

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 25 septembre 2012 – Première partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 25 septembre 2012

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 25 septembre 2012, à 18 h et à 20 h 30Sous la présidence de M^{me} Janine Resplendino, présidente**Sommaire**

Ordre du jour	71
Première partie	79
Retrait du postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville	79
Prestation de serment de M^{me} Laurianne Bovet, M. Matthieu Carrel et M. Valentin Christe	79
Communication	
Connexions wifi.....	80
Communications – Dépôts	
Pétition de M. Dominique Gabella : « Des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blancs/Montblesson/Chalet-à-Gobet) » (168 signatures).....	80
Pétition de M ^{me} Tamara Primmaz : « Pour un meilleur encadrement des 'nuits lausannoises' » (2030 signatures)	82
Pétition du Comité Riant-Mont intitulée « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zones de NON-droit à Lausanne » (736 signatures)	85
Communications	
Demandes d'urgence de la Municipalité pour les points R7 – Rapport-préavis N° 2012/14 et R10 – Rapport-Préavis N° 2012/03.....	86
Réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M ^{me} Elisabeth Wermelinger suite à la réponse municipale à son interpellation urgente relative à la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée.....	86
Montétan (bâtiment piscine) – route de Prilly 1 – Travaux d'assainissement, transformation. Ouverture d'un compte d'attente	88
Domaine viticole du Clos-des-Moines, en Dézaley, Commune de Puidoux – Mise en conformité des murs et rampes de vigne – Ouverture d'un compte d'attente.....	90
Ouverture d'un compte d'attente – Mise en valeur du secteur de Sévelin.....	91
Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 250 000 francs afin de financer les études d'accessibilité et d'aménagements urbains du secteur Pôle Gare	92
Réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M. Pierre Oberson suite à la réponse municipale à son interpellation intitulée « Manifestations à Lausanne : pourquoi les usagers des transports publics paient-ils les frais ? ».....	93
Communications – Dépôts	
Motion de M. Bertrand Piccard : « Logements locatifs adapté à la personne âgée »	94
Motion de M ^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé ».....	94
Postulat de M ^{me} Elisabeth Müller : « Et si on reparlait du péage urbain ? ».....	94

Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! ».....	94
Question écrite de M. Julien Sansonnens : « Quel avenir pour Bellerive, ancien site du Musée cantonal des Beaux-Arts ? ».....	95
Interpellation de M. Vincent Rossi : « Problèmes de logement : quelle part revient aux lits froids ? ».....	95
Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Le parking du Simplon sera détruit d’ici à 2016 : A la gare CFF à pédibus ! ».....	95
Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? ».....	95
Interpellation de M ^{me} Françoise Longchamp et consort : « Pour un bilan des activités de l’entité ‘Unités spéciales’ ».....	95
Interpellation urgente de M ^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l’avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux ».....	95
Interpellation urgente de M. Hadrien Buclin et consorts : « Les locataires de l’immeuble sis à avenue Druey 22-30 bientôt à la rue ? ».....	96
Interpellation urgente de M ^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Structures d’accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? ».....	96
Election complémentaire d’un membre de la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Philippe Jacquat.....	96
Questions orales.....	96
Bilan de l’unité ‘Pilotage et projets’ du Service du personnel de 2006 à 2011 – Réponse au postulat Longchamp et consorts «Une feuille de route pour la législation sur le flux du personnel de l’Administration communale »	
Rapport-préavis N° 2012/14 du 12 avril 2012.....	102
Rapport.....	112
Discussion.....	115
Politique communale en matière de développement durable – Bilan et Perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne »	
Rapport-préavis N° 2012/03 du 19 janvier 2012.....	119
Rapport.....	159
Discussion.....	165

Ordre du jour

A. OPERATIONS PRELIMINAIRES

1. Prestation de serment de M^{me} Laurianne Bovet (La Gauche), de MM. Matthieu Carrel (PLR) et Valentin Christe (UDC), remplaçant MM. Sébastien Guex (La Gauche), Philippe Jacquat (PLR) et M^{me} Esther Saugeon (UDC), démissionnaires.
2. Communications.
3. Election complémentaire d'un membre à la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Philippe Jacquat (PLR), démissionnaire.

B. QUESTIONS ORALES

C. RAPPORTS

- R77. *Rapport-préavis N° 2011/57* : Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin demandant la mise en œuvre d'un plan général climatique. (SiL, TRX). ALAIN HUBLER.
- R92. *Postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts* visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville. (TRX, SPS). MARLENE VOUTAT.
- R93. *Pétition de Gérald Thonney et consorts* (149 sign.) : « Problèmes de circulation aux chemins de la Chaumière et de Chantemerle, quelques conséquences de la réorganisation du trafic du pôle de la Sallaz ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (HENRI KLUNGE).
- R94. *Motion de M. Hadrien Buclin et consorts* : « Etendre la gratuité des tl pour les jeunes ». (AG, EJCS, FIPAV). CHRISTELLE ALLAZ.
- R97. *Pétition de Josiane et Luigi Maistrello et consorts* (127 sign.) contre le projet de construction au ch. de Villardin 14 et pour le maintien de l'unité architecturale d'ensemble du quartier des Bergières, à Lausanne. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS (ANNA ZURCHER).
- R99. *Motion de M. David Payot* : « Un Point pour la Commune de Lausanne ! » (FIPAV). ROLAND OSTERMANN.
- R100. *Postulat de M^{me} Magali Zuercher* demandant une étude pour le réaménagement du secteur des rives du lac et ses abords entre Ouchy et Bellerive ainsi que la définition d'une vision directrice de l'ensemble des rives de la piscine de Bellerive à la tour Haldimand intégrant des étapes de réaménagement. (TRX). NICOLE GRABER.
- R101. *Postulat de M. Florian Ruf* : « Energies : quelle stratégie pour Lausanne à l'horizon 2030 ? » (SiL). FABRICE MOSCHENI.
- R102. *Préavis N° 2012/08* : Pierre-Henri Loup, route de Montheron 51. Prolongation de la durée du droit distinct et permanent de superficie. (CL). JEAN-LUC CHOLLET.
- R1. *Postulat de M. Charles-Denis Perrin et consorts* : « Etablissement d'un règlement pour l'attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose ». (CL). BENOÎT GAILLARD.
- R2. *Motion de M. Jean-François Cachin et consorts* : « Centre du village de Verschez-les-Blanc : modification de la zone de restructuration ». (TRX). SOPHIE MICHAUD GIGON.

- R3. *Postulat de M^{me} Evelyne Knecht* : « ‘Haut les masques !’ pour que les créateurs établis dans la région profitent davantage de nos institutions subventionnées ». (CL). YVES ADAM.
- R4. *Préavis N° 2012/10* : Modification du plan général d’affectation approuvé le 6 juin 2006 concernant les terrains compris entre la Place de Bellerive, la limite nord-ouest de la parcelle 20091, la Jetée-de-la-Compagnie et le Quai du Vent-Blanc. (TRX). EDDY ANSERMET.
- R5. *Motion de M. Philipp Stauber et consorts* : « Pour un plan annuel de prévention et de répression de la délinquance fixant des priorités et des objectifs chiffrés pour une réduction significative de la criminalité et de la délinquance à Lausanne ». (SPS). MATHIEU BLANC.
- R6. *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Pour un plan de développement du logement à Lausanne ». (CL). JEAN-LUC LAURENT.
- R7. *Rapport-préavis N° 2012/14* : Bilan de l’unité « Pilotage et projets » du Service du personnel de 2006 à 2011. Réponse au postulat Longchamp et consorts « Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l’Administration communale ». (AG). MIRELLE KNECHT.
- R8. *Postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « La Carte et le territoire urbain, pour plus d’efficacité et de transparence face aux délits ». (SPS). LAURENT REBEAUD.
- R9. *Postulat de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Du logement d’utilité publique sur les zones d’utilité publique ». (TRX, CL). ELIANE AUBERT.
- R10. *Rapport-préavis N° 2012/03* : Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne ». (AG, SiL). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.

D. DROITS DES CONSEILLERS COMMUNAUX

INITIATIVES

- INI1. *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Deux nuits par semaine suffisent ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI2. *Postulat de M. Jean-Luc Laurent* : « Les cadres lausannois à Lausanne ou environs ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI3. *Motion de M. Jean-Michel Dolivo et consorts* : « La Ville doit aussi développer une politique à plusieurs niveaux pour loger les personnes précarisées ! » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI4. *Postulat de M. Nicolas Gillard* : « Deux hectares pour un stade ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI5. *Motion de M. Hadrien Buclin* : « Pour une information officielle à tous les habitants de la commune de Lausanne concernant leurs droits de locataires ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI6. *Motion de M. Guy Gaudard* : « Répartition équitable des parcelles constructibles appartenant à la Ville » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- INI7. *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Pour une desserte en métro m3 adaptée au futur écoquartier des Plaines-du-Loup ? » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.

INTERPELLATIONS

- INT11. *Interpellation urgente de M. Valéry Beaud et consorts* : « Quel quartier pour les Fiches-Nord ? » (1^{re}/11.9.12). REPONSE MUNICIPALE.

- INT12. *Interpellation urgente de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Sécurité à Lausanne : quelqu'un tient-il le gouvernail en pleine tempête ? » (1^{re}/11.9.12). REPONSE MUNICIPALE.
- INT13. *Interpellation urgente de M. Yves Ferrari et consorts* : « Red Bull Crashed Ice II ; une décision de la Municipalité gelée ? » (1^{re}/11.9.12). REPONSE MUNICIPALE.
- INT14. *Interpellation urgente de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « Red Bull Crashed Ice, le retour ». (1^{re}/11.9.12). REPONSE MUNICIPALE.
- INT30. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet et consorts* : « Quand culture et politique partisane ne font pas très bon ménage ! » (16^e/10.5.11) [AG/3.5.12]. DISCUSSION.
- INT33. *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Quel avenir pour le Centre de détention de Bois-Mermet ? » (9^e/19.1.10) [TRX, CL, SPS/16.5.12]. DISCUSSION.
- INT1. *Interpellation de M. Pierre Oberson et consorts* : « Gestion lacunaire de l'occupation des cabanons de Vidy : après la passivité des autorités, l'expulsion à la veille de Noël par la justice ! » (10^e/17.1.12) [AG, SPS, CL, TRX, EJCS, SiL/2.8.12]. DISCUSSION.
- INT2. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts* : « Les zones 30 kilomètres par heure ont-elles été vérifiées pratiquement et juridiquement ? » (12^e/14.2.12) [TRX/22.3.12]. DISCUSSION.
- INT3. *Interpellation de M. Hadrien Buclin* : « Ecrans publicitaires dans les stations du M2 : une aberration écologique ». (16^e/8.5.12) [TRX, AG/21.6.12]. DISCUSSION.
- INT4. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Quelles conséquences pour les auteurs de la dénonciation erronée à l'égard de M. Trpkovski ? » (16^e/8.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT5. *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelles conséquences à l'émeute qui s'est déroulée à Lausanne dans la nuit du 12 au 13 mai ? » (17^e/22.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT6. *Interpellation de M. Xavier de Haller et consorts* : « Les hooligans castagnent : qui va casquer ? » (17^e/22.5.12) ; *interpellation de M. Jean-Luc Laurent et consorts* : « Les contribuables lausannois devront payer ». (17^e/22.5.12). [SPS/16.8.12]. DISCUSSION.
- INT7. *Interpellation de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Quelques éclaircissements sur la procédure interne à la police communale en cas de dénonciation d'un agent de police ». (17^e/22.5.12) [SPS/16.8.12]. DISCUSSION.
- INT8. *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « La vie nocturne lausannoise en chiffres : l'envers du décor des nuits festives ». (17^e/22.5.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT9. *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Le Canton paie, la Ville engage ! » (18^e/5.6.12) [CL/28.6.12]. DISCUSSION.
- INT10. *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « 80^e anniversaire de La Vaudoise : pompiers et policiers au travail mais pas sur les stands ? » (18^e/5.6.12) [SPS/23.8.12]. DISCUSSION.
- INT15. *Interpellation de M. Valéry Beaud et consorts* : « Autoroute de contournement : 45 secondes pour annuler l'effet du M3 et de la certification énergétique des bâtiments ». (6^e/8.11.11) [TRX/12.1.12]. DISCUSSION.

INT16. *Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz* : « Une autre dimension à la sécurité en ville : les passages pour piétons sont-ils des pièges pour ces derniers et pour les autres usagers motorisés ? » (10^e/17.1.12) [TRX/3.5.12]. DISCUSSION.

INT17. *Interpellation de M^{me} Magali Zuercher* faisant suite à l'augmentation des tarifs du Réseau-L. (16^e/8.5.12) [EJCS, AG/6.9.12]. DISCUSSION.

Prochaines séances : 9.10 (18 h et 20 h 30), 30.10 (18 h et 20 h 30), 13.11 (18 h et 20 h 30), 27.11 (18 h et 20 h 30), 11.12 (18 h et 20 h 30) et 12.12 (19 h 30), 29.1 (18 h et 20 h 30), 12.2 (18 h et 20 h 30), 26.2 (18 h et 20 h 30), 12.3 (18 h et 20 h 30), 26.3 (18 h et 20 h 30), 16.4 (18 h et 20 h 30), 30.4 (18 h et 20 h 30), 14.5 (18 h et 20 h 30), 28.5 (18 h et 20 h 30), 11.6 (18 h et 20 h 30), 25.6 (18 h et 20 h 30) et 26.6 (19 h 30), 10.9 (de 18 h à 20 h), 24.9 (18 h et 20 h 30), 8.10 (18 h et 20 h 30), 5.11 (18 h et 20 h 30), 19.11 (18 h et 20 h 30), 3.12 (18 h et 20 h 30) et 4.12 (19 h 30), 10.12 (19 h 30) en réserve.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL:

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

POUR MEMOIRE

I. RAPPORTS

14.2.12 *Motion de M^{me} Anne-Françoise Decollogny et consorts* : « Qualité de vie : pour un 30 km/h au centre-ville ». (TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.

24.4.12 *Rapport-préavis N° 2012/11* : Intentions municipales en matière de nature en ville. Elaboration d'un concept directeur nature (CDN). Réponses aux postulats de M^{me} Natacha Litzistorf « pour l'intégration systématique, transparente et cohérente de la nature en ville », de M^{me} Nicole Graber « pour la généralisation des toitures plates végétalisées à Lausanne », de M. Pierre-Antoine Hildbrand intitulé « Rasez les thuyas, qu'on voie la biodiversité », de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « pour l'étude de la mise sous protection de 17 % des surfaces communales terrestres et 10 % des surfaces aquatiques de la Commune de Lausanne » et de M^{me} Sylvianne Bergmann « Jardinons sous les arbres, c'est bon pour la convivialité et pour réenchanter la ville ». (FIPAV, TRX). NATACHA LITZISTORF SPINA.

22.5.12 *Préavis N° 2012/15* : Achat par la Fondation lausannoise pour la construction de logements (FLCL) de huit immeubles, propriété de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), sis au chemin de Praz-Séchaud 11 à 30. Octroi d'un prêt chirographaire. Octroi d'un cautionnement solidaire. (CL). PIERRE-ANTOINE HILDBRAND.

22.5.12 *Postulat de M. Laurent Guidetti* : « Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! » (CL). ESTHER SAUGEON.

19.6.12 *Rapport-préavis N° 2012/18* : Assainissement de la CPCL. Mise en conformité avec les modifications de la LPP sur le financement des institutions de prévoyance de corporations de droit public ainsi que la réforme structurelle. Révision des statuts de la CPCL. Réponses aux postulats de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts, Claude-Alain Voiblet et David Payot. (AG). ALAIN HUBLER.

19.6.12 *Postulat de M. Valéry Beaud* : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! » (SPS, TRX, AG). ANDRE MACH.

- 19.6.12 *Projet de règlement de M^{me} Evelyne Knecht* : « Article 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve ». (AG). SYLVIANNE BERGMANN.
- 19.6.12 *Motion de M^{me} Evelyne Knecht* : « Pour du logement social partagé ». (EJCS, CL). FLORENCE BETTSCHART-NARBEL.
- 19.6.12 *Préavis N° 2012/19* : Route de Chavannes 13 et 15 – Parcelles 4277 et 4279. Demande de levée partielle de la servitude de restriction de bâtir N° 343'672. (CL). OLIVIER FALLER.
- 19.6.12 *Pétition du Collectif Gare et consorts* (env. 750 sign.) : « NON aux démolitions hâtives des quartiers de la Gare ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.6.12 *Pétition de Marie-Claude et Alain Garnier* : « Taxe d'épuration : déduction forfaitaire pour l'eau d'arrosage des jardins privés ». (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 19.6.12 *Pétition du Collectif « NON à l'antenne U1 orientée vers l'école de Floréal » et consorts* (763 sign.) contre une antenne prévue sur un immeuble voisin de l'école de Floréal et orientée en direction de cet établissement. (TRX). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Motion de M^{me} Natacha Litzistorf Spina* pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération. (TRX, CL). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.
- 11.9.12 *Rapport-préavis N° 2012/22* : Politique municipale en matière de mendicité. Initiative « Stop à la mendicité par métier ! ». Contre-projet « Restreindre la mendicité sans criminaliser la pauvreté ». Réponse au postulat de M^{me} Isabelle Mayor et consorts intitulé : « Mendicité à Lausanne : pour une étude approfondie du problème permettant d'apporter des solutions adéquates des points de vue de la protection de l'enfance, sanitaire, juridique, sécuritaire et humain ». (SPS, AG, EJCS). ANNE-FRANCOISE DECOLLOGNY.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/23* : Avenue de Chailly. Tronçon chemin de la Fauvette–boulevard de la Forêt. Renouvellement des réseaux souterrains et réaménagement de la chaussée et des trottoirs. (TRX, SiL, FIPAV). MARIE-ANGE BRELAZ-BUCHS.
- 11.9.12 *a. Rapport-préavis N° 2012/24* : Politique municipale en matière de gestion des déchets. Plan directeur de gestion des déchets. Règlement communal sur la gestion des déchets. Réponse à deux postulats et une motion. (TRX, EJCS).
- b. Préavis N° 2012/21* : Introduction d'une subvention de 80 francs par habitant visant à compenser partiellement le coût de la vie en ville. Octroi d'un crédit d'investissement de 400'000 francs permettant de développer une solution informatique pour son versement à travers la facturation des Services industriels. (AG, FIPAV, SiL, TRX). JEAN-FRANCOIS CACHIN.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/25* : Déploiement de quatre piles à combustible dans des chaufferies d'immeubles d'habitation. (SiL). CHARLES-DENIS PERRIN.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/26* : Aménagement hydroélectrique de Lavey. Renouvellement des services internes et des transformateurs d'intensité des groupes de production. Début des études de mise aux normes. Compléments d'études pour le projet Lavey+. (SiL). PIERRE OBERSON.
- 11.9.12 *Rapport-préavis N° 2012/27* : Déploiement d'un réseau en fibre optique sur le territoire communal par la création d'une société anonyme. Demandes de crédits d'investissement et de fonctionnement. Octroi d'un cautionnement solidaire. Réponse à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand. (SiL). FLORIAN RUF.

- 11.9.12 *Pétition des habitants et usagers du quartier de St-Roch (261 sign.)* : « Halte aux dealers dans le quartier St-Roch, Pré-du-Marché, Clos-de-Bulle ! » (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Pétition des habitants et commerçants du quartier Maupas–Chauderon (146 sign.)* contre la présence des dealers. (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Pétition de l'UDC Lausanne (400 sign.)* : « Qualité de vie à Lausanne ». (SPS). COMMISSION DES PETITIONS.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/28* : Valorisation du site de Malley-centre regroupant les parcelles des abattoirs et de l'usine à gaz de la Ville de Lausanne. (CL, TRX). XAVIER DE HALLER.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/29* : Projet Métamorphose. Fouilles archéologiques sur le site des Prés-de-Vidy. Demande d'une première tranche de crédit. (TRX, CL). CLAUDE BONNARD.
- 11.9.12 *Postulat de M. Henri Klunge* : « Récusation en commission ». (AG). GAËLLE LAPIQUE.
- 11.9.12 *Postulat de M. Philipp Stauber* : « Ecoles, établissements pré- et parascolaires, jardins d'enfants et places de jeux libres de toute consommation d'alcool, de tabac et de drogues ». (EJCS). ALAIN HUBLER.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/30* : Zone sportive de Vidy. Stade Pierre-de-Coubertin. Remplacement de la piste d'athlétisme. (SPS). ALAIN JEANMONOD.
- 11.9.12 *Préavis N° 2012/31* : Liaison Vigie–Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers. (CL, TRX). MARIA VELASCO.
- 11.9.12 *a. Motion de M. Mathieu Blanc et consorts* : « Pour l'organisation rapide d'Etats généraux de la nuit à Lausanne ». (SPS).
- b. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Restrictions applicables aux jeunes de moins de 18 ans ». (SPS).
- c. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Interdiction de vente à l'emporter de boissons distillées ou considérées comme telles dans les commerces lausannois dès 19 h le vendredi et dès 18 h le samedi et la veille des jours fériés ». (SPS).
- d. Postulat de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Heures et zones sans consommation d'alcool sur la voie publique ». (SPS). SYLVIANNE BERGMANN.
- 25.9.12 *Rapport-préavis N° 2012/32* : « Places d'apprentissage : atteindre les 5 % ». Réponse à la motion de M^{me} Rebecca Ruiz. (AG, SiL). GUY GAUDARD.
- 25.9.12 *Préavis N° 2012/33* : Aménagement du temps de travail – suite et fin du déploiement. (AG). JEAN-LUC CHOLLET.
- 25.9.12 *Préavis N° 2012/34* : Programme d'entretien et importants travaux de remise en état de divers bâtiments des patrimoines financier et administratif. Demande de crédit-cadre. Quatrième étape (2013-2017). (CL). ELISABETH WERMELINGER.
- 25.9.12 *Préavis N° 2012/35* : Bilan du contrat de quartier de Montelly. (CL, TRX). GIANFRANCO GAZZOLA.
- 25.9.12 *Préavis N° 2012/36* : Etudes régionales : demande d'un crédit III d'investissement du patrimoine administratif. (TRX). COMMISSION DE POLITIQUE REGIONALE.

- 25.9.12 *Rapport-préavis N° 2012/37* : Piscine de Mon-Repos. Réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de M^{me} Sophie Michaud Gigon. (SPS). CHRISTIANE JAQUET-BERGER.
- 25.9.12 *Préavis N° 2012/38* : Réaménagement du chemin de la Prairie consécutif à la réalisation de 5 bâtiments de logements sur la parcelle 20454 sise à l'avenue de Provence et extension de la zone 30 de Montelly sur le quartier de Malley. (TRX, FIPAV, SiL). LAURENT GUIDETTI.
- 25.9.12 *Pétition de Guillaume Morand et consorts (1482 sign.)* : « Lâchez-nous la rampe (Vigie-Gonin) – Sauvons la dernière partie du Flon originel, sa forêt et les commerçants ! ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 25.9.12 *Pétition de Pierre et Monique Corbaz et consorts (1045 sign.)* : « NON aux démolitions – OUI au maintien de la mixité sociale ». COMMISSION DES PETITIONS.
- 25.9.12 *Pétition de Pôle Sud et consorts (1820 sign.)* : « Pour le maintien du poste d'animateur socioculturel à 60 % à Pôle Sud consacré, entre autres, à la promotion santé ». COMMISSION DES PETITIONS.

II. INTERPELLATIONS

- 13.3.07 *Interpellation de M^{me} Rebecca Ruiz* : « Pénurie de salles à disposition des associations lausannoises : l'exemple du centre culturel chilien ». (12^e/13.3.07) [EJCS]. DISCUSSION.
- 11.5.10 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Pourquoi toujours plus de mineurs participent aux manifestations violentes contre les représentants de l'ordre public ? » (16^e/11.5.10) [SPS]. DISCUSSION.
- 12.4.11 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Contrairement à de nombreux fêtards noctambules, les habitants voisins des parcs publics lausannois ne sont pas toujours à la fête ! » (15^e/12.4.11) [SPS, FIPAV]. DISCUSSION.
- 17.1.12 *Interpellation de M. Benoît Gaillard* : « Impôt sur les divertissements : quelle application du nouvel arrêté d'imposition ? » (10^e/17.1.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Gestion lacunaire des cabanons de Vidy – L'heure des comptes a sonné ». (16^e/8.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 8.5.12 *Interpellation de M. Benoît Biéler et consorts* : « Quelle place pour les coopératives d'habitant-e-s dans la politique du logement de la Ville ? » (16^e/8.5.12) [CL]. DISCUSSION.
- 22.5.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Reconstruction du nouveau Parlement cantonal, qui de la Ville a été consulté ? » (17^e/22.5.12) [TRX]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Vie nocturne lausannoise – Horaires d'ouverture des établissements de nuit et de jour soumis à la signature et au respect d'une convention avec la Ville ». (18^e/5.6.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Jean-Luc Laurent* : « Une porcherie pour les Roms, des rats pour les voisins, et la main au porte-monnaie pour les Lausannois ? » (18^e/5.6.12) [CL, SPS]. DISCUSSION.
- 5.6.12 *Interpellation de M. Pierre-Antoine Hildbrand* : « Luna Park : la Police du commerce peut-elle interdire l'entreposage de boissons alcooliques sur les stands même pour une consommation personnelle ? » (18^e/5.6.12) [SPS]. DISCUSSION.
- 19.6.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Effectifs à bout de leurs forces, nombre d'interventions en forte augmentation, quel est le bilan de recrutement de la Police lausannoise au 30 juin 2012 ? » (19^e/19.6.12) [SPS]. DISCUSSION.

- 19.6.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Travaillez où vous voulez, habitez où vous pouvez, mais de préférence sur le canton de Vaud ? » (19^e/19.6.12) [AG]. DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Philipp Stauber* : « Accumulation de bactéries résistantes aux antibiotiques dans les eaux de la baie de Vidy et dans les sédiments du lac – Quels sont les risques à court et à long terme ? » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION PREALABLE.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Mathieu Blanc* : « Insalubrité, deal, injections : que fait la Municipalité pour lutter contre les zones de non-droit telles que le passage reliant la rue du Tunnel à celle de Riant-Mont ? » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Claude-Alain Voiblet* : « Qui pilote le ‘Projet de territoire Suisse’ ? » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Service du logement et des gérances ou une manière très particulière d’harmoniser des loyers ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Lausanne, ou la politique zéro de la représentation officielle ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Philippe Ducommun* : « Un havre de paix coupé du monde ». (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.
- 11.9.12 *Interpellation de M. Pierre Oberson* : « Véhicule de service, qui paie quoi ? » (1^{re}/11.9.12). DISCUSSION.

Première partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Philippe Ducommun, Martine Fiora-Guttmann, Benoît Gaillard, Fabrice Ghelfi, Albert Graf, Claude Nicole Grin, Caroline Hmida-Chatelain, Henri Klunge, Evelyne Knecht, Natacha Litzistorf, André Mach, Manuela Marti, Fabrice Moscheni, Roland Rapaz, Florian Ruf, Sandrine Schlienger, Claude-Alain Voiblet

Membres absents non excusés : M^{me} et MM. Raphaël Abbet, Xavier de Haller, Jean-Pascal Gendre, Gilles Meystre, Isabelle Paccaud

Membres présents 78

Membres absents excusés 17

Membres absents non excusés 5

Effectif actuel 100

A 18 h, à l'Hôtel de Ville.

La présidente : – Mesdames et messieurs, le quorum est atteint et cette séance est ouverte. Merci aux personnes de prendre place. Pour la séance de ce soir, nous traiterons des opérations préliminaires, des questions orales, des deux urgences municipales, des rapports.

Retrait du postulat de M. Laurent Rebeaud et consorts visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville

Courriel du 24 septembre 2012

Madame la Présidente,

Je souhaite retirer de l'ordre du jour de notre Conseil communal le pt R92 (postulat visant à faciliter l'usage de la voirie pour les entreprises lausannoises devant utiliser un véhicule de service pour délivrer des prestations en ville). L'examen approfondi de cette proposition et des délibérations de la commission a conduit son auteur à renoncer à la défendre.

Avec mes excuses à la présidente, aux membres de la commission et au cosignataire du postulat, et mes meilleures salutations à tous.

(signé) Laurent Rebeaud.

Prestation de serment de M^{me} Laurianne Bovet, M. Matthieu Carrel et M. Valentin Christe

Remplaçante de M. Sébastien Guex (La Gauche), démissionnaire

Remplaçant de M. Philippe Jacquat (PLR), démissionnaire

Remplaçant de M^{me} Esther Saugeon (UDC), démissionnaire

La présidente : – Dans les opérations préliminaires nous commencerons par les prestations de serment de trois nouveaux conseillers. Je prie MM. les huissiers de bien vouloir faire entrer les nouveaux élus et j'invite l'assemblée ainsi que le public à se lever. Madame Laurianne Bovet, monsieur Matthieu Carrel, monsieur Valentin Christe, en tant que nouveaux membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter serment et je vais vous le lire. Après l'appel de votre nom vous voudrez bien lever la main droite et répondre : je le promets.

Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

M^{me} Laurianne Bovet (La Gauche) : – Je le promets

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Je le promets

M. Valentin Christe (UDC) : – Je le promets.

La présidente : – Je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal, vous remets le procès-verbal de l'Assemblée de communes certifiant votre élection et vous invite à prendre place dans cette salle au gré de vos convenances. J'invite l'assemblée ainsi que le public à prendre place.

Nous passons maintenant aux communications.

Communication

Connexions wifi

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Merci madame la présidente. Je vous informe tout d'abord que des membres du SOI sont présents ce soir pour tester les connexions Wifi dans la salle du Conseil. Ils sont installés dans le public. Vous pouvez vous adresser à M^{me} Magali Marcucci ou M. Léonard Studer pour tous les problèmes de connexion informatique que vous rencontrez ce soir. N'hésitez pas à aller les trouver.

Communication – Dépôt

Pétition de M. Dominique Gabella : « Des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blancs/Montblesson/Chalet-à-Gobet) » (168 signatures)

Lausanne, le 10 septembre 2012

Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc/Montblesson/Chalet-à-Gobet)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite à la motion du 7 janvier 2012, déposée par Messieurs les Conseillers communaux Jean-François Cachin et Guy Gaudard concernant « Centre du village de Vers-chez-les-Blanc – modification de la zone de restructuration » je dépose la présente pétition munie de 168 signatures.

En application des articles 67 et 75, al 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), nous demandons dans un premier temps un plan de quartier pour remplacer la zone de restructuration du centre du village de Vers-chez-les-Blanc et dans un deuxième temps de présenter un nouveau plan d'extension pour les lieux-dits du plan d'extension 3 (599) adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 septembre 1980.

En vous remerciant de bien vouloir donner à la présente pétition la suite qu'il convient, je vous prie d'agréer, Madame la Présidente du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, mes salutations les plus respectueuses.

Pétition au Conseil communal de Lausanne des propriétaires et habitants de la zone foraine des Râpes (Vers-chez-les-Blanc/Montblesson/Chalet-à-Gobet)

En application des articles 67 et 75, al 2 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), nous demandons dans un premier temps un plan de quartier pour remplacer la zone de restructuration du centre du village de Vers-chez-les-Blanc et dans un 2^e temps de présenter un nouveau plan d'extension pour les lieux-dits du plan d'extension 3 (599) adopté par le Conseil communal dans sa séance du 2 septembre 1980.

Le plan d'extension 599 concernant les régions périphériques et foraines de Lausanne aux lieux-dits : Chalet-à-Gobet / Vers-chez-les-Blanc / En Marin / Montblesson / La Vuillette a été approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 2 septembre 1980 puis par le Conseil d'Etat le 28 novembre de la même année.

Depuis la mise en vigueur de ce plan, le centre du village de Vers-chez-les-Blanc est classé « zone de restructuration », le règlement précise :

Chapitre 1- Zone de restructuration

Cette zone est destinée à l'habitation, aux activités commerciales et artisanales, non gênantes pour le voisinage (bruit, pollution, etc.) et aux équipements sociaux et culturels de Vers-chez-les-Blanc et du territoire englobé dans le plan 3.

Sous réserve des dispositions des articles 3, 49 (premier alinéa) et 52, aucune construction nouvelle n'est autorisée avant l'entrée en vigueur d'un plan d'extension partielle ou d'un plan de quartier.

Un éventuel changement d'affectation des constructions existantes peut être autorisé s'il respecte la destination de la zone, à savoir habitation, commerce, artisanat non gênant pour le voisinage, etc.

Chapitre XII - Règles générales applicables à toutes les zones

49. Dans les zones de restructuration, intermédiaires, agricoles, de construction et d'aménagements d'utilité publique, de sport, de loisirs et d'hébergement, les bâtiments existants peuvent être entretenus et transformés dans leur implantation et gabarit actuels, sous réserve des restrictions découlant des plans de limites des constructions et de la loi sur les routes. La Municipalité peut en outre autoriser des agrandissements n'impliquant pas une augmentation de plus d'un quart de la surface habitable existant au jour de la mise à l'enquête publique du présent plan, à condition que ceux-ci s'harmonisent avec la volumétrie et l'architecture du bâtiment et des constructions avoisinantes. La législation fédérale en matière de protection des eaux contre la pollution est réservée.

52. La Municipalité peut autoriser des dépendances ou autres constructions de peu d'importance, pour autant que leur architecture s'harmonise avec celle des bâtiments voisins.

De telles constructions ne seront en aucun cas affectées à l'habitation ou à l'exercice d'une activité sédentaire. Leur implantation, volume, hauteur et matériau de construction seront déterminés de cas en cas, d'entente avec la Municipalité, de façon à ce que leur architecture s'harmonise à celle des bâtiments voisins.

Communication – Dépôt

Pétition de M^{me} Tamara Primmaz : « Pour un meilleur encadrement des ‘nuits lausannoises’ » (2030 signatures)

Lausanne, le 13 septembre 2012

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Suite au décès de notre ami Luis, poignardé à la Place de l'Europe le 4 août dernier, nous avons organisé, trois jours plus tard, une « Marche blanche » pacifique et silencieuse en ville de Lausanne, qui a permis à la famille, aux amis et aux personnes touchées par cette perte de se recueillir tous ensemble et qui visait à sensibiliser et interpeller la population, ainsi que les décideurs, à la question de la sécurité en ville durant le jour et la nuit. Afin de clore cette action, nous avons décidé d'adresser une pétition au Conseil communal ainsi qu'à la Municipalité, demandant que des mesures urgentes soient prises en matière de sécurité, d'encadrement social et de prévention, afin de réguler la situation qui s'est passablement péjorée ces dernières années. Nous précisons qu'il s'agit d'une initiative symbolique et citoyenne, qui vise à ce que les préoccupations des citoyen-ne-s soient également entendues dans ce dossier.

Comme mentionné dans le texte de la pétition, Lausanne est une ville attrayante pour les fêtards qui affluent en nombre durant les week-ends. Cette activité nocturne a des retombées positives pour la ville, mais elle génère également de nombreuses nuisances pour les habitant-e-s et favorise l'apparition de comportements agressifs et violents dus à la consommation abusive d'alcool et à la prise de produits stupéfiants. Sur la base de ces éléments, nous estimons qu'il est urgent et nécessaire de mettre en place des mesures adéquates afin d'offrir un cadre sûr aux noctambules lausannois, d'améliorer le bien-être des habitant-e-s et d'assurer la sécurité de tous.

Au regard des événements tragiques et des débordements nocturnes qui ont eu lieu ces derniers mois en ville de Lausanne, nous pensons qu'il n'y a pas de réponse simpliste permettant de régler cette situation. Les causes de l'augmentation de la violence et des comportements à risque sont multiples et complexes. Nous vivons dans un monde en crise et dans une société qui génère du stress et de l'anxiété. La Suisse n'est pas épargnée par certains phénomènes. Les origines du « mal » qui gangrène petit à petit notre ville sont multiples et profondes. Il serait donc intéressant d'observer quels sont les facteurs qui influencent ces comportements à risque afin de pouvoir agir de manière cohérente et efficace sur les déterminants communs à ces conduites. Pour ce faire, nous pensons qu'il est primordial que les acteurs des différents milieux concernés soient impliqués dans la résolution de ces questions (élus, décideurs et partis politiques, acteurs de la vie nocturne lausannoise, travailleurs sociaux, chercheurs, professionnels de la santé et acteurs des milieux de la prévention). Depuis le début de nos démarches, nous sommes heureuses de constater que la question a été prise au sérieux par la Municipalité et que des discussions sont actuellement en cours afin de réguler la situation.

En tant que citoyen-ne-s, nous souhaitons que ces discussions continuent et que, dans un premier temps, des solutions qui limiteraient la présence de fêtards enivrés dans les rues de la ville soient envisagées, de façon à pacifier la situation et à rétablir un sentiment de sécurité chez les habitant-e-s. Dans un second temps, nous pensons qu'il serait opportun que des études soient effectuées afin de pouvoir traiter le problème plus en profondeur, notamment grâce à l'aide des professionnels de la santé, des milieux du travail social, de la prévention, de l'éducation et de la recherche.

En ce qui concerne les propositions énumérées dans notre pétition, nous souhaitons que des mesures soient prises en matière de :

Sécurité : Augmentation des effectifs policiers et des patrouilles, renforcement de la « Task force » mise en place cet été avec des agents visibles aux « heures chaudes » et aux points

stratégiques de la ville (entre 3h et 6h du matin, à la sortie des clubs, et principalement au Flon, à Chauderon, à Bel-Air et à St-François). En effet, une présence policière accrue durant la semaine et les week-ends tend à avoir un effet préventif et dissuasif sur les noctambules et permettrait ainsi de diminuer les comportements violents ou délictueux.

Action sociale : Création de postes de travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) qui patrouilleraient au centre-ville durant les week-ends pour aller à la rencontre des jeunes (prévention, médiation, contrôle social, faire le lien entre la population, les jeunes, les forces de l'ordre et les autorités). Nous savons qu'il existe déjà des TSHM dans les quartiers, mais ils sont malheureusement très peu présents au centre-ville, lorsque les jeunes investissent l'espace public. Leur rôle est par ailleurs important pour faire le « tampon » entre les jeunes et les policiers, qui sont souvent considérés par ces derniers comme des « agents de la répression ». Les TSHM permettraient de rétablir un dialogue entre les différents acteurs et de réinstaurer certaines valeurs comme le respect des pairs, des adultes, de l'autorité, de l'espace public, etc.

Prévention : Mise en place de campagnes de prévention (alcool, produits stupéfiants) avec des équipes qui seraient présentes sur le terrain durant les week-ends. Meilleur contrôle de la vente d'alcool, notamment aux mineurs. Régulation, voire interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique. En effet, depuis quelques années nous assistons à de nouveaux modes de consommation, notamment chez les plus jeunes (*binge drinking* ou alcoolisation massive, polyconsommation, *littering* ou abandon de déchets sur la voie publique), il est donc important que ces pratiques soient limitées, voire interdites dans l'espace public et que les jeunes puissent être sensibilisés et mieux informés des conséquences de ce type de comportements.

Par ailleurs, nous partageons l'avis des acteurs de l'Association « Pool Lausanne la Nuit » qui proposent une fermeture facultative des clubs à 6h (sans service de boissons alcoolisées entre 5h et 6h). Cette formule permettrait effectivement de « fluidifier le trafic nocturne » et d'éviter que les fêtards enivrés ne se retrouvent tous sur la voie publique au même moment, sans moyens de transport pour rentrer à leur domicile. C'est effectivement durant ces moments d'errance en ville que les bagarres éclatent, que les choses dégénèrent et que la situation devient dangereuse pour les personnes qui croisent le chemin de ces individus.

Nous pensons également que la détention de couteaux et d'objets contondants devrait être interdite, afin d'éviter que de nouveaux drames ne se reproduisent.

En ce qui concerne la population, les trois semaines passées à récolter des signatures nous ont permis d'être au plus près des préoccupations des habitant-e-s. La plupart des personnes avec qui nous avons discuté ont été très touchées par les récents événements et ont accueilli favorablement notre initiative. La majorité des personnes interpellées a trouvé qu'il était urgent de réguler la situation et de calmer les explosions de violence et d'incivilités auxquelles nous sommes confrontés en ville de Lausanne. Certaines personnes, dont des jeunes gens, nous ont confié ne plus oser sortir le soir de peur de se faire importuner dans la rue ou de se faire agresser.

Les points concernant un meilleur encadrement social (présence de TSHM au centre-ville durant les week-ends) et la mise en place de campagnes de prévention (alcool, produits stupéfiants) ont été jugés intéressants par la majorité des interlocuteurs. En revanche, le point concernant la sécurité a suscité plus de débats. En effet, certaines personnes nous ont dit être excédées par la situation (mendicité, vols, agressions, bagarres, individus alcoolisés sur la voie publique, présence permanente de dealers) et souhaitent que la Municipalité prenne des mesures radicales afin de régler la situation au plus vite. D'autres se sont formellement opposées à une augmentation de la présence policière en ville car ils estiment que la société dans laquelle nous vivons est déjà suffisamment « contrôlante ». Pour certains, c'est l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique qui a semblé poser problème. En effet, ces personnes sont d'accord pour dire que l'alcoolisation

massive des jeunes dans l'espace public (comme à la Place de l'Europe en fin de journée) n'est pas tolérable, mais ils souhaitent continuer à pouvoir boire leur bière en ville après le travail ou pouvoir ouvrir une bouteille de vin lors de grillades, sans être dérangés par la police. Nous voyons donc que sur certains points, les avis divergent et que le sentiment de sécurité ou d'insécurité est quelque chose de plutôt subjectif, mais de manière générale tout le monde s'accorde à dire qu'il est temps de reprendre la situation en main.

Nous avons conscience qu'il s'agit d'un dossier sensible qui suscite également de nombreux débats au sein de la Municipalité. Nous avons initialement adressé cette pétition à Monsieur le Syndic Daniel Brélaz, à Messieurs les Municipaux Marc Vuilleumier et Oscar Tosato, ainsi qu'à Monsieur le Président du Conseil d'Etat vaudois Pierre-Yves Maillard. En raison des récents changements au sein de la Municipalité et des nouvelles affectations qui ont eu lieu cette semaine, nous adressons cette pétition au Conseil communal, qui transmettra nos propositions à qui de droit.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour l'attention que vous porterez à notre requête, qui nous vous le rappelons, est un acte symbolique et citoyen qui tend à montrer qu'en tant que citoyen-ne-s, nous avons envie que les choses changent, que la situation s'améliore et que l'on puisse se réapproprier l'espace public afin de pouvoir profiter pleinement de notre cité, de ses avantages et des activités nocturnes et culturelles qu'elle propose.

Veillez croire, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Tamara Primmaz Cristina Kupfer-Roque

Texte de la pétition

Pétition pour un meilleur encadrement des « nuits lausannoises »

adressée à Monsieur :

Pierre-Yves Maillard (Président du Conseil d'État vaudois)

et Messieurs :

Daniel Brélaz (Syndic de Lausanne, Administration générale)

Marc Vuilleumier (Conseiller municipal, Sécurité publique et sports)

Oscar Tosato (Conseiller municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale)

Les signataires de cette pétition demandent à la Municipalité et au président du Conseil d'État vaudois, que des mesures urgentes soient prises en matière de sécurité, d'encadrement social et de prévention, afin de réguler la situation en ville de Lausanne durant le jour et la nuit.

En effet, Lausanne est une ville attrayante pour les fêtards qui affluent en nombre durant les week-ends. Cette activité nocturne a des retombées positives pour la ville, mais elle génère également de nombreuses nuisances pour les habitants et favorise l'apparition de comportements agressifs et violents dus à la consommation abusive d'alcool et à la prise de produits stupéfiants. Sur la base de ces éléments, nous estimons qu'il est nécessaire de mettre en place des mesures adéquates afin d'offrir un cadre sûr aux noctambules lausannois, d'améliorer le bien-être des habitants et d'assurer la sécurité de tous.

Nous souhaitons que des mesures soient prises en matière de :

Sécurité : Augmentation des effectifs policiers et des patrouilles, mise en place d'une police de proximité visible aux « heures chaudes » et aux points stratégiques de la ville (entre 3h et 6h du matin, à la sortie des clubs, et principalement au Flon, à Chauderon, à Bel-Air et à St-François).

Action sociale : Création de postes de travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) qui patrouilleraient durant les week-ends pour aller à la rencontre des jeunes (prévention, médiation, contrôle social).

Prévention : Mise en place de campagnes de prévention (alcool, produits stupéfiants) avec des équipes qui seraient présentes sur le terrain durant les week-ends. Meilleur contrôle de la vente d'alcool, notamment aux mineurs. Régulation de la consommation d'alcool sur la voie publique.

Nous souhaitons par ailleurs que les discussions entre la Municipalité et les différents acteurs de la vie nocturne lausannoise continuent et que des solutions qui limiteraient la présence de fêtards enivrés dans les rues de la ville soient envisagées.

Communication – Dépôt

Pétition du Comité Riant-Mont intitulée « Défendons le Tunnel et Riant-Mont : Pas de zones de NON-droit à Lausanne » (736 signatures)

Lausanne, le 25 septembre 2012

Les habitants de Riant-Mont et du Tunnel vivent un enfer depuis plusieurs mois. En effet, cela fait trop longtemps que les toxicomanes et les dealers profitent des escaliers discrets, qui relient les deux quartiers, pour faire leurs petites affaires. En effet, ils n'ont aucun respect pour les locataires et les lieux. Ils ont pour habitude de :

- consommer de la drogue (injection, inhalation, etc.)
- dealer et dissimuler leur drogue dans les alentours
- se battre et faire du tapage
- se faire payer en nature par des toxicomanes se prostituant
- déféquer, uriner et vomir
- laisser leurs déchets sur les lieux (seringues et préservatifs usagés)

Non seulement ils mènent leur trafic sur nos trottoirs, mais maintenant ils envahissent notre dernière zone de tranquillité en venant se droguer jusque dans le parc de jeu où les enfants du quartier viennent s'amuser.

Dans ce dossier, la Municipalité brille par son inaction et la police est impuissante. Tout cela doit changer, nous en avons marre d'attendre en vain !

Les signataires de cette pétition demandent à la Municipalité qu'elle prenne le problème au sérieux et trouve des solutions rapidement pour que les habitants et leurs enfants retrouvent une bonne qualité de vie et la sécurité dans leur quartier.

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Ces trois pétitions sont renvoyées à la Commission des pétitions.

Communication

Demandes d'urgence de la Municipalité pour les points R7 – Rapport-préavis N° 2012/14 et R10 – Rapport-Préavis N° 2012/03

Lausanne, le 10 septembre 2012

Séance du Conseil communal du 25 septembre 2012

Madame la présidente,

La Municipalité vous adresse les demandes d'urgence suivantes pour la séance du Conseil communal du 25 septembre 2012 :

R7 Rapport-préavis N° 2012/14 – « Bilan de l'unité 'Pilotage et projets' du Service du personnel de 2006 à 2011. Réponse au postulat Longchamp et consorts 'Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale' »

Motif : La Municipalité souhaite pouvoir pérenniser les ressources et les compétences déjà en place, soit l'équivalent de 2 EPT, afin de consolider les prestations fournies et de participer au développement des projets évoqués dans le rapport-préavis.

Rapport inscrit dans les « Pour mémoire » de l'ordre du jour (le rapport de la présidente de la commission chargée de l'examen de ce rapport-préavis ayant été déposé).

R10 Rapport-préavis N° 2012/03 – « Politique communale en matière de développement durable. Bilan et perspectives, et réponse au postulat CharlesDenis Perrin 'Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne' »

Motif : La Municipalité attend la décision du Conseil communal pour pouvoir mettre en œuvre le plan d'action et les projets traités dans le rapport-préavis, et prolonger les postes qui leurs sont liés.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M^{me} Elisabeth Wermelinger suite à la réponse municipale à son interpellation urgente relative à la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée

Lausanne, le 6 septembre 2012

Résolution déposée par Mme Elisabeth Wermelinger, suite à la réponse municipale à son interpellation urgente, relative à la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} juin 2010, les membres de votre Conseil ont adopté la résolution de M^{me} Elisabeth Wermelinger, demandant que la Municipalité *renforce ses efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée et augmente son soutien aux victimes.*

En préambule, la Municipalité tient à rappeler que, si Lausanne reste un lieu important de la prostitution de rue en Suisse romande, le travail du sexe n'a pas une influence majeure

sur le sentiment d'insécurité, quand bien même il implique la gestion de problématiques délicates comme les flux de circulation durant les heures de nuit, la proximité géographique entre le secteur lié à cette activité et les zones résidentielles, les risques de traite d'êtres humains, les violences, les menaces, les agressions, etc. De fait, ce milieu reste fermé et difficile d'accès, notamment en raison du fait que la majorité des personnes pratiquant ce métier ne parlent pas ou peu le français.

Dans sa réponse à l'intervention de M^{me} Wermelinger, la Municipalité répondait aux préoccupations de l'interpellatrice, relatives à la lutte contre la traite des êtres humains et la prostitution forcée, ainsi qu'aux mesures à prendre pour renforcer la sécurité de ces personnes, de la manière suivante :

- La Brigade des mœurs de la Police judiciaire municipale assure une présence régulière dans la zone de prostitution de rue et observe l'évolution de ce phénomène.
- Deux inspecteurs sont affectés à plein temps au contrôle de la prostitution et à la lutte contre les infractions liées à cette activité (traite d'êtres humains, encouragement à la prostitution, exercice illicite de la prostitution). A cet effet, ils collaborent étroitement avec la Cellule investigation prostitution de la Police cantonale, ainsi qu'avec l'Association Fleur de Pavé. Les contrôles réguliers, ainsi qu'une connaissance approfondie du milieu de la prostitution permettent de détecter les victimes potentielles et d'instaurer un lien de confiance avec les travailleuses et travailleurs du sexe, facilitant les dénonciations.
- Aucun cas de traite d'êtres humains n'a été mis en évidence, à ce jour, par la Police judiciaire municipale ni par la Police cantonale, ce qui n'exclut toutefois pas que de telles situations existent à Lausanne ou dans le canton. Les expériences des villes de Zurich et de Lucerne, ainsi que l'augmentation du nombre de très jeunes femmes, en provenance d'Europe de l'Est, se prostituant durant de nombreuses heures par jour laissent penser que de fortes contraintes doivent s'exercer. Les enquêtes relatives à ce domaine relèvent de la compétence de la Police judiciaire fédérale ; toutefois, cette dernière les délègue régulièrement à une police judiciaire cantonale (y compris police judiciaire municipale de Lausanne), dans les limites de ses compétences.
- Conformément aux dispositions légales, la police informe les prostituées victimes d'abus sur les dispositions de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI) et les oriente, de cas en cas, vers l'Association Fleur de Pavé.
- La Municipalité veille à ce que la Ville accorde un soutien financier aux institutions actives dans le domaine de l'aide aux personnes exerçant régulièrement ou occasionnellement la prostitution, en particulier l'Association Fleur de Pavé, laquelle reçoit annuellement un subside de plusieurs milliers de francs.

En complément à sa réponse à l'interpellation et suite à la résolution adoptée, la Municipalité rappelle l'importance du travail quotidien de la police, notamment les contrôles qu'elle effectue dans le milieu de la prostitution, ainsi que les actions menées par l'Association Fleur de Pavé, actions qui répondent d'ores et déjà en grande partie aux préoccupations de l'interpellatrice.

Un groupe de travail, réunissant le directeur de la Sécurité publique et des sports, ainsi que des représentants de la Police municipale de Lausanne, de Fleur de Pavé et de l'Observatoire de la sécurité, ainsi que, selon les besoins, du Service cantonal de la population et du Contrôle des habitants de la Ville a permis d'aborder plusieurs situations particulières comme, par exemple, celle d'une travailleuse du sexe, qui vient déposer plainte auprès de la Brigade des mœurs. L'intéressée est pleinement considérée comme une victime, afin de privilégier l'enquête relative à des actes violents et, ainsi, éviter des récidives, même si son statut légal mériterait un contrôle. La professionnelle concernée est cependant avertie que, dans le cadre des contrôles de routine à venir, un examen de situation sera réalisé.

Conformément à la résolution de M^{me} Wermelinger, la Municipalité entend continuer à porter toute l'attention nécessaire aux problèmes liés à la prostitution et veiller à ce que la lutte contre la traite d'êtres humains et la prostitution forcée se poursuive sous la forme d'observations, de contrôles et d'actions, tant de la part de la police que des associations œuvrant dans ce domaine.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Montétan (bâtiment piscine) – route de Prilly 1 – Travaux d'assainissement, transformation.
Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 6 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

eauservice est propriétaire d'un bâtiment à la route de Prilly 1 à Lausanne. Cet immeuble, construit à la fin des années cinquante, fait partie du complexe du réservoir de Montétan. Le rez inférieur est actuellement occupé par la Direction des écoles et la Société de gymnastique qui sont toutes deux locataires. Le rez supérieur est utilisé pour abriter le secteur 2 du Service des routes et de la mobilité et par le Service des parcs et domaines. De plus, la façade Est de l'ouvrage est mitoyenne avec la piscine de Montétan. Le bâtiment a essentiellement des fonctions de dépôt et de poste de secteur.

Le bâtiment n'a jamais fait, depuis son origine, l'objet de travaux d'envergure. Les problèmes sont multiples et deviennent aigus. Des travaux d'assainissement s'avèrent nécessaires et sont attendus par les utilisateurs. La mise en conformité complète du bâtiment comprend les études préliminaires suivantes :

- protection incendie
- réseaux d'assainissement
- installations techniques
- enveloppe du bâtiment et regroupement des volumes chauffés ou tempérés.

En 2011, il a été procédé à une définition globale des besoins avec l'ensemble des services utilisateurs. Pour établir le projet d'exécution, et compte tenu de la complexité du bâtiment, le Service d'architecture souhaite s'appuyer sur l'avis de spécialistes dans les domaines techniques (génie civil, électricité, chauffage et ventilation, sanitaire et physique du bâtiment).

Pour mémoire il est prévu un montant de 3,5 millions de francs au plan des investissements, à voter en 2013 et à dépenser sur trois ans pour la rénovation des locaux de Montétan (référence Idaff 110 216 dans le plan des investissements).

Conséquences sur le budget de fonctionnement : néant.

Le détail de l'estimation des coûts est le suivant :

363.32 – Montétan (bâtiment piscine) – route de Prilly 1					
Travaux d'assainissement, transformation					
ESTIMATIF COMPTE D'ATTENTE					
Code	libellé élément / descriptif	P/U	quantité	montants de détail et totaux	
2	Bâtiment				230'000
29	Honoraires (étude)				230'000
292	Ingénieur civil				
	<i>Honoraires de l'ingénieur civil (expertise, conseil et sécurité)</i>	200 /h	125 h	25'000	
293	Ingénieur électricien				
	<i>Honoraires de l'ingénieur électricien</i>	145 /h	310 h	45'000	
294	Ingénieur chauffage et ventilation				
	<i>Honoraires de l'ingénieur chauffage et ventilation</i>	145 /h	585 h	85'000	
295	Ingénieur sanitaire				
	<i>Honoraires de l'ingénieur sanitaire</i>	145 /h	345 h	50'000	
296.00	Spécialistes				
	<i>Honoraires de l'ingénieur en physique du bâtiment</i>	145 /h	170 h	25'000	
5	Frais secondaires & compte d'attente				25'000
51	Autorisations, taxes				15'000
511	Autorisations, gabarits, taxes				
	<i>Taxes pour permis de construire et divers</i>		1 gl	15'000	
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents				10'000
524	Repro doc, tirages, hélios				
	<i>Frais secondaires pour copie de documents, échantillon et essai de matériaux</i>		1 gl	10'000	
6	Divers & imprévus				25'000
60	Divers & imprévus				25'000
600	Divers & imprévus				
	<i>Réserve environ 10% du CFC 2 ci-dessus</i>		1 gl	25'000	
	Total TTC				280'000

La Municipalité, en sa séance du 5 juillet 2012, a accepté l'ouverture d'un compte d'attente de 280 000 francs.

Les dépenses comptabilisées du compte d'attente seront virées dans le crédit correspondant du futur préavis relatif aux travaux d'assainissement et de transformation du bâtiment de Montétan, route de Prilly 1, dès que celui-ci aura été accordé par le Conseil communal.

Consultée conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, la Commission des finances s'est, dans sa séance du 27 août 2012, prononcée favorablement.

Nous vous prions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Domaine viticole du Clos-des-Moines, en Dézaley, Commune de Puidoux – Mise en conformité des murs et rampes de vigne – Ouverture d'un compte d'attente

Lausanne, le 18 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité envisage de procéder à court terme à des aménagements pour permettre le travail de la vigne tout en garantissant la sécurité du personnel œuvrant pour la production du raisin.

En effet, depuis une dizaine d'année, suivant un courant de rationalisation des coûts d'exploitation, le vigneron du domaine s'est équipé de mécanisation lourde (chenillette) pour les travaux de traitements, effeuillage, désherbage, arrachage de souches et transport de la vendange entre autre.

Les parchets, ayant été exploités à la main dans un terrain à forte déclivité, n'étaient pas adaptés à cette évolution ; le vigneron a donc parfois lui-même entrepris les aménagements nécessaires.

Une visite de l'ingénieur communal de sécurité a permis de révéler des problèmes sécuritaires sur les aménagements réalisés depuis de nombreuses années. A cette problématique s'ajoute l'impact des interventions pratiquées dans un paysage qui est inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Une étude, ainsi qu'une demande de permis de construire, a été réalisée par le Service d'architecture, débouchant sur une autorisation de construire, datée du 13 mai 2011.

17 interventions ont été répertoriées. Il s'agit principalement d'aménagement de rampes, intégrées dans le bâti existant. Les solutions architecturales sont adaptées au site, tout en garantissant la sécurité des utilisateurs contre les risques de chute et l'accessibilité des chenillettes.

La sécurité structurale des éléments devra être garantie. Il est prévu de mandater un bureau d'ingénieur civil pour les prestations d'établissement du projet et du dossier d'exécution et d'organiser un suivi régulier des différentes phases avec le Service des parcs et domaines, avec l'aide du Service d'architecture s'agissant du respect architectural du site. Dans sa séance du 2 août 2012, la Municipalité a autorisé le Service des parcs et domaines à ouvrir un compte d'attente de 60 000 francs pour le financement de ces travaux. Ce montant sera pris en compte dans le crédit d'investissement qui vous sera soumis par voie de préavis.

Cette décision, conformément à l'article 106 du Règlement du Conseil communal, a été transmise à la Commission des finances qui l'a approuvée dans sa séance du 27 août 2012.

En vous remerciant de prendre acte de la présente, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente – Mise en valeur du secteur de Sévelin

Lausanne, le 18 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En date du 29 septembre 2010, la Municipalité a décidé d'ouvrir une procédure de plan partiel d'affectation (PPA) sur les périmètres des plans d'extension (PE) nos 590 et 633 concernant les terrains compris entre l'avenue de Sévelin, la rue de Genève, le Pont Chauderon et le m1. La situation et le potentiel de densification de ce secteur en font un site majeur du développement urbain lausannois reconnu comme tel par le Projet d'agglomération Lausanne-Morges de deuxième génération (PALM 2012).

La démarche en cours consiste à préparer les conditions cadres qui permettront de développer un quartier urbain dense et de qualité, socialement et fonctionnellement mixte. Cette démarche nécessite d'étudier en parallèle les aspects urbanistiques, formalisés dans un plan partiel d'affectation, et les aspects portant sur l'aménagement de l'espace public, qui feront l'objet d'un concept d'aménagement.

A ce jour, un concept paysager des espaces publics a été développé. Pour accompagner la formalisation et la mise en œuvre de ce concept, un groupe de travail interservices (Urbanisme, Parcs et domaines, Logement et gérances, architecture, Routes et mobilité et observatoire de la sécurité) a été créé le 19 avril 2012.

Pour la suite de la démarche, des bureaux spécialisés devront être mandatés pour mener les études suivantes :

- un concept d'aménagement des espaces publics ;
- un rapport d'impact sur l'environnement ;
- un concept de mobilité et de stationnement.

Le coût de ces trois mandats est estimé à 300 000 francs. Une réserve de 50 000 francs est, par ailleurs, nécessaire pour financer d'éventuels compléments de mandats.

Dès lors, dans sa séance du 21 juin 2012, la Municipalité a décidé d'ouvrir un compte d'attente de 350 000 francs pour la mise en valeur du secteur de Sévelin. Ce montant sera balancé sous forme d'une demande de crédit d'études à établir dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision des plans d'extension n° 590 et n° 633.

Conformément à l'article 106 bis du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été soumise à la Commission des finances du Conseil communal, qui a donné un préavis positif lors de sa séance du 27 août 2012.

Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 250 000 francs afin de financer les études d'accessibilité et d'aménagements urbains du secteur Pôle Gare

Lausanne, le 18 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Dans le contexte du projet Léman 2030, la capacité d'accueil de la gare de Lausanne sera augmentée pour répondre à la demande des usagers CFF. En effet, selon le projet « ZEB », une forte croissance des clients CFF est pronostiquée à l'horizon 2030, passant de 80 000 voyageurs par jour à 160 000.

L'accroissement notable de la fréquentation du Pôle Gare par les usagers du rail ainsi que par les clients utilisateurs des services présents en gare de Lausanne va générer un remaniement important des équipements sur le domaine CFF. En complément, les différentes interfaces avec l'espace public et les quartiers voisins de la gare devront être adaptées pour absorber cet accroissement d'usages et participer à l'amélioration de l'accueil de tous les usagers-clients du Pôle Gare.

La réalisation des équipements sur la plate-forme CFF, notamment les futurs accès aux différents passages inférieurs, va générer des conséquences sur l'usage du domaine public. Ainsi, il convient de développer des solutions en termes d'accessibilité et d'aménagements urbains pour assurer les échanges multimodaux, la sécurité, le confort de la mobilité douce, l'exploitation optimale du réseau des tl, notamment du m2 ainsi que du futur m3, sans omettre le trafic motorisé et le stationnement de proximité (scooters, dépose minute, taxis,...).

Afin d'appréhender les contraintes et de préciser les enjeux des interfaces entre le domaine ferroviaire et la voirie, une étude a été conduite en 2010-2011 par les CFF, en étroite collaboration avec les tl et la Ville de Lausanne. Plus récemment, les études d'avant-projet des équipements sur domaine CFF ont débuté sous la responsabilité de CFF Infrastructures. De plus, la phase d'inventaire et de synthèse des études en cours, ainsi que des données en termes de déplacements, a débuté fin janvier 2012 (mandat Mobilité).

La démarche s'inscrit dans un contexte urbain dense tant en termes d'activités que d'habitations ; elle comprend deux périmètres d'études. Le réseau routier qui l'irrigue est particulièrement sollicité tout au long de la journée avec des spécificités distinctes durant les deux heures de pointe. Aussi la Direction des travaux souhaite-t-elle confier une mission d'étude pour énoncer les principes d'aménagement du Pôle Gare.

Cette mission doit permettre de décrire l'organisation de l'espace public qui participe à structurer les usages des différents secteurs du Pôle Gare et garantir la mise en cohérence des multiples composants du futur projet d'aménagements urbains dans la perspective de le valoriser. Les études sont coordonnées et suivies par un groupe de coordination comprenant des représentants des services communaux, des tl et des deux divisions CFF impliquées. Il est piloté par le Service d'urbanisme.

Compte tenu des délais imposés par le programme des études CFF, un appel d'offres sur invitation a été lancé le 29 février 2012 auprès de quatre bureaux d'urbanisme. En référence au cahier des charges y relatif qui comprend les aspects d'urbanisme et environnementaux, les coûts estimés (HT) pour les études sont de 180 000 à 220 000 francs.

En fonction des options d'aménagement qui seront retenues, une répartition du financement de l'ensemble des études précitées devra être négociée avec les partenaires de la mission et fera l'objet d'une convention entre la Ville et les CFF. A ce stade, les CFF financent le mandat Mobilité alors que la Ville prendra en charge l'étude d'urbanisme et d'aménagements urbains.

Afin de mener à bien la démarche décrite précédemment, une demande d'ouverture d'un compte d'attente d'un montant de 250 000 francs a été approuvée par la Municipalité lors de sa séance du 5 avril 2012. Ce montant sera balancé dans le cadre du préavis concernant l'adoption du projet d'aménagements urbains qui sera présenté ultérieurement à votre Conseil.

Conformément à l'article 106 du règlement du Conseil communal, cette décision de principe a été approuvée par la Commission des finances le 3 mai 2012.

En vous remerciant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication

Réponse de la Municipalité à la résolution déposée par M. Pierre Oberson suite à la réponse municipale à son interpellation intitulée « Manifestations à Lausanne : pourquoi les usagers des transports publics paient-ils les frais ? »

Lausanne, le 18 septembre 2012

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 6 mars 2012, le Conseil communal, délibérant sur la réponse municipale à l'interpellation susmentionnée, adoptait la résolution de l'interpellateur disant : « *Le Conseil communal souhaite que la Municipalité fasse tout ce qui est en son pouvoir afin de garantir la libre circulation des transports publics lors de manifestations à Lausanne.* »

En premier lieu, la Municipalité tient à rappeler que, pour ce qui est des manifestations organisées à Lausanne, les services communaux, en particulier le Service de la police du commerce, ont reçu pour consigne de maintenir la pratique mise en œuvre il y a une quinzaine d'années, à savoir de tenir systématiquement une séance préalable à toute délivrance d'autorisation de manifestation, lorsque le projet de l'organisateur peut avoir un impact sur le trafic automobile en général et sur la circulation des transports publics en particulier.

Cette séance dite « séance technique », est organisée par le Bureau des manifestations et des marchés du Service de la police du commerce et réunit au moins le ou les organisateur(s) de la manifestation, un représentant des Transports publics lausannois (TL), un représentant de la Police municipale lausannoise, un représentant du Service de protection et sauvetage et, si besoin est, un représentant des autres services communaux ou cantonaux concernés. Si cela s'avère nécessaire, cette séance est tenue sur le « terrain », de manière à ce que chacun puisse visualiser concrètement de quoi il retourne.

Lors de ces séances, le représentant des TL peut poser toutes les questions nécessaires aux organisateurs, les sensibiliser à certaines problématiques spécifiques, etc. Des copies de toutes les autorisations sont ensuite envoyées aux TL, qui peuvent ainsi s'organiser et prendre les mesures nécessaires. De plus, lors de cortèges, il est toujours examiné si ceux-ci ne peuvent pas emprunter de préférence les zones et rues piétonnes, ou certains trottoirs. Le cas échéant, les horaires de passage sont également fixés, de manière à éviter les heures de pointe à certains endroits.

Les organisateurs adhèrent majoritairement à ces consignes, lesquelles leur sont toujours profitables, puisqu'elles leur offrent un cadre permettant le bon déroulement de leurs manifestations.

A l'avenir, la Municipalité entend maintenir cette façon de procéder de manière proactive avec les organisateurs, étant néanmoins rappelé que toutes les demandes de manifestations doivent être analysées en fonction de leurs spécificités propres et que les conditions mises à la délivrance des autorisations ne doivent pas dénaturer le contenu du message politique ou du thème à diffuser, ni vider de leur substance les libertés d'expression et de réunion.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre acte de la présente communication et vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Communication – Dépôt

Motion de M. Bertrand Piccard : « Logements locatifs adapté à la personne âgée »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Bertrand Piccard*

Communication – Dépôt

Motion de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Pour un fonds spécial, pour risques de tournées, partagé »

Lausanne, le 24 septembre 2012

(Signé) *Françoise Longchamp et 2 cosignataires*

Communication – Dépôt

Postulat de M^{me} Elisabeth Müller : « Et si on reparlait du péage urbain ? »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Elisabeth Müller*

Communication – Dépôt

Postulat de M. Julien Sansonnens : « Sport pour tous, aussi à la Pontaise ! »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Julien Sansonnens*

Communication – Dépôt

Question écrite de M. Julien Sansonnens : « Quel avenir pour Bellerive, ancien site du Musée cantonal des Beaux-Arts ? »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Julien Sansonnens*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Vincent Rossi : « Problèmes de logement : quelle part revient aux lits froids ? »

Lausanne, le 20 septembre 2012

(Signé) *Vincent Rossi*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Jean-Daniel Henchoz : « Le parking du Simplon sera détruit d'ici à 2016 : A la gare CFF à pédibus ! »

Lausanne, le 22 septembre 2012

(Signé) *Jean-Daniel Henchoz*

Communication – Dépôt

Interpellation de M. Benoît Gaillard : « Taxis lausannois : comment garantir un salaire décent ? »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Benoît Gaillard*

Communication – Dépôt

Interpellation de M^{me} Françoise Longchamp et consort : « Pour un bilan des activités de l'entité 'Unités spéciales' »

Lausanne, le 24 septembre 2012

(Signé) *Françoise Longchamp et 1 cosignataire*

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Elisabeth Müller et consorts : « Réaménagement de l'avenue de Montoie : les écoliers méritent mieux »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Elisabeth Müller et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – La demande d'urgence a été déposée au Bureau légal, lequel l'a acceptée à l'unanimité.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M. Hadrien Buclin et consorts : « Les locataires de l'immeuble sis à avenue Druey 22-30 bientôt à la rue ? »

Lausanne, le 25 septembre 2012

(Signé) *Hadrien Buclin et 7 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée par le Bureau légal à l'unanimité.

Communication – Dépôt

Interpellation urgente de M^{me} Françoise Longchamp et consorts : « Structures d'accueil pour marginaux et toxicomanes : où en est-on ? »

Lausanne, le 24 septembre 2012

(Signé) *Françoise Longchamp et 4 cosignataires*

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – L'urgence a été demandée pour cette interpellation, laquelle a été accordée à l'unanimité.

Election complémentaire d'un membre de la Commission permanente de gestion en remplacement de M. Philippe Jacquat

M^{me} Florence Bettschart-Narbel (PLR) : – Le groupe PLR a l'honneur de présenter à la candidature pour la Commission de gestion, M. Alain Jeanmonod. Ce dernier est entré au Conseil communal en février dernier en cours de législature. De formation juridique avec un brevet d'avocat, Alain Jeanmonod a tout d'abord travaillé comme conseiller juridique à l'Etat de Vaud puis en tant que chef de la Police cantonale du commerce. Il a ensuite été directeur de la Commission des loteries et des paris. Le groupe PLR est certain qu'Alain Jeanmonod pourra mettre ses compétences au service de la Commission de gestion et vous demande dès lors de soutenir sa candidature.

La présidente : – Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Je vous propose dès lors de procéder à cette élection à main levée si personne n'y voit d'objection. Qui vote en faveur de la candidature de M. Alain Jeanmonod comme membre de la Commission permanente de gestion ? Je vous remercie. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? **C'est donc à l'unanimité que M. Alain Jeanmonod est nommé à la Commission de gestion.**

Questions orales

Question

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Ma question orale s'adresse au nouveau directeur de la police, M. Junod. Dans *l'Illustré* du 12 septembre 2012, on lit une déclaration du capitaine Stéphane Dumoulin de la police municipale qui dit : « *Mais le plus*

urgent, en termes de sécurité publique, ce sont les Maghrébins. En plus de vendre de la drogue, ils commettent des cambriolages et des agressions. En matière de délit, le Maghrébin issu du printemps arabe fait plus de mal. » Et le capitaine Stéphane Dumoulin récidive sur une photo : « *L'urgence, c'est le Maghrébin, pas le Noir qui deale* ». Il est de notoriété publique qu'un certain nombre de personnes issues du Maghreb, qui sont en Suisse et sans ressources, commettent un certain nombre d'infractions. Mais n'est-il pas problématique qu'un capitaine de la police lausannoise qui représente l'autorité utilise le terme « le Maghrébin issu du printemps arabe » ? De manière générale, ne faut-il pas que l'autorité fasse extrêmement attention à ne pas procéder à des amalgames ? Si l'on avait dit le Juif, même s'il est issu d'Israël et pas du printemps arabe, cela aurait été un scandale, à juste titre.

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Il ne fait aucun doute aujourd'hui à Lausanne que le trafic de drogue auquel se livrent certains Maghrébins est une des préoccupations majeures de la police. Nous avons jusqu'ici essentiellement un trafic de drogue issu de personnes d'Afrique noire qui était en général non violent. On assiste effectivement aujourd'hui à un trafic beaucoup plus violent, issu d'une population maghrébine. Cela dit, je n'ai pas les déclarations que vous citez sous les yeux et ne les ai pas vues, mais vous avez raison sur le fond, vous pouvez remplacer le terme « le Maghrébin » par « des Maghrébins ». Mais c'est bien cette réalité-là que traduit l'agent en question dans la déclaration à laquelle vous faites référence. Il se peut que la formule ait été un peu maladroite mais cela constitue une préoccupation majeure à la fois de la police lausannoise et de la police cantonale.

Question

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.) : – Ma question porte sur les relations entre la Municipalité et les communautés musulmanes de Lausanne. Dans le contexte actuel où depuis plusieurs semaines des manifestations de colère se sont déroulées dans le monde musulman suite à la sortie d'un film portant sauf erreur sur le prophète Mahomet, il n'est pas exclu que la ou les communautés musulmanes de Lausanne puissent également se sentir blessées et que certains de leurs membres puissent réagir. Une manifestation de protestation au niveau suisse a d'ailleurs eu lieu à Berne il y a quelques jours. De plus, les membres du Conseil communal ont reçu deux messages du Mouvement suisse contre l'islamisation, dont le dernier ce matin, relatif au projet d'exposition du Collectif des musulmanes et musulmans de Suisse au Forum de l'Hôtel de Ville. Cela m'amène à demander si la Municipalité a des contacts avec les responsables des communautés musulmanes de Lausanne à propos de ces récents événements ? Et plus largement, quelles sont les relations de Lausanne avec ces communautés, qu'il s'agisse de relations bilatérales ou de relations dans le cadre de l'Union des villes suisses ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je peux vous confirmer que la Municipalité n'a eu aucun contact officiel avec les responsables des communautés musulmanes de Lausanne à propos des récents événements. Par contre, nous avons une multitude de contacts avec la communauté musulmane de Lausanne. Tout dernièrement lors du ramadan, nous avons été invités à participer à un repas comme il se fait dans leur usage. Lors de cette soirée, nous n'avons pas simplement partagé de merveilleux mets, mais discuté des problématiques qui peuvent se poser à Lausanne, des liens et des chances que nous avons de vivre ensemble et nous avons abordé des questions aussi essentielles que celles de la présence des Maghrébins sur la place de la Riponne ou les attaques que peuvent faire des journalistes sur une confession. Lors de ces rencontres avec la Mosquée, nous abordons des questions liées à leurs besoins, aussi bien en matière de classes pour des cours qu'ils donnent pour l'apprentissage du français que pour toutes les questions liées à l'urbanisme autour de leurs différents lieux d'accueil. Nous sommes

également en contact avec l'association Swiss Muslim depuis de nombreuses années. Cette association est porteuse d'une demande générale des musulmans en Suisse de mettre en place des carrés confessionnels dans les cimetières. C'est donc la Police du commerce et M. Vuilleumier, dans le cadre du groupe de l'Arzilier également, qui est en relation avec eux et qui pourra intervenir pour expliquer quels types de contacts il a eu. Nous sommes également en contact avec le Collectif des musulmanes et des musulmans de Suisse, et je fais attention au titre car il y a beaucoup d'associations qui s'appellent Collectif des musulmanes et des musulmans suisses. Je fais donc référence à celle dont font partie deux membres éminents du Forum des étrangers et des étrangères de Lausanne, soit son président Tidiane Diouwara, qui est représentant de ce collectif et M. Driss Semlali, qui est très connu dans le milieu culturel à Lausanne. Nous avons effectivement des contacts rapprochés avec eux qui nous permettent d'intervenir et de répondre rapidement à leurs besoins et aux questions qu'ils se posent. Bien entendu, la question que vous soulevez, celle de la place des musulmans suisses, se discute au niveau national. Vous l'avez dit, nous avons des contacts avec l'Union des villes suisses mais nous participons également à leur groupe de travail qui s'appelle « Dialogue avec les musulmans ». C'est la cheffe du Service de la jeunesse et des loisirs, Estelle Papaux, qui en fait partie pour deux raisons : elle est responsable du secteur cultes et temples, mais également parce qu'elle parle l'allemand. Beaucoup de discussions et de rencontres ont eu lieu dans ce cadre-là et ce groupe va aborder un certain nombre de discussions en novembre avec M^{me} Sommaruga à Berne. Le dialogue avec les musulmans se construit vraiment sur une base nationale à travers ce groupe. Je terminerai avec votre autre question, celle du courrier que le MOSCI vous a adressé concernant une exposition qui aurait lieu au Forum de l'Hôtel-de-Ville par le Collectif des musulmanes et des musulmans. Effectivement, une demande a été présentée par ce Collectif au service en charge des locations du Forum de l'Hôtel-de-Ville. La Municipalité a entendu qu'il y avait cette demande mais ne connaissait pas le détail du projet et a donc indiqué qu'il était possible d'utiliser cet endroit mais que nous voulions savoir ce qu'il allait s'y faire. A la dernière seconde, un projet d'expo sur les apports culturels de l'Islam dans les sciences et la médecine nous a été présenté. C'était cependant une exposition entièrement en anglais et qui n'avait absolument aucun lien avec ce qui se passait sur Lausanne. Cela n'entraîne donc pas dans le cadre des attributions et nous n'avons pas été de l'avant avec cette exposition.

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population :

– En complément, je puis dire que depuis quelques années nous avons des contacts réguliers non seulement avec les communautés musulmanes mais aussi au niveau inter-religieux. Des discussions incluant des chrétiens, des musulmans et des juifs notamment pour parler du problème des cimetières et de la volonté qu'ont certains de mieux respecter leurs rites funéraires. Une réglementation cantonale vient d'être changée et j'ai un rendez-vous pas plus tard que la semaine prochaine avec un responsable d'une association musulmane. Outre les problèmes spécifiques aux cimetières, avec ma nouvelle responsabilité du BLI, je vais aussi aborder les problèmes de l'image que l'on peut avoir de part et d'autre par rapport aux événements internationaux et connaître le sentiment de ce responsable et éventuellement des actions qu'il y aurait à entreprendre.

Question

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – Concernant la situation actuelle de l'AcquaEcopôle, on entend des bruits ici et là, à savoir que l'investisseur ne serait peut-être plus si fiable que ça : j'aurais donc voulu avoir quelques informations sur cette situation.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – Je vous rassure, le chantier va débuter en début d'année 2013 et le financement est assuré. J'ai eu une séance cette semaine avec le représentant de la Fondation d'exploitation qui me l'a confirmé. Ils sont en train de faire la précommande des aquariums géants et de finaliser leur financement. On ose espérer que ce

chantier sera terminé d'ici deux ans et demi, afin que l'on puisse profiter de ce magnifique projet.

Question

M. Philipp Stauber (UDC) : – J'ai eu le plaisir d'assister, sauf erreur en juin, à une séance d'information en tant que membre du Groupe consultatif d'accompagnement et de suivi du projet Métamorphose au sujet du projet de piscine et d'écoquartier de Vidy. Nous avons appris, d'abord par la presse et ensuite par une lettre de la Municipalité, que ce projet a été revu de manière drastique. J'ai en même temps reçu une invitation à participer à une séance du groupe consultatif pour discuter de l'évolution du projet Métamorphose. Je vous assure que je peux consulter moi-même la presse pour voir comment le projet évolue mais je n'ai par contre pas l'impression que ce groupe consultatif ait été consulté avant les modifications faites à ce grand projet. Je me pose donc la question s'il vaut la peine d'investir du temps pour venir écouter si de toute façon nous apprenons les véritables éléments par les médias ?

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – En effet, ce groupe consultatif s'est réuni avant l'été en présence de M. Stauber et de quelques membres des partis représentés au Conseil communal. Il est par ailleurs composé d'un certain nombre de représentants d'associations professionnelles et de membres de sociétés de développement. Ce groupe consultatif a été voulu par ce Conseil communal pour accompagner et suivre la démarche participative et qui s'appelle bel et bien « l'accompagnement et le suivi de la démarche participative ». En ce sens-là, il n'est pas nécessairement un acteur de la démarche participative, il doit l'accompagner et la suivre. C'est bien ce que ce Conseil nous a demandé, je ne suis pas en train de faire du jésuitisme. Nous avons dûment convoqué ce groupe à peu près deux fois par année depuis le début de la démarche Métamorphose. Il a été informé des différentes étapes dont, par exemple, les résultats du concours d'urbanisme sur le plateau de la Blécherette qui avait évidemment été jugé par un jury. Le groupe a été dûment informé avant l'ensemble de la population des résultats de ce concours. Pour ce qui concerne l'actualité toute récente, vous vous rendez bien compte que la démarche de la Municipalité de Lausanne était plus complexe que jusqu'à maintenant puisqu'il s'agissait entre autres de coordonner les prises de position de différentes municipalités. Raison pour laquelle le calendrier de publication des propositions de la Municipalité n'a pas permis que le groupe consultatif soit convoqué avant. Et je dois évidemment m'excuser auprès des membres de ce groupe pour avoir dû reporter à deux reprises les réunions qui avaient été prévues au début puis à la fin de l'été. La prochaine séance est effectivement prévue sauf erreur le 11 octobre et je peux vous assurer que ce groupe va continuer son mandat et qu'il sera informé aussi en amont que possible des propositions de la Municipalité et que les réactions de ce groupe seront entendues avec beaucoup d'attention. Je vous rappelle d'ailleurs que les réactions du groupe à propos de l'ensemble urbanistique Prés-de-Vidy ont été l'un des éléments qui a forgé une partie de la position municipale s'agissant en particulier du projet urbanistique dont nous proposons l'évolution maintenant.

Question

M. Julien Sansonnens (La Gauche) : – Ma question s'adresse au directeur des Services industriels et concerne l'accès internet mis à disposition gratuitement par la Ville sur un certain nombre de places. C'est naturellement une très bonne chose mais c'est néanmoins un accès qui n'est pas crypté. Or on sait bien que le piratage et le vol de données est une réalité, notamment sur les réseaux Wifi non cryptés. Est-ce que les usagers sont sensibilisés à cette question ? Ils le sont par un certain nombre d'articles dans les journaux, mais est-ce qu'ils le sont spécifiquement lorsqu'ils utilisent la connexion de la Ville de Lausanne ? Et puis est-ce qu'il ne serait pas souhaitable de sécuriser cette connexion ? C'est techniquement possible tout en maintenant naturellement la gratuité.

Réponse de la Municipalité

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – Je ne suis pas un très grand utilisateur du Wifi sur les places publiques, mais sauf erreur il y a une page d'entrée qui indique aux utilisateurs les conditions dans lesquelles ils utilisent cet accès et qui donc les informe du caractère non crypté des données. Sur la suite de votre question, nous allons évidemment réfléchir à l'évolution de cette offre Wifi et devons d'ailleurs répondre à un postulat sur le Wifi communautaire, sauf erreur de M. Hubler. Nous souhaitons fournir un accès Wifi sur les places et il faudra probablement pour cela faire évoluer notre offre Citycable. Cette gratuité pourra sans doute être aisément obtenue soit par les abonnés Citycable, soit éventuellement par une sorte de fédération des câblo-opérateurs.

Question

M. Pierre Oberson (UDC) : – Ma question s'adresse à M. Junod. Avez-vous déjà fixé vos priorités en matière de police ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Si je vous réponds oui, ça vous va ? En complément, je peux redire ce que j'ai dit il y a une semaine au moment où les changements de dicastère ont été opérés et que nous annoncerons prochainement un plan de mesures concernant la « Vie nocturne » qui s'accompagnera aussi d'une série de modifications du Règlement général de police. Il s'agira d'un premier train de mesures qui sera rapidement annoncé puis je pourrai définir une politique plus générale. Cela dit, elle s'inscrira dans la ligne de ce qu'a pu fixer la Municipalité. La réappropriation de l'espace public constitue, à mon sens et au sens de la Municipalité, une priorité en matière de sécurité publique et ce sera le sens de notre action ces prochaines années, en lien avec la Police cantonale et l'Ordre judiciaire. Concernant les mesures concrètes, une première série sera donc annoncée tout prochainement. Nous avons toutefois souhaité bien les vérifier au niveau juridique puis les discuter aussi au sein du Conseil cantonal de sécurité qui est maintenant l'organe compétent en matière de politique sécuritaire, à la fois pour la Police cantonale vaudoise, les polices communales et bien sûr la Police lausannoise.

Question

M. Yves Ferrari (Les Verts) : – Il n'est jamais bon de prendre un cas personnel pour poser une question, mais je dois vous avouer qu'aujourd'hui il m'est arrivé quelque chose qui ne m'était plus arrivé depuis un certain nombre d'années : on m'a raccroché au nez. Je profite donc de poser la question publiquement et cela concerne M. Tosato. Vous savez que chaque année les enfants sont appelés à faire un dépistage dentaire suite auquel ils reçoivent une feuille pour dire s'il y a un problème ou pas. Néanmoins, ce petit papier ne fait absolument pas référence au type de problème que l'enfant pourrait avoir. Par exemple, selon cette recommandation je suis allé l'année passée consulter auprès d'un médecin-dentiste qui m'a dit : votre enfant n'a pas de problème. Vous allez me dire que quand il y a deux avocats ou deux juristes, il y a trois avis et c'est probablement la même chose pour les médecins-dentistes. Mais, si à titre personnel j'ai encore les moyens de payer ce genre de choses pour mes enfants, je me dis que c'est un peu regrettable si d'autres personnes doivent le faire pour apprendre que finalement il n'y a rien du tout. On m'a raccroché au nez alors j'étais en train d'expliquer cela. Je pose néanmoins la question suivante : est-ce qu'il y a la volonté que sur ces petits papiers soit peut-être juste indiqué la nature du problème de manière à ce que nous puissions concrètement le vérifier et éviter d'irradier chaque année nos enfants ?

Réponse de la Municipalité

M. Oscar Tosato, municipal, Enfance, jeunesse et cohésion sociale : – Je remercie M. Ferrari de sa question dont j'ai pris note et que je vais aborder lors du prochain colloque du Service dentaire.

Question

M. Guy Gaudard (PLR) : – Le Salon des métiers se déroulera à Beaulieu du 2 au 7 octobre. De nombreux apprentis y participeront et je vous invite à tous y aller. Au sujet des apprentis, il y a plusieurs mois la Ville annonçait qu'elle allait engager des apprentis sans papiers. J'aimerais savoir ce qu'il en est à ce jour ? En a-t-elle engagé ou pas ? Puis je finirai par un petit coup de promo avant la réponse de la Municipalité. Demain à 9 h 15 au Collège du Belvédère, nous présentons avec la Fédération vaudoise des entrepreneurs, quelques amis patrons et des apprentis, les différents aspects de l'apprentissage aux élèves de ce collège, toutes classes confondues VSO, VSG, accueil, RAC, développement et j'en passe. Je vous invite également à y venir nombreux.

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – Comme nous l'avions annoncé, nous avons posé un acte fort avec l'aide des Chambres fédérales pour faire avancer l'application de la loi. Nous avons des indications que nous sommes en train de progresser dans la bonne direction même si tout n'est pas encore gagné. Il reste à voir si cela va vraiment se concrétiser et, dans ce contexte, nous n'avons évidemment envie de procéder à aucune forme de provocation, pour ne pas compromettre le dossier. La réponse est donc non.

Question

M. Laurent Guidetti (Soc.) : – Je suis ami Facebook avec Municipalité Lausanne comme 839 autres amis Facebook. Il se trouve que je me suis rendu compte que Municipalité de Lausanne n'était peut-être pas la vraie Municipalité de Lausanne. En particulier ce 11 septembre quand on voit une photo d'une manchette de journal disant que Marc Vuilleumier lâche la police mais que la photo est tronquée du bas. Ce qui fait que la manchette « Marc Vuilleumier lâche » est publiée sur le profil Facebook de Municipalité Lausanne. Alors la question est la suivante : est-ce que les membres de la Municipalité de Lausanne sont amis Facebook de Municipalité de Lausanne ? Si ce n'est pas le cas, est-ce qu'elle entend réagir ? Trouver la véritable identité de la personne qui se cache derrière et éviter que il y ait des couacs dans l'interprétation comme j'en ai moi-même été la victime ?

Réponse de la Municipalité

M. Daniel Brélaz, syndic : – J'ai été pendant longtemps non-membre du réseau Facebook, mais mon nom ayant été utilisé par diverses personnes, je peux vous dire que la tentative d'escroquerie sous différentes formes sur Facebook est hélas ! classique. La Municipalité vient d'être saisie du problème et est en train d'examiner une solution. Le plus simple est normalement de pouvoir contacter un administrateur Facebook pour qu'il vire ces gens. C'est probablement ce que l'on va faire en premier car cela évite de passer par toutes sortes de circonlocutions juridiques qui, en Suisse, peuvent prendre un temps assez long. Par chance j'ai eu les premières notes sur le sujet qui me sont arrivées cet après-midi, sinon je n'aurais pas su que vous répondez. Nous allons donc remédier le mieux possible et dans les meilleurs délais à cette situation, mais cela n'empêchera pas un nouveau groupe de faire le même genre d'aberration par la suite. Vous avez beaucoup de gens sur Facebook qui travaillent sous des identités diverses, y compris des citoyens qui ont jusqu'à 5-6 noms différents suivant ce qu'ils veulent en faire. Cela montre la fiabilité générale du système, mais c'est un outil malgré tout très utilisé.

Bilan de l'unité 'Pilotage et projets' du Service du personnel de 2006 à 2011 – Réponse au postulat Longchamp et consorts «Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale »

Rapport-préavis N° 2012/14 du 12 avril 2012

Administration générale

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Le présent rapport-préavis s'articule en deux parties :

- le bilan des activités réalisées par l'unité 'Pilotage et projets' du SPeL depuis sa création en janvier 2006 : activités réalisées relevant des deux missions attendues lors de la mise en place de cette unité, activités non prévues mais réalisées de fait et futures prestations issues de demandes de natures diverses déjà exprimées.
- La réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant « Une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale », déposé le 5 février 2008 et pris en considération le 25 novembre 2008.

Il demande de pérenniser les ressources et les compétences déjà en place afin de consolider les prestations fournies, ceci au niveau de 2 EPT sur les 3,3 affectés jusqu'en 2012 soit au développement des divers projets, soit à des prestations nouvelles.

2. Table des matières

[Supprimée.]

3. Synthèse du bilan des prestations fournies par l'unité 'Pilotage et projets' de 2006 à 2011

3.1. Création et missions de l'unité

Le service du personnel est organisé autour de cinq unités, à savoir :

- Juridique ;
- RH ;
- Pilotage et projets ;
- Egalité et qualité de vie au travail ;
- Santé et sécurité au travail.

Chaque responsable est directement rattaché au chef de service.

En juin 2005, la Municipalité a décidé la création de l'unité 'Pilotage et projets' du SPeL ainsi que du poste de sa responsable. Dans la description de poste de cette dernière, la mission était double :

- Proposer et mettre en œuvre les axes d'amélioration des processus de gestion du personnel de la Ville de Lausanne et spécifier les projets d'amélioration retenus (Projets).
- Développer et suivre le processus de pilotage de la gestion du personnel de la Ville de Lausanne (Pilotage).

Depuis son engagement en 2006, celle-ci a structuré son unité selon les deux dimensions de sa mission (Pilotage et projets) de manière à les rendre cohérents. Sa double expérience (RH/Rémunération et mise en place d'un Système d'information de gestion des ressources humaines – SIRH¹) et le lancement du projet 'Equitas' « nouveau système de rémunération » ont fait évoluer l'unité qui a progressivement vu ses prestations s'élargir.

¹ Un système d'information de gestion des ressources humaines est une interface entre la gestion des ressources humaines (GRH) et les technologies de l'information et de la communication. Le traitement des données est intégré dans un progiciel

Le présent rapport-préavis ne traite pas du bilan et des ressources liées au projet Equitas qui dispose d'un cadre de fonctionnement, d'un crédit d'investissement et de ressources qui lui sont propres.

3.2. Ressources allouées à l'unité de 2006 à fin 2011

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des ressources allouées à l'unité de sa création à fin 2011, avec une ventilation par type de contrat

	Dotations à la création de l'unité, le 01.01.2006	Dotations à la date du bilan, le 31.12.2011	Evolution en ept	Commentaire
Type de contrat				
Statut de fonctionnaire	3.8 ept	3.1 ept	- 0.7	Transfert du poste de CMI et d'un ½ poste de secrétaire à l'unité RH du service
Contrats à durée déterminée, alloués par décisions municipales	0.0 ept	3.8 ept	+3,8	Selon notes municipales adoptées entre 2007 et 2011

3.3. Prestations initiales, réalisées et attendues

Les paragraphes suivants proposent un bilan synthétique par secteur de l'unité des différentes prestations réalisées (comprises dans sa mission initiales ou non) et décrivent les prestations attendues auxquelles il n'a pas encore été possible de répondre.

Le **secteur 'Pilotage'** a progressivement mis en place et développé les prestations suivantes :

- production régulière de six tableaux de bord destinés aux instances décisionnelles, diffusés le plus souvent sous forme de rapports et publications intranet (dont notamment celui concernant les absences demandé par la Commission de gestion) ;
- Préparation de simulations financières pour la mesure des impacts d'Equitas (analyse multidimensionnelle) ;
- élaboration d'indicateurs spécifiques pour les projets ;
- élaboration de rapports et indicateurs pour l'aide à la décision ;
- traitement des enquêtes et réalisation d'études comparatives ;
- traitement du postulat Longchamp et consorts (chapitre 4 du présent rapport-préavis).

Les ressources pour produire ces différentes prestations sont en grande partie éclatées et non pérennes.

Quant au **secteur 'Projets'**, il a mis en production et assuré le suivi :

- du transfert de la gestion de la paie de l'externe à l'interne (module Paie PeopleSoft) ;
- de l'utilisation du module Recrutement pour les apprentis ;
- de l'application des modules RH 'Formation/prévention' et 'Libre-service' ;

de gestion intégré (ERP) qui intègre les informations issues de différentes origines dans une entreprise en des modules intégrés dans une seule application et une base de données unique. La Ville de Lausanne a acquis le progiciel « PeopleSoft ».

- de la gestion centralisée des postes et du processus de contrôle y relatif ;
- de la nouvelle gestion centralisée des absences et du processus de contrôle y relatif.

En outre, des **prestations supplémentaires** en dehors de ses missions de base ont été assumées par différents secteurs de l'unité :

- gestion des fonctions IA-RPAC (analyse et clarification du catalogue des fonctions selon IA-RPAC 35.02; par délégation de la gestion technique déléguée par la Municipalité) ;
- traitement des demandes de dérogation aux règles en matière de rémunération et demandes de revalorisation d'éléments de base de la rémunération;
- analyse des impacts des mesures de fin d'année sur la masse salariale et proposition de scénario – base d'analyse et de décision pour la Municipalité – et suivi de la mise en œuvre ;
- traitement des demandes et revendications collectives portant sur des éléments salariaux et/ou conditions de travail ;
- simplification / automatisation des processus et contrôles ;
- participation au projet système contrôle interne (SCI) en tant que service pilote.

D'autres prestations sont attendues mais n'ont pas encore pu être réalisées par manque de ressources :

- postulat M. Charles-Denis Perrin « le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits de leur administration » – partie concernant le personnel ;
- réponse à l'observation n°1-2010 de la Commission de gestion : nouveau mode de présentation des statistiques absences en traitant à part les données concernant les maladies de longue durée ;
- étude pour une gestion intégrée des compétences ;
- étude pour introduire la dématérialisation des dossiers du personnel ;
- élaboration et publication d'un 'bilan social d'entreprise'.

3.4. Constats

Ce bilan fait ressortir qu'un grand nombre de prestations et de développements pour la modernisation de la gestion RH a été réalisé avec peu de moyens. Il est toutefois temps de remédier à deux constats qui s'imposent depuis le début 2011.

Afin de faire face aux défis imposés par la prochaine législature et par les changements sociétaux, le bilan dressé conduit à consolider les prestations du SPeL dans le secteur concerné afin de réaliser les objectifs suivants :

- offrir aux services des réponses professionnelles dans les délais demandés ;
- fournir des indicateurs fiables à la hiérarchie pour une maîtrise efficace de la charge salariale ces prochaines années ;
- apporter aux grands projets de la législature des données fiables pour anticiper les impacts de changements qu'ils vont produire ;
- conserver les compétences en place ;
- solidifier le partenariat avec les services et les instances décisionnelles ;
- stopper la surcharge importante des collaborateurs/trices créant des retards parfois inadmissibles.

3.4.1. Surcharge importante

En 6 ans, l'unité a fourni un nombre considérable de prestations relevant de ses missions initiales. Pour les prestations supplémentaires, l'unité a recouru à des ressources temporaires de cas en cas.

Cependant, l'augmentation des demandes de ces dernières années est la source d'une surcharge importante du personnel, de retards dans les réponses aux services et dans le traitement des différents postulats ou motions. Des solutions provisoires ont été trouvées, elles permettent une sensible amélioration, mais sont basées sur du personnel en situation précaire (contrats de durée déterminée, augmentations de taux d'activité temporaires, auxiliaires).

3.4.2. Insuffisance dans l'accompagnement aux changements, l'appui et le conseil aux services

Si, pour l'unité, tous les projets énumérés dans ce chapitre ont été bien planifiés de 2006 à 2011 et les communications faites auprès des services et du réseau des RRH, il n'en reste pas moins que les changements apportés par les avancées de la technologie et par les nouvelles visions en matière de rémunération (Equitas) ont bouleversé le paysage de la gestion du personnel à la Ville. Selon les services, ces nouveautés ont été plus ou moins bien accueillies ou incomprises. Le SPeL a pris conscience que le besoin d'accompagnement au sein des services a été sous-estimé.

Les nouveaux projets démarrés et les perspectives d'évolution (notamment la dématérialisation des dossiers du personnel et l'optimisation des processus) vont encore renforcer ce besoin d'accompagnement des services.

L'unité dispose de peu de ressources dont la plupart sont au bénéfice de contrats d'une année, renouvelés face à l'urgence des situations. Malgré l'investissement personnel de chacun, il n'a toutefois pas été possible d'accompagner chaque service et chaque RH, comme il aurait été souhaitable de le faire. Pour que les investissements accordés pour le développement d'une gestion des ressources humaines efficace et cohérente puisse générer tous les impacts attendus, il est nécessaire de permettre que l'ensemble des services adhèrent, suivent et transmettent les changements.

4. Réponse au postulat de M^{me} Longchamp et consorts

La réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant «*une feuille de route pour la législature sur le flux du personnel de l'Administration communale*», déposé le 5 février 2008² et pris en considération le 25 novembre 2008, est développée ci-après.

4.1. Synthèse des demandes

L'analyse des besoins exprimés dans le postulat de Mme Longchamp et consorts montre que ceux-ci se situent à des niveaux différents. Chacun d'entre eux demande une approche et des moyens différents.

- a) Demande de documenter plus largement la présentation des comptes et des budgets.
- b) Demande concernant la nécessité de disposer de tableaux de bord relatifs aux mouvements de personnel.
- c) Demande concernant la nécessité de disposer d'indicateurs relatifs aux postes alloués et à leur origine décisionnelle.
- d) Demande de connaître l'impact de la démographie lausannoise sur l'augmentation des postes.

4.2. Analyse par type de demande

- a) Documenter plus largement la présentation des comptes et des budgets

² BCC, 2008-8009, t.I. pp. 487-490

Actuellement, deux actions sont réalisées:

- dans le cadre de l'élaboration du budget, le Service financier demande aux services (via les comptabilités de direction) de lui fournir le détail des modifications de postes par rapport au budget voté de l'année en cours ;
- le Secrétariat municipal suit la création / suppression de postes dans un tableau de suivi, destiné à son propre usage uniquement.

Avec la nouvelle gestion centralisée des postes, le SPeL est désormais en mesure de fournir un outil de gestion efficace ; il s'agit dorénavant de définir les procédures de recueil des données entre le SPeL et ces deux services.

Répertorier de manière systématique, informatisée et partagée les postes accordés, supprimés ou transférés offrira une vision exhaustive et un meilleur suivi, tant au niveau du budget qu'à celui organisationnel.

b) Nécessité de disposer de tableaux de bord relatifs aux mouvements de personnel

Le SPeL remet chaque année à la Municipalité un rapport sur les mouvements de personnel au sein de la Ville.

Le tableau ci-dessous résume les indicateurs contenus dans ce rapport annuel :

Indicateurs	Unité(s)	Motifs disponibles
Nombre de départs de la Ville	En personnes et en EPT	Décès Démission Fin de contrat Invalidité totale Licenciement Départ à la retraite Suppression de poste
Nombre d'arrivées à la Ville	En personnes et en EPT	Embauche
Effectif en fin d'année	En personnes et en EPT	
Effectif des femmes en fin d'année	En personnes et en EPT	
Effectif des hommes en fin d'année	En personnes et en EPT	
Age moyen	En années	
Ancienneté moyenne	En années	
Effectif assuré à la caisse A	En personnes et en EPT	
Effectif assuré à la caisse B	En personnes et en EPT	
Nombre d'auxiliaires	En nombre de décomptes salaire édités	

Pour disposer de statistiques complètes sur les mouvements de personnel entre directions, il faut pouvoir notifier les transferts (« partant » et « entrant ») dans les services de manière à disposer d'une image plus complète de la mobilité interne (entre services), d'une part, et de renseigner le motif du transfert, d'autre part. Pour ce faire, des adaptations de la base de données et des programmes sont nécessaires. Seul le nombre de transferts « entrant » dans les directions et services est aujourd'hui disponible directement.

c) Nécessité de disposer d'indicateurs relatifs aux postes alloués et à leur origine décisionnelle

Jusqu'en 2009, seules les données des salarié-e-s étaient gérées dans 'PeopleSoft'. La gestion des données relatives aux postes alloués était à la charge des services à travers les documents suivants :

- le plan des postes du service (sous forme d'un fichier Excel géré manuellement par le RRH) ;
- les copies des documents décisionnels octroyant ou modifiant les allocations de ressources du service (préavis, note municipale).

Cette gestion décentralisée par service rendait toute consolidation et vision globale *Ville* très laborieuse.

Depuis 2010, les données relatives aux postes alloués ont été introduites graduellement service par service dans la base de données 'PeopleSoft' :

- pour toute création de nouveau poste ou lors de modifications d'EPT alloués, le service doit obligatoirement indiquer l'origine de la décision. Par ex. : lors de l'affichage du poste «chef-fe de projet Equitas», l'information 'préavis n° 2008/38 – Nouvelle rémunération des fonctionnaires communaux' figure dans l'origine du poste ;
- les premiers tableaux de bord utilisant les données des postes ont été réalisés début 2011 pour le rapport de gestion 2010. D'autres tableaux - portant sur la création des postes et leur origine décisionnelle - doivent être élaborés.

d) Connaître l'impact de la démographie lausannoise sur l'augmentation des postes

La demande exprimée vise à établir un lien entre l'évolution démographique de la population lausannoise et l'accroissement du nombre de postes à la Ville.

Afin de connaître la faisabilité d'une telle étude, la question a été soumise au Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS). Selon les spécialistes rencontrés, la dimension démographique demeure négligeable par rapport aux autres facteurs déterminant l'évolution du nombre de postes dans une administration. Entreprendre une telle étude demanderait un fort investissement pour un résultat peu pertinent.

Le représentant du SCRIS privilégierait une approche plus pragmatique consistant à demander régulièrement à chaque service de l'administration ses projections à moyen terme quant à la variation du nombre de ses postes.

Celles-ci devront être basées :

- sur l'évolution des sous-groupes de population concernés par les prestations servies;
- sur les modifications réglementaires ou structurelles des secteurs d'activité concernés.

Le DEVCOM confirme l'avis du SCRIS.

4.3. Réponse et moyens à engager

Pour répondre aux demandes contenues dans le postulat Longchamp et afin de fournir des données fiables et contrôlées au Conseil communal et à la Municipalité, il est nécessaire de doter le SPeL des ressources nécessaires au pilotage des éléments chiffrés (gestion du personnel et données salariales) et à la gestion centrale des postes (suivi précis des ressources allouées).

Il s'agit notamment de pérenniser et de prendre en charge les activités suivantes présentées selon les demandes :

Demande a)

1. Documenter plus largement la présentation des comptes et des budgets.

Demande b)

2. Pérenniser, compléter les rapports existants.
3. Diffuser plus largement les rapports existants.

Demande c)

4. Créer de nouveaux rapports avec les indicateurs relatifs aux postes et à leur origine.
5. Contrôler et auditer les modifications/créations de postes demandées par les services.
6. Assurer le conseil aux services et dispenser de la formation en matière de gestion du plan des postes.
7. Réaliser des analyses transversales basées sur le plan des postes Ville.
8. Elaborer et suivre les spécifications techniques pour des demandes d'amélioration relatives à la gestion des postes.

Demande d)

9. Recueillir et synthétiser l'information pour prévoir l'impact de la démographie sur les postes (projection).

La réponse à ces demandes en termes de ressources est englobée dans le plan d'action présenté au chapitre 6 du présent rapport.

5. Vision stratégique et objectifs pour les prochaines années

En mettant en place en 2006 une unité 'Pilotage et projets', la Ville a fait œuvre de précurseur en la matière. Depuis, le canton de Vaud, puis le CHUV ont, eux aussi, créé de telles unités dans leurs services du personnel respectifs. Les avancées technologiques et la demande de transparence dans les processus de gestion des administrations publiques imposent peu à peu aux services du personnel de se doter de compétences nouvelles alliant la connaissance des métiers RH à celles des nouvelles technologies de l'information et à la capacité de maîtriser et de contrôler les données de plus en plus importantes autour de la personne gérée.

Suite à l'analyse de la situation actuelle et à la prise en compte des nouvelles demandes et projets, la Municipalité souhaite consolider les processus mis en œuvre pour l'ensemble des prestations de l'unité 'Pilotage et Projets' et conserver les ressources et les compétences déjà en place.

L'objectif est de disposer d'un véritable centre de compétences doté de personnel hautement qualifié, stable, pouvant assurer des réponses fiables et cohérentes à toutes les demandes et servir des prestations de qualité dans le domaine de la rémunération globale et dans celui du SIRH.

6. Mesures demandées

Comme décrit plus haut, le secteur 'Pilotage' du SPeL fait notamment appel à des ressources non dédiées à cette mission (au détriment d'autres projets) ou grâce à des contrats de durée déterminée, des augmentations temporaires de taux d'activité ou des heures supplémentaires.

Afin de fournir des données fiables et contrôlées à la Municipalité et au Conseil communal, il est nécessaire de doter le SPeL des ressources nécessaires au pilotage des différents éléments de base de la rémunération via la gestion centrale des postes. Cet investissement permettra d'optimiser et de suivre les ressources allouées.

Etant donné la surcharge actuelle, l'allocation de ressources supplémentaires accordées en urgence par la Municipalité et les différentes demandes existantes (aide à la décision, réponse à la Commission de gestion, projets, réponses aux postulats et autres demandes d'indicateurs, gestion du plan des postes de la Ville,...), la Municipalité propose de pérenniser certains postes en contrat de durée déterminée (CDD), sans augmentation d'effectif.

Demande	Objectif (s) et mission(s)
Pérenniser le poste actuel d'assistante du secteur Pilotage 0.7 EPT	Fournir et contrôler les données selon le développement du secteur. Jusqu'à présent, ce poste était financé via un 0.5 ept alloué dans le cadre des travaux Equitas et un 0.2 ept demandé chaque année sous forme de CDD.
Pérenniser les ept d'adjoint-e rémunération 0.7 EPT	Réduire les délais d'attente et faire le lien avec le projet Equitas dans le cadre des demandes de dérogation aux règles en matière de rémunération. Assurer une permanence avec la responsable de secteur pour l'analyse des notes municipales avant visa du Spel. Permettre aussi à la responsable de l'unité 'Pilotage et projets' de maintenir son intervention à un niveau plus stratégique et consacrer le temps nécessaire à ses autres responsabilités. Gestion des cas spéciaux après passage au nouveau système. Ce poste a été accordé en urgence mais de manière temporaire par la Municipalité.
Pérenniser le poste de gestionnaire du plan des postes Ville 0.6 EPT	Le poste actuellement alloué sous forme de CDD pour 0.7 EPT a été accordé par la Municipalité dans le cadre du déploiement du module 'gestion des postes'. Dès la mise en production de cette gestion, il s'agira de conserver les compétences et d'assurer la cohérence, la gestion et le conseil aux services pour l'ensemble des postes de la Ville.

Tableau : Photographie des ressources allouées à l'unité avant et après rapport-préavis selon le type de contrat

	Dotation à la date du bilan 31.12.2011	Dotation à la date d'acceptation du préavis par le CC	Evolution	Commentaire
Type de contrat				
Statut de fonctionnaire	3.1 ept	5.1 ept	+ 2.0	
Contrats de droit privé à durée déterminée, sujets à être pérennisés	2.0 ept	0.0 ept	-2.0	
Contrats de droit privé à durée déterminée dont la prestation prend fin courant 2012, et qui ne sont pas pérennisés	1.3 ept	0.0 ept	-1.3	Fin de 4 prestations ponctuelles
Contrats de droit privé à durée déterminée, sujets à être prolongés au delà de 2012	0.5 ept	0.5 ept	0.0	Fera l'objet d'un autre préavis
Total	6.9 ept	5.6 ept		

Le fait de compter dans l'unité 'Pilotage et Projet' une grande part du personnel en situation précaire représente pour l'encadrement un grand investissement en temps et en motivation. L'arrivée de nouvelles personnes et le départ d'autres nécessitent une organisation lourde, afin de perdre le moins de connaissances possible et de repenser sans cesse le processus de formation. De plus, le risque (réel) de départs prématurés des collaborateurs/trices suscite une tension permanente pour l'encadrement et des risques de perte de compétences formées. Parallèlement, 1.3 poste à durée déterminée ne seront pas renouvelés dans le cadre de la stabilisation et le l'optimisation de ces processus.

7. Conséquences financières

L'impact financier pérenne par poste sera le suivant :

Type de poste :	EPT existants à pérenniser	Coût estimé en francs/ an
0.7 EPT d'adjoint administratif (uni) (11-02) pour le secteur 'Rémunération' partagé sur 2 postes comme suit : - > 0.1 EPT supplémentaire pour la supervision et remplacement ; - > 0.6 EPT pour l'instruction des dossiers et rédaction des rapports. Salaire (*13) moyen estimé à 70%, y compris charges sociales et cotisations à la caisse de pensions :	0.7	103'200.-
Poste de 0.7 EPT d'assistante administrative B (15-11) pour l'ensemble des tâches du secteur 'Pilotage et Rémunération' Salaire (*13) moyen estimé à 70%, y compris charges sociales	0.7	70'900.-

et cotisations à la caisse de pensions :		
Poste de 0.6 EPT d'assistante administrative B (15-11) pour la gestion et le contrôle du plan des postes de la Ville et assistance dans l'élaboration des tableaux de bord. Salaire (*13) moyen estimé à 60%, y compris charges sociales et cotisations à la caisse de pensions :	0.6	65'900.-
Total	2.0	240'000.-
Postes de travail et mobilier (déjà existant)		0'0.-
Equipement informatique des postes de travail (actuellement utilisation d'1 poste en prêt du SOI)		3'000.-

L'impact financier pérenne est donc d'environ 240'000 francs par année. Par contre, vu le renoncement à 1.3 ept de postes à durée déterminée, le budget du service sera abaissé de 158'000 frs par l'ensemble de l'opération.

On peut estimer que ces postes seront en gros autofinancés par un meilleur contrôle et des propositions plus ciblées en matière de dérogation aux règles usuelles de rémunération et de primes exceptionnelles que permettront notamment les propositions précédentes.

Récapitulation des conséquences du projet

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0	2.0
en milliers de CHF Charges de personnel	240	242	245	247	250	1'224
Charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0.0
Charge d'intérêts	0	0	0	0	0	0.0
Amortissement	0	0	0	0	0	0.0
Total charges suppl.	240	242	245	247	250	1'224
Diminution de charges (non reconduction de 3 CDD)	158	159	160	161	162	800
Revenus	0	0	0	0	0	0.0
Total net	82	83	85	86	88	424

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2012/14 de la Municipalité, du 12 avril 2012;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de pérenniser 0.7 EPT de cadre/spécialiste actuellement en contrat à durée déterminée ;
2. de pérenniser 1.3 EPT d'assistance administrative actuellement en contrat à durée déterminée ;
3. de prendre acte :
 - a) que le budget pour l'exercice 2013 comprendra un montant de 240'000 francs comptabilisé sous les rubriques suivantes :

1200.301	Traitements	197'820
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	11'356
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	30'824
 - b) que les autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2013 comprendront un montant de 3'000 francs pour un poste de travail supplémentaire ;
4. de prendre acte que les 1.3 ept de contrats à durée déterminée répartis sur 4 personnes ne seront pas prolongés et que le montant de 158'000 francs ne sera pas porté au budget pour l'exercice 2013 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de Mme Françoise Longchamp et consorts demandant « une feuille de route pour la législature sur le flux de personnel de l'Administration communale ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Mirelle Knecht (Soc.), rapportrice, Daniel Bürgin (UDC), Jean-François Cachin (PLR), Thérèse de Meuron (PLR), Jean-Michel Dolivo (La Gauche), Gianfranco Gazzola (Soc.), Gaëlle Lapique (Les Verts), Françoise Longchamp (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Maria Velasco (Les Verts)

Rapport polycopié de M^{me} Mirelle Knecht (Soc.), rapportrice

Présidence : Mirelle Knecht (PS)

Membres présents : Gianfranco Gazzola (PS), Philippe Mivelaz remplaçant Fabrice Ghelfi (PS), Thérèse de Meuro (PLR), Françoise Longchamp (PLR), Jean-François Cachin (PLR), Gaëlle Lapique (Les Verts), Maris Velasco remplaçant Yves Ferrari (Les Verts), Daniel Bürgin (UDC), Jean-Michel Dolivo (La Gauche)

Représentant-e-s de la Municipalité : Daniel Brélaz, Syndic

Jean Borloz, Chef de service SPel (AG)

Christine Ruef Bayiha, Responsable unité Pilotage et projets

Notes de séances

Catherine Crevoisier

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville

Date : 1^{er} juin 2012

Début et fin de la séance : 10 h-12 h

La rapportrice ouvre la séance et propose de donner la parole à M. le Syndic puis à la motionnaire avant d'ouvrir la discussion.

Introduction

M. le syndic présente les représentants du service du personnel (SPeL) puis résume les éléments essentiels du rapport-préavis :

Réponse au préavis de la motionnaire, M^{me} Longchamp, qui demande que soient fournis aux conseillers communaux, en complément aux documents présentant les comptes et le budget, des informations sur les mouvements du personnel (tableaux de bord) et une analyse des projections concernant l'évolution du nombre de postes.

Analyse de l'unité concernée et demande de pérennisation de deux postes EPT (équivalent plein temps), actuellement en CDD (contrat à durée déterminée).

Rapport-préavis

M. le syndic explique que, comme cela a déjà été fait à plusieurs reprises dans ce service, dans une optique de prudence, du personnel a été engagé en CDD. Dans le nouveau contexte actuel de changements rapides de l'environnement, la Municipalité a fait le choix de mener de front un grand nombre de projets afin de moderniser la gestion du personnel. Des changements en profondeur ont souvent amené le système au bord de la rupture. La Municipalité a estimé qu'il fallait intégrer la réflexion sur ce sujet à la réponse au postulat déposé par M^{me} Longchamp. Elle a comprimé ce qui était comprimable et demande la pérennisation de 2 EPT.

M. Borloz complète en rappelant que quand il a pris la direction du SPeL en 2004 la plupart des processus RH n'existaient pas ou en étaient à leur balbutiement. Or l'harmonisation des processus a engendré des résistances de la part des services et fait ressortir des « lézards » qui doivent être traités selon le règlement pour le personnel de l'administration communale (RPAC).

M. le syndic ajoute qu'il faut parfois procéder à des arbitrages entre les services du SPeL et qu'il appartient à la Municipalité d'assumer ce rôle.

Le rapport-préavis (voir point 3.3) propose un bilan des prestations des secteurs « pilotage » et « projets » concernés. Le projet Equitas n'est pas concerné par ce rapport-préavis.

Secteur « Pilotage » : a développé six tableaux de bord pour les instances décisionnelles (notamment concernant les absences), des simulations financières (Equitas), divers indicateurs (pour des projets ou l'aide à la décision), traité des enquêtes et études et le postulat Longchamp et consort.

Secteur « Projets » : module PeopleSoft (gestion de la paie à l'interne), module recrutement pour les apprentis, modules RH (« Formation/prévention » et « Libre-service »), gestion centralisée (postes et processus de contrôle, nouvelles gestion centralisée des absences).

Ce secteur a aussi produit d'importantes prestations supplémentaires en plus des missions de base : gestion, analyse et clarification du catalogue des fonctions ; traitement des demandes de dérogation ; analyse et aide à la décision pour la Municipalité (mesures de fin d'année) ; traitement de revendications collectives etc.

Toutes ces tâches ont mobilisé beaucoup de personnel et occasionné une importante surcharge des services concernés (voir 3.4, 3.4.1 et 3.4.2). Une partie du personnel engagé

pour ces tâches l'a été à l'aide de CDD qui ont été renouvelés face à l'urgence de la situation.

D'autres prestations attendues n'ont pas pu être réalisées par manque de ressources (réponse au postulat Perrin, réponse à la Commission de gestion, études, bilan social d'entreprise).

Il est donc constaté que cette importante surcharge crée aussi d'importants retards alors que d'importants défis sont à prévoir, imposés par les « changements sociétaux » et les changements en cours. Ces changements (Equitas : nouvelle vision de la rémunération, perspectives d'évolution, etc.) bouleversent la gestion du personnel de la Ville et créent un important besoin d'accompagnement au sein des services qui a été sous-estimé.

Discussion générale

Le présent rapport-préavis portant sur une des unités du SPeL, l'unité « Pilotage et projets », plusieurs commissaires posent des questions et demandent des clarifications sur l'articulation entre les cinq unités du SPeL (Juridique – RH – Pilotage et projets – Egalité et qualité de vie au travail – Santé et sécurité au travail). Il est notamment demandé pourquoi la qualité de vie est avec l'unité Egalité et non pas avec l'unité Santé et sécurité. M. le syndic répond que la qualité de vie concerne l'ATT (Aménagement du temps de travail) et que l'unité Santé/sécurité s'occupe essentiellement des MSST. Des changements sont par ailleurs prévus concernant l'articulation entre certaines de ces cinq unités.

Le thème de la surcharge inquiète aussi plusieurs commissaires qui estiment que la pérennisation des 2 EPT, l'un des deux sujets du présent préavis, ne va pas résoudre le problème. Une commissaire estime que les cinq unités ont à faire un travail gigantesque et se demande si le service a les moyens de ses ambitions. Un commissaire craint que la mise en place du grand nombre de projets prévus se fasse au détriment des besoins liés à la gestion courante et quotidienne. M. le syndic rappelle que le Conseil communal a demandé qu'il n'y ait aucune dépense supplémentaire et que la Municipalité cherche un chemin moyen et que ce rapport-préavis a été dimensionné afin de répondre à cette double contrainte. Il mentionne aussi que les modifications dans les unités du SPeL vont profiler ce service comme un service d'accompagnement. Son pouvoir sera limité au profit des directions. Le service juridique sera renforcé, l'unité « Santé et sécurité au travail » aura une plus grande autonomie et les RH seront centralisés au niveau des directions et travailleront en réseau.

Postulat Longchamp

Par son postulat M^{me} Longchamp demandait que soient joints aux documents présentant les comptes et le budget :

- un tableau annuel (départs et arrivées des collaborateurs) ;
- six tableaux de bord (transferts de postes de direction à direction, augmentations de postes liés aux préavis votés par le CC, le nombre de postes : d'apprentis, à durée déterminée, inoccupés ou en voie d'être repourvus, accordés en sureffectif) ;
- une analyse des projections du nombre de postes (liés à : démographie, abandon/nouvelles tâches, simplification des processus, investissements, relations canton/communes).

La motionnaire se dit moyennement satisfaite des réponses apportées à son postulat déposé en 2008 et dont elle rappelle que le but n'était pas de limiter les engagements mais de permettre une meilleure vision de ceux-ci pour le Conseil communal. Elle estime que la réponse en quatre points dans le présent rapport-préavis ne répond pas clairement à toutes les demandes de son postulat qui comprend huit points.

Il est décidé qu'un tableau récapitulatif des réponses aux différentes demandes de la motionnaire sera transmis avec les notes de séances et précisera le lien direct entre les réponses du rapport-préavis et les questions du postulat.

Suite à la demande de la motionnaire, M. le syndic affirme que les informations demandées par la motionnaire seront disponibles dans la présentation des comptes 2012.

Une commissaire souhaite des données chiffrées concernant : 1) le nombre d'apprentis et de stagiaires et 2) l'évolution des ressources nécessaires liées aux investissements (grands projets).

Madame Ruef Bayiha informe qu'une grande partie des données demandées est disponible, notamment concernant les apprentis, celles concernant les départs/arrivées, celles concernant les CDD et postes stagiaires et celles concernant les postes inoccupés en voie d'être repourvus. Il convient de déterminer de quelle manière le Conseil communal souhaite recevoir ces informations.

Concernant le 2^e point, M. le syndic répond que le SPeL dépend de la fiabilité et de l'exhaustivité des données qu'on lui transmet et que la Municipalité pratique cet exercice pour les grands projets (voir communiqué Métamorphose), ce qui n'est pas le rôle du SPeL.

Concernant l'impact de la démographie sur l'augmentation des postes, M. le syndic répond à la question d'une commissaire que celui-ci est très difficile à calculer mais qu'il y a certainement un lien entre eux, qui dépend du domaine concerné.

Conclusion(s) de la commission

Votes : Les membres de la commission votent d'abord les points 1 à 4.

Résultat du vote : accepté à l'unanimité (10 voix).

Vote du point 5 :

Résultat du vote : 9 oui et une abstention.

Discussion

M^{me} Mirelle Knecht (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport, madame la Présidente.

La discussion est ouverte.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – Comme j'ai eu l'occasion de le dire tant en 2008, lors de la commission qui avait examiné mon postulat, que lors de la commission traitant le rapport-préavis qui nous occupe aujourd'hui, ce postulat se fonde sur une volonté de clarté et de transparence. Cette feuille de route devrait comporter des informations nécessaires qui font défaut aujourd'hui ou qui ne sont pas transmises aux conseillers communaux et qui devraient permettre à ces derniers de prendre des décisions adéquates tant en matière de réduction que d'augmentation de postes. Cette demande n'a aucune velléité de cogestion. Si l'on prend la brochure du budget, comme celle des comptes, l'élu communal n'a pas une vision globale et rapide des modifications de postes de travail. Il ne me semble pas compliqué de mentionner dans ces brochures le nombre d'EPT à disposition et le nombre d'EPT demandés par voie budgétaire. Cela permettrait au service, le cas échéant, d'expliquer pourquoi il a besoin de renfort. Par exemple, l'engagement en cours d'année, en fonction d'un projet particulier ou le remplacement retardé d'un poste libéré, etc. Ce que je demandais par mon postulat était l'élaboration d'un instrument d'évaluation simple ayant pour objectif de vérifier l'adéquation entre allocations des ressources et moyens financiers à disposition et de mettre en place un instrument qui permettrait la lecture des chiffres mis à disposition des conseillers communaux et qui pourrait aider à la décision. Cet instrument a-t-il été mis en place ? La brochure du budget communal devrait contenir, à l'instar de celle du Canton, les effectifs plafonds de personnel pour l'année en cours et la

suivante, les mouvements survenus dans l'intervalle tels que nouveaux postes, suppressions ou transferts de postes ainsi que la répartition des postes entre les différentes catégories de personnel. Ces tableaux de bord doivent permettre à l'autorité politique de procéder à l'analyse fine des postes de l'administration et de déterminer l'évolution du personnel dans les directions en fonction des objectifs. De même, si le nombre de postes demandés au budget est supérieur à celui à disposition, on peut imaginer que les services en expliquent systématiquement la raison : mise en œuvre d'un projet voté par le Conseil communal, engagement supplémentaire pour résoudre une crise, décision municipale, financement d'un projet par le Canton, etc. Lors de l'examen de mon postulat en septembre 2008, un commissaire avait émis le souhait que pour l'exercice budgétaire 2009 déjà, l'effectif de chaque service soit exprimé en équivalents plein temps et qu'une comparaison soit établie avec 2008 déjà. Au point 1 de mon postulat, je demandais que l'on établisse un tableau annuel des arrivées et des départs des collaborateurs, service par service, portant sur les cinq dernières années. S'il est trop complexe d'établir ce tableau de bord portant sur les cinq dernières années, la Municipalité pourrait prendre l'engagement d'établir ce tableau de bord dès cette année. Il est en effet curieux d'apprendre qu'aujourd'hui seul le nombre de transferts entrants dans les directions et les services est disponible. Comment la Municipalité peut-elle gérer le nombre de postes sans connaître le nombre de transferts sortants et sans créer ainsi de postes supplémentaires ? Dans mon postulat au point 3, je demandais de connaître l'impact de la démographie sur l'augmentation de postes. Selon le SCRIS, entreprendre une telle étude demanderait un fort investissement pour un résultat peu pertinent. Une telle réponse m'interpelle aussi. On nous prédit une augmentation substantielle de la population pour ces prochaines années et l'impact de cette augmentation ne sera pas négligeable, que l'on prenne par exemple l'augmentation du nombre de policiers ainsi que celle du personnel de voirie. Cette représentation démographique se fait au Canton. J'estime que l'on pourrait faire de même sur la base de la population résidente permanente qui comprend la population suisse établie dans notre commune et la population étrangère au bénéfice d'un permis d'une durée d'au moins un an. Ne seraient pas compris les Suisses avec une résidence principale dans une autre commune ainsi que la population étrangère au court séjour et les requérants d'asile. Lors de la séance de commission, je me suis abstenue au point 5 des conclusions dans l'attente d'un tableau précisant le lien direct entre les réponses municipales et les demandes figurant dans mon postulat. A la lecture de ce tableau, je constate que plusieurs de mes demandes devraient figurer dans les comptes 2012 et que d'autres existent et devraient être transmises aux conseillers communaux. Quand ? Comment ? On ne le sait pas. Pourquoi certaines données existantes n'ont-elles pas été transmises aux conseillers communaux jusqu'à présent ? Les promesses rendant les fous heureux, je refuserai la réponse à mon postulat en attendant d'avoir du concret.

M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) : – Etant dans la commission qui a traité du rapport-préavis municipal, nous avons accepté à l'unanimité les 4 conclusions parce qu'il s'agit de pérenniser et stabiliser un certain nombre de postes d'employés de l'unité de « Pilotage et projets » du Service du personnel et que cela répond à un besoin. Ce qui nous a frappé dans la commission, ce sont les constats assez inquiétants qui figurent dans le rapport-préavis sur la surcharge importante et l'insuffisance dans l'accompagnement au changement, l'appui et le conseil aux services et qui met en évidence des problèmes importants, non seulement dans l'Unité de pilotage, mais plus généralement au Service du personnel de la Ville. Il y a eu dans ce Conseil plusieurs interventions sur cette question relayant un certain nombre de problèmes dans le Service du personnel ou dans les relations entre le Service du personnel et certains autres services. Il nous paraît nécessaire, évidemment, d'adopter le rapport et les conclusions du rapport-préavis, puis qu'une discussion ait lieu par la suite, comme le syndic nous l'avait promis, pour apporter des réponses à un certain nombre de questions, d'interpellations et de motions qui sont pendantes. Je tenais à faire ce constat parce qu'effectivement, concernant l'Unité de pilotage elle-même, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à contester dans la mesure où même les quelques postes qui sont demandés

sont considérés comme insuffisants par rapport aux demandes et aux besoins de l'Unité. Mais il paraît nécessaire d'opter pour la pérennisation de ces deux EPT et d'assurer leur financement.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Ce préavis est intéressant mais j'aurais souhaité savoir combien de fonctionnaires la Ville emploie-t-elle à ce jour ? Donc au 31 août 2012. Et si l'on peut aussi avoir une idée du nombre de personnes qui sont parties à la retraite cette année à la même date ? Enfin, est-ce que ces personnes sont systématiquement remplacées par des nouvelles au moment de leur départ ?

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – Tout comme M. Dolivo, j'étais dans cette commission et je dois dire que pour une fois, j'embouche les mêmes trompettes en ce sens qu'effectivement nous devons voter ce rapport-préavis puisqu'il faut notamment pérenniser deux postes qui de fait existent. Ce sont des personnes qui sont engagées en contrat de durée déterminée et on ne peut ainsi pas les renouveler de manière pérenne. Il y a donc une obligation légale : soit nous les engageons, soit nous devons les renvoyer. De toute façon nous avons l'obligation légale de pérenniser ces postes, en tout cas de régler le problème de ces personnes et de leur donner un contrat à durée indéterminée. Pour le reste, je comprends bien les réticences de mes préopinants et cette volonté d'avoir des statistiques. Mais je pense que plus important que les statistiques, il faudrait voir dans quelle mesure on peut soutenir et aider le Service du personnel qui manifestement est sous doté.

M. Daniel Brélaz, syndic : – L'unité « Pilotage et projets » dont on parle ici doit bien sûr travailler sur les grands projets de la Ville. Un des problèmes à l'intérieur du Service du personnel est qu'il est sorti tellement de grands projets ces dernières années que les services aussi bien que le SPeL ont un peu de peine à en assurer le suivi complet et la concrétisation. Et si l'on mettait beaucoup d'unités supplémentaires au SPeL, il faudrait aussi les mettre dans tout le reste de l'administration pour le suivi. Et ce n'est pas quelque chose que la Municipalité envisage en ce moment alors qu'elle est en régime de restrictions financières plutôt qu'en régime d'explosion de la dotation de personnel. Nous allons donc procéder à des analyses très fines dans le sens que j'ai déjà dit à M. Dolivo et à d'autres. Je vais, avec la Municipalité, suivre de près cette problématique comme nous l'avons fait dans plusieurs autres domaines, à savoir Métamorphose, les finances et la sécurité. Concrètement, nous avons repéré un certain nombre de difficultés autour de la mise en place qu'on appelle ATT – soit l'aménagement du temps de travail ou, autrement dit, les horaires à la carte – révélatrices d'une forte biodiversité dans l'Administration communale sur la manière d'appliquer le RPAC au court de ces vingt-cinq dernières années. ATT, c'est encore et toujours des nuances mais ce n'est quand même pas tout à fait le RPAC. ATT a donc permis de faire de l'ordre dans ces choses-là et il faut en assurer le suivi et le développement. Avec les deux personnes pérennisées, ces choses doivent pouvoir bien sûr se faire et si d'aventure nous avons l'impression que cela coince, nous vous redemanderions éventuellement un poste supplémentaire. Mais ce n'est pas notre sentiment aujourd'hui. Cela implique bien sûr que le foisonnement intellectuel des projets aille peut-être un tout petit peu moins vite et c'est aussi une mesure pour éviter la surcharge. Bien sûr, ce qui est en route va continuer jusqu'à pérennisation et obtention des résultats, en particulier Equitas, qui est celui qui nécessite encore le plus de ressources ces vingt-quatre prochains mois dans les gros projets du SPeL. En ce qui concerne toute la problématique du SPeL, il y a un autre gros dossier de préoccupation qui concerne toute l'Administration, c'est la diversité, pour des raisons historiques, non seulement du type de RH – 10 %, 20 %, à plein temps – mais également des compétences historiques desdits spécialistes en ressources humaines. Il s'agit d'harmoniser pour en faire d'avantage un réseau qu'aujourd'hui, même s'il faudra de gros efforts pour les aider dans les formations car tous ne sont pas formés aux évolutions technologiques modernes. Avec un vrai team de RH, on devrait pouvoir également faciliter l'évolution professionnelle. Cela est beaucoup plus efficace que de demander à la Municipalité de créer un certain nombre de postes pour

favoriser l'évolution professionnelle, alors que les services disent systématiquement non, convaincus qu'on leur refile les canards boiteux. Il faut d'abord avoir une entente entre les groupes de RH et on arrivera à remédier à cette problématique avec probablement un effectif d'une personne. Voilà donc pourquoi nous avons donné des délais et fait les choses dans un certain ordre avec des indicateurs qui sont extrêmement utiles malgré le nombre infime de personnes qui les lit. Il y a toujours une limite à fixer. Vous ne pouvez pas, pour une commune, déduire quoi que ce soit de la population. Car vous n'avez pas uniquement la population mais également des activités. Je vous rappelle que 61 % des fonctionnaires lausannois n'habitent pas Lausanne et que l'écrasante majorité des gens qui viennent pour les loisirs, la culture ou les manifestations sportives ne viennent pas de Lausanne, mais de tout le canton voire de plus loin. Idem pour la « vie nocturne » pour laquelle ils viennent parfois de plus loin encore. Essayer, à partir de la seule population lausannoise, de déduire des indicateurs sur les besoins de l'Administration ne peut tenir que dans un tout petit nombre de rubriques : les écoles, les garderies, les APEMS, la voirie et la police dans une certaine mesure, mais il y a d'autres critères. Si les changements de lois souhaités se font et que la sécurité est enfin plus efficace à faire appliquer légalement, cela va tout de même diminuer la pression et les résultats ne seront pas les mêmes, également dans les études de l'Institut de criminologie. Voilà les différentes raisons pour lesquelles nous considérons que ce n'est pas du tout un bon indicateur pour une ville hormis pour quelques fonctions.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Si le syndic sait qu'il y a 61 % des fonctionnaires qui habitent hors territoire communal, il doit savoir combien fait le 100 %. Donc j'aurais souhaité avoir au moins une fourchette du nombre d'employés que la Ville occupe au 31 août.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Si vous aviez envoyé votre question un jour avant je vous aurais évidemment répondu. Pensez bien que je ne regarde pas tous les jours l'ordinateur pour les mouvements d'employés. L'ordre de grandeur est de 5100 personnes pour 4100 équivalent plein temps. Mais c'est plus ou moins à 50 ou 100 près et les variations existent. Il y a quelques domaines où l'on en a plus : sécurité, petite enfance ou même SPeL avec ce que vous allez voter. Et puis il y a d'autres domaines qui sont plutôt stables et il y a même, autour du programme d'économies de 20 millions, quelques postes qui ne sont pas renouvelés. Mais je ne connais évidemment pas la liste exhaustive par cœur.

La discussion est close.

M^{me} Mirelle Knecht (Soc.), rapportrice : – Les conclusions du vote sont que les points 1 à 4 sont acceptés à l'unanimité. Et le point 5 est accepté avec 9 oui et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Les conclusions N° 1 à 4 sont adoptées à l'unanimité par le Conseil.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 5 est adoptée à la majorité, avec une certaine opposition et 1 abstention.

Cet objet est donc liquidé.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2012/14 de la Municipalité, du 12 avril 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de pérenniser 0.7 EPT de cadre/spécialiste actuellement en contrat à durée déterminée ;

2. de pérenniser 1.3 EPT d'assistance administrative actuellement en contrat à durée déterminée ;
3. de prendre acte :
 - a) que le budget pour l'exercice 2013 comprendra un montant de Fr. 240'000. – comptabilisé sous les rubriques suivantes :

1200.301	Traitements	Fr. 197'820. –
1200.303	Cotisations aux assurances sociales	Fr. 11'356. –
1200.304	Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 30'824. –
 - b) que les autorisations d'achats informatiques pour l'exercice 2013 comprendront un montant de Fr. 3000.– pour un poste de travail supplémentaire ;
4. de prendre acte que les 1.3 EPT de contrats à durée déterminée répartis sur 4 personnes ne seront pas prolongés et que le montant de Fr. 158'000.– ne sera pas porté au budget pour l'exercice 2013 ;
5. d'approuver la réponse au postulat de M^{me} Françoise Longchamp et consorts demandant « une feuille de route pour la législature sur le flux de personnel de l'Administration communale ».

Politique communale en matière de développement durable – Bilan et Perspectives et réponse au postulat Charles-Denis Perrin « Une unité développement durable pour un développement responsable de Lausanne »

Rapport-préavis N° 2012/03 du 19 janvier 2012

Administration générale, Services industriels

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité procède à un bilan et à une analyse de la politique menée en matière de développement durable depuis quelques années. Elle détermine des objectifs pour les années à venir en proposant une redéfinition des priorités concernant tant les actions menées que les soutiens apportés par le Fonds pour le développement durable et par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Par ailleurs, elle répond au postulat de M. Charles-Denis Perrin, intitulé « Une unité "développement durable" pour un développement responsable de Lausanne »³ qui exprimait notamment les attentes suivantes :

- un état des lieux de l'Agenda 21 lausannois et des actions entreprises
- un plan d'action du développement durable
- des adaptations organisationnelles

Depuis les débuts de la « Mise en place d'une politique de développement durable en Ville de Lausanne » il y a une douzaine d'années, d'importantes évolutions ont eu lieu, notamment avec le projet Métamorphose et dans les domaines de l'énergie et de la mobilité.

Avec ce préavis, la Municipalité souhaite consolider les acquis réalisés en matière de développement durable et surtout propose un plan d'action pour y parvenir.

Les perspectives proposées débouchent sur la définition de huit familles d'objectifs qui déterminent une politique de développement durable à moyen terme pour Lausanne, au

³ BCC 2006-2007, T.II, p. 678 ; BCC 2007-2008, T.I pp. 276-277 ; BCC 2008-2009, T.I, pp. 74-76.

minimum pour la législature 2011-2016, voire au-delà. Les orientations et les objectifs retenus de même que les moyens de mise en œuvre ont vocation à être évalués et adaptés en fonction des besoins.

Schématiquement, les objectifs proposés portent sur :

- Gouvernance et coordination des politiques
- Administration – sensibilisation et réalisations internes à l'administration communale
- Fonds communal du développement durable et Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : révision des critères de fonctionnement
- Suivi et évaluation systématique des projets
- Promotion et valorisation de la Ville
- Partenariats avec d'autres collectivités et institutions
- Politique de communication renforcée et élargie
- Ressources humaines : pérennisation et renforcement.

Pour ce faire la Municipalité sollicite la prolongation de 2.8 ETP, pour la durée de la législature, au Service du développement de la Ville et de la communication, en charge de la politique communale du développement durable. De même, elle sollicite l'octroi d'un montant comprenant la prolongation d'un poste destiné à l'animation des démarches participatives au Service du logement et des gérances, ainsi que des moyens complémentaires pour conduire ces démarches. En contrepartie, un montant total de l'ordre de 750'000 francs sera prélevé annuellement sur le Fonds pour le développement durable pour financer les salaires des collaborateurs travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable.

2. Agenda 21 lausannois

2.1. Historique : origine et démarche

La démarche Agenda 21 de la Ville de Lausanne engagée depuis une douzaine d'années s'inscrit dans une perspective historique dont les origines remontent aux années 1980. La Communauté internationale prend conscience alors des conséquences d'une croissance sans frein sur des ressources naturelles limitées et réalise qu'il n'est possible de résoudre cette équation qu'en tenant compte à la fois des aspects économiques, sociaux et environnementaux. En 1987, la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU (dite « Commission Brundtland ») définit le développement durable comme étant « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins ».

C'est depuis la Conférence des Nations Unies pour l'environnement et le développement en 1992, le fameux « Sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, que la notion du développement durable s'est largement répandue. Adopté lors de ce sommet, l'Agenda 21 est un programme d'actions global qui vise à traduire en actes concrets les recommandations édictées par les Nations Unies en matière de développement durable. Ce document, au chapitre 28, souligne le rôle clé des collectivités locales dans sa mise en pratique.

A Lausanne, c'est en 1992 également que le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables a été constitué pour soutenir une politique énergétique orientée vers la durabilité et répondre au programme fédéral Energie 2000, qui visait à stabiliser la consommation d'électricité⁴.

⁴ Rapport-préavis N° 162 du 15 avril 1992 « Création d'un fonds pour encourager les économies d'électricité et promouvoir la production d'électricité par des énergies nouvelles – Réponse partielle à la motion de Mme Michèle Thonney », *Bulletin du Conseil communal*, 1992, T. 1, pp. 1455-1474.

En 1994, la Charte d'Ålborg, charte des villes européennes pour la durabilité, marquait la reconnaissance du rôle prépondérant des villes pour le développement durable. Signée au départ par quelque 80 autorités locales européennes, elle compte aujourd'hui plus de 2600 membres.

C'est en 1998 que la Municipalité décidait d'adhérer à la Charte d'Ålborg et la constitution d'un groupe de travail chargé de mettre en route la démarche Agenda 21. Ces décisions résultaient notamment de nombreuses incitations venant tant de la Confédération que du Conseil communal ou encore de la société civile. Une politique de développement durable ne surgit pas ex nihilo ! En ce sens le plan directeur communal approuvé par le Canton en janvier 1996 présentait de nombreuses propositions visant au développement durable de la ville.

La Municipalité a fait le choix de mettre en place son Agenda 21 de manière évolutive en abordant l'ensemble des domaines d'activités de la Ville et de son administration sous l'angle du développement durable. Ainsi, ce sont sept rapports-préavis fondateurs de l'« Agenda 21 » lausannois qui ont été soumis à votre Conseil de 2000 à 2007, auxquels s'ajoutent certains préavis « liés » à cette démarche que nous rappelons ci-dessous. Pour mémoire, la valorisation du bois avait été choisie comme angle d'attaque de cette démarche.

2.2. Contenu

Le premier volet, rapport-préavis N° 2000/155⁵ « *Mise en place d'un Agenda 21 (politique de développement durable) en Ville de Lausanne* », traite des généralités, du patrimoine, du bois et des espaces verts, de l'environnement et de l'énergie, et comprend un recensement des actions et projets durables en cours dans les services de l'administration. Il propose également le financement de la démarche avec la création d'un Fonds pour le développement durable.

Le deuxième volet, rapport-préavis N° 2001/211⁶, aborde la dimension sociale du développement durable, avec notamment une nouvelle approche en matière de logements subventionnés et des actions en faveur de la mixité sociale dans les quartiers. Il propose également la mise sur pied d'une démarche participative dans les quartiers, afin d'associer la population au plus près aux décisions qui la concernent. Inspirée d'une démarche similaire bâloise, l'opération, qui se déroulera de 2002 à 2005, s'intitulera « Quartiers 21⁷ » (voir Chapitre 3.5).

Un troisième volet de l'Agenda 21, préavis N° 2003/26⁸ consacré aux finances, vise à faire reconnaître les tâches de Lausanne comme ville-centre et propose diverses mesures d'assainissement.

Le quatrième, préavis N° 2003/37⁹, s'attache aux domaines de l'éducation et de la formation, et présente une dizaine de projets concrets concernant quatre grands thèmes : l'apprentissage du mode de vie urbain, l'éducation à la santé de l'enfant, la prévention de l'exclusion sociale et l'acquisition de l'esprit citoyen.

Dans le cinquième volet, rapport-préavis N° 2005/36¹⁰ "*Transports et mobilité*", la Municipalité fait le point sur les diverses évolutions de la politique lausannoise sous l'angle du développement durable. Elle répond également à l'ensemble des propositions émises dans le cadre des conférences de consensus de la démarche Quartiers 21 sur cette thématique.

⁵ BCC 2000, T.I, pp. 472-526

⁶ BCC 2002, T.II, pp 121-185

⁷ <http://www.lausanne.ch/quartiers21>

⁸ BCC 2003, T.II, pp 907-946

⁹ BCC 2004.2005, T.I, pp 260-303

¹⁰ BCC 2005-2006, T.I, pp 944-2015

Le sixième volet, rapport-préavis N° 2005/53¹¹, définit les options de la Municipalité en matière de développement durable dans les domaines de l'économie, dans les limites des compétences communales. Y sont proposées notamment des aides aux développements et implantations économiques, des actions dans le domaine de la formation, de l'apprentissage et de la réinsertion, ainsi que les grandes lignes de la politique de promotion de la ville qui feront l'objet d'un préavis ultérieur (préavis N°2006/51¹² "*Introduction d'une politique de marketing urbain et d'un projet de "City management" en Ville de Lausanne*"). Ce 6^{ème} volet de l'Agenda 21 montre également le lien avec d'autres problématiques du développement durable telles que le logement, la sécurité et la propreté qui sont abordées dans les préavis N° 2005/45 "*Création de 3'000 nouveaux logements à Lausanne*", N° 2005/76 "*Entretien 2006*" et N° 2005/87 "*Sécurité et sentiment d'insécurité à Lausanne*".

Dernier des préavis fondateurs de l'Agenda 21, le rapport-préavis N° 2007/22¹³ "*Vivre ensemble - Politique des quartiers et de proximité – Conclusions de l'Agenda 21*" répondait pour l'essentiel à une proposition émise dans le cadre de la démarche participative "Quartiers 21", à savoir la transformation des centres socioculturels en maisons de quartier. Suite à la décision du Conseil communal, la Municipalité avait été appelée à reformuler ses intentions, après consultation des partenaires institutionnels concernés, les démarches entamées pour les maisons de quartier de Chailly, Saint-Luc et Prélaz se poursuivant.

2.3. Spécificités et Fonds communal pour le développement durable

En privilégiant une approche évolutive et large de sa politique de développement durable et en choisissant comme angle d'attaque la valorisation du bois, Lausanne s'est dotée d'un Agenda 21 qui a permis de conférer un contenu concret à un concept abstrait. La spécificité de cette démarche a été accompagnée par un outil d'action unique en Suisse et sans doute bien au-delà: le Fonds communal du développement durable.

Proposé avec le premier préavis Agenda 21 (rapport-préavis N° 2000/155), ce fonds a été conçu en tenant compte du principe du pollueur-payeur. Doté d'un montant initial de 7 millions de francs prélevés sur le Fonds général de réserve des Services industriels, il est alimenté annuellement par des prélèvements sur la distribution d'électricité, de gaz et d'eau.

Le *Règlement sur le Fonds communal du développement durable* a été accepté dans la séance du 28 novembre 2000 de votre Conseil, puis amendé et complété à plusieurs reprises avec l'approbation de différents préavis et rapports-préavis¹⁴.

La version actuelle indique que le fonds est alimenté par les montants suivants:

- par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 6 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007 pour au maximum 0.3 ct/kWh ;
- 0.05 ct par kWh sur les ventes de gaz du service du gaz et du chauffage à distance ;
- 2 cts par m³ sur les ventes d'eau d'eauservice ;

¹¹ BCC 2005-2006, T.II, pp 786-825

¹² BCC 2006-2007, T.II, pp 29-67

¹³ BCC 2007-2008, T.II, pp 389-427

¹⁴ Les lettres l), m), n) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 211, du 19 avril 2001, adopté par le Conseil communal le 12 février 2002 - Les lettres o) et p) ont été incluses suite au préavis de la Municipalité N° 2003/26, du 12 juin 2003, adopté par le Conseil communal le 17 février 2004 - Les lettres q), r), s), t) ont été incluses suite au préavis de la Municipalité N° 2003/37, du 31 juillet 2003, adopté par le Conseil communal le 20 avril 2004 - Les lettres u) et v) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2004/18, du 19 mai 2004, adopté par le Conseil communal le 15 mars 2005 - Les lettres w) et x) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2005/36, du 26 mai 2005, adopté par le Conseil communal le 8 novembre 2005 - Les lettres y) et z) ont été incluses suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2005/53, du 1^{er} septembre 2005, adopté par le Conseil communal le 4 avril 2006 - La lettre aa) a été incluse suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2005/87, du 15 décembre 2005, adopté par le Conseil communal le 27 juin 2006 - La lettre ab) a été incluse suite au rapport-préavis de la Municipalité N° 2006/51, du 28 septembre 2006, adopté par le Conseil communal le 23 janvier 2007 - Modifications aux articles 1 et 2 adoptées par le Conseil communal le 5 juin 2007, suite au préavis de la Municipalité N° 2007/15 du 15 mars 2007.

- 1% du bénéfice annuel, hors part de l'électricité, des Services industriels.

Ainsi, le Fonds communal pour le développement durable est alimenté annuellement, en fonction des ventes effectuées, à hauteur de trois millions de francs. Conçu en vue de promouvoir des actions pilotes et exemplaires dans l'optique d'un optimum global pour l'ensemble de la société, de l'environnement et ce sur plusieurs générations, le Fonds a permis notamment de prendre en charge les surcoûts de certains projets voire le financement total pour d'autres. Le principe même de l'utilisation du Fonds veut que la plupart des projets soutenus soient des projets ponctuels ou s'étalant sur quelques années afin de permettre une évaluation. Certaines opérations telle que la manifestation "*Un arbre – un enfant*" ou le subventionnement des véhicules à gaz font par contre l'objet d'un financement permanent par le biais du Fonds.

En matière énergétique, le Fonds pour le développement durable a été pensé comme complémentaire au Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables : il soutient les projets qui ne peuvent l'être par ce dernier. Il s'agit essentiellement des actions liées au domaine de l'énergie thermique et de la biomasse. Les actions du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables sont détaillées en annexe.

L'ensemble des mouvements de ces deux Fonds sont présentés chaque année à votre Conseil dans la brochure des Comptes. A ce jour, plus de 250 projets ont bénéficié d'un financement par le Fonds pour le développement durable et plus de 60 par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, dont plusieurs mesures génériques qui s'étendent sur plusieurs années.

Parmi les projets soutenus par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, le financement de l'installation de micro-cogénération de la piscine de Mon-Repos est un exemple de projet pilote en matière de production d'électricité décentralisée. De même, la subvention pour l'achat de vélos et de scooters électriques, le soutien à la réalisation de diagnostics énergétiques ou encore le système subsidiaire de rétribution à prix coûtant de l'électricité photovoltaïque produite à Lausanne (RPCI) sont représentatifs des mesures génériques qui sont proposées et dont peuvent bénéficier directement les Lausannois.

Parmi les projets soutenus par le Fonds pour le développement durable liés à la valorisation du bois, la Tour de Sauvabelin est un exemple emblématique, de même que le Refuge des Saugealles ou encore le Centre de vie infantine de la Chenille. A noter également l'utilisation du bois comme source d'énergie pour les chaufferies du centre de la Rama ou le collège de l'Arzilier et encore la certification des forêts lausannoises par les labels FSC¹⁵, Label Q+¹⁶ et PEFC¹⁷.

De nombreuses réalisations visant à promouvoir les énergies renouvelables ont également été financées par le Fonds, comme la microcentrale électrique de la Louve ou l'installation de biogaz agricole à la ferme des Saugealles. Par ailleurs, de nombreux immeubles ont été équipés de capteurs solaires permettant d'économiser l'eau chaude sanitaire.

S'agissant de la dimension sociale du développement durable, le Fonds a contribué notamment au financement de plusieurs démarches participatives, à la mise en place de la télévision de quartier à la Bourdonnette, au lancement de la manifestation « Fête des voisins ».

Ces quelques exemples ne donnent qu'un bref aperçu de quelques types de financement : le recensement des réalisations durables joint en annexe donne une vision plus large de l'ensemble des projets.

¹⁵ Forest Stewardship Council, pour une exploitation exemplaire des forêts (www.fsc-schweiz.ch)

¹⁶ Label de AgroMarketing Suisse reposant sur les principes de la norme ISO14020

¹⁷ Programme for the Endorsement of Forest Certification, www.pefc.org

2.4. *Coordination et pilotage*

Pour mémoire, fin 1998, la Municipalité avait approuvé la mise sur pied d'un groupe de travail chargé de mettre en route la démarche Agenda 21 de Lausanne, en confiant le pilotage de l'opération au Service des affaires générales - rebaptisé dès 2000 Service des études générales et des relations extérieures, puis dès 2009 Service du développement de la Ville et de la communication (Devcom) après fusion avec le Service de presse et d'information.

Ce groupe de pilotage présidé dès son origine par le syndic Daniel Brélaz, alors Directeur des Services industriels, comprenait initialement le chef du Service des forêts, domaines et vignobles, un représentant du Service du logement, le chef du Service des affaires générales et une collaboratrice de ce service. Très vite, le chef du Service d'architecture a été associé aux travaux, puis ultérieurement, le chef du Service du logement ainsi que le chef du Service du gaz et chauffage à distance.

Toujours dans cette composition, le groupe de pilotage a accompagné la mise en place des divers volets de l'Agenda 21 et examiné les demandes de financement par le Fonds communal du développement durable. Conformément au rapport-préavis N° 2000/155, la gestion dudit fonds est assumée par le Devcom. Autre rôle dévolu au groupe de pilotage, la diffusion des principes de développement durable au sein des Directions.

Outre le groupe de pilotage Agenda 21, la mise en place d'une politique de développement durable et en particulier l'opération "Quartiers 21" (voir Chapitre 3.5) a été suivie durant la législature 2002-2006 par une délégation de la Municipalité composée du Syndic, de la Directrice de la Sécurité sociale et de l'environnement et du Directeur des Travaux. Cette délégation n'a pas été renouvelée pour la législature 2006-2011, se fondant dans celle dite des Grands Projets, dans la même composition.

2.5. *Communication et image*

Si l'approche multidisciplinaire et transversale constitue la force de la notion de développement durable, elle est également, de par la diversité des approches, difficile à communiquer. Or, la communication est incontournable pour sensibiliser les publics au développement durable, tant à l'interne (collaborateurs de l'administration, milieux politiques communaux) qu'à l'externe (autres milieux politiques, habitants, entreprises, ...).

Parmi les moyens utilisés jusqu'ici pour informer, former et associer à la démarche Agenda 21 les collaborateurs de la Ville, un "5 à 7" avait été mis sur pied par le Service du personnel en avril 2000 sur le thème "Développement durable et Agenda 21 local: pourquoi et comment?" et de nombreux articles ont paru dans le journal interne "La Ville ensemble" (devenu depuis 2009 "La Ville en ligne"). De plus, le Centre d'éducation permanente pour la fonction publique (CEP) propose depuis 2002 des cours de formation spécifiques afin de permettre aux collaborateurs d'intégrer des considérations de développement durable dans leurs missions professionnelles.

Sur le plan de l'information au public, sont à signaler notamment:

- une exposition au Forum de l'Hôtel de Ville, en septembre 2002, "Lausanne développement durable, Agissons ensemble!", avec la publication d'une brochure ;
- un logo spécifique Lausanne Agenda 21, actions pour un développement durable, dès 2002,
- le portail "Ville durable" du site Internet lausanne.ch, créé en 2002 ;
- un stand développement durable au Comptoir suisse 2006 et la publication d'une brochure "Lausanne, objectif qualité de vie", qui présente de manière concrète toutes les facettes de l'Agenda 21 lausannois ;
- une présence à la Foire suisse de l'OLMA à Saint-Gall, octobre 2008, sur l'espace d'exposition du Canton de Vaud, hôte d'honneur.

Inscrite dans le volet « Social et Logement » de l'Agenda 21 lausannois, la démarche participative "Quartiers 21, la parole aux habitants" menée entre 2003 et 2005 a constitué un moment phare en matière de communication dans la politique de développement durable: dans un premier temps, pour les habitants avec les ateliers d'innovation, puis les conférences de consensus thématiques et dans une phase ultérieure, pour les services de l'administration qui ont dû vérifier la faisabilité des propositions issues des conférences de consensus, en identifiant notamment les actions à entreprendre pour concrétiser les projets.

Chaque service de l'administration communale est, à un titre ou un autre, plus ou moins intensément impliqué dans la mise en place du développement durable en ville de Lausanne, que ce soit pour sa dimension environnementale, énergétique, sociale ou économique. Afin de montrer la cohérence des diverses actions menées avec la politique globale, le Service du développement de la Ville et de la communication (Devcom) élabore et met en œuvre des stratégies de communication portant sur le développement de Lausanne et sur les projets menés par la Ville ou auxquels elle collabore étroitement.

3. Bilan et perspectives

Avant d'esquisser le bilan de la politique en matière de développement durable de la Ville de Lausanne, il est intéressant de brièvement rappeler quelques-uns des principes fondamentaux et des facteurs de succès qui sous-tendent une démarche de développement durable cohérente et de qualité, tels que proposés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE).

3.1. Démarche de développement durable

Pour rappel, le développement durable peut être défini de la façon suivante : il s'agit de **répondre aux besoins des générations actuelles sans compromettre l'avenir des générations futures et la satisfaction de leur propres besoins ni les besoins des autres habitants de la planète.**

Le développement durable se compose de trois volets qui doivent être intégrés simultanément à la réflexion : environnemental, économique et social. « L'objectif du développement durable est de définir des schémas viables qui concilient les trois aspects économique, social, et écologique des activités humaines : "trois piliers" à prendre en compte par les collectivités comme par les entreprises et les individus. La finalité du développement durable est de trouver un équilibre cohérent et viable à long terme entre ces trois enjeux. » (Source: wikipedia).

Schématiquement, les trois piliers interviennent notamment comme suit dans l'action durable (liste non exhaustive) :

- **Environnemental** : limiter la consommation d'énergie et la production de gaz à effet de serre, favoriser la consommation d'énergies renouvelables, préserver les ressources naturelles et le patrimoine, faire face aux changements climatiques, réduire les nuisances, favoriser la consommation locale, promouvoir le logement durable et le développement des transports publics et de la mobilité douce, etc.;
- **Social** : améliorer la qualité de vie des habitants, promouvoir la santé, favoriser l'intégration sociale, en particulier par la formation, la culture et la santé, encourager la participation des habitants, favoriser l'information de la population sur les enjeux de la durabilité, etc.;
- **Economique** : assurer la pérennité des investissements financiers à moyen et long terme, promouvoir la vitalité économique, assurer des emplois durables aux habitants, favoriser la reconversion des entreprises polluantes, encourager la mise en place de filières économiques permettant de valoriser les ressources locales, encourager la promotion de la ville sous l'angle de la durabilité, etc.

Par ses trois volets, le développement durable cherche à promouvoir une approche intégrée du développement dont chaque aspect devrait prendre en compte les trois volets en question. Cette démarche permet notamment d'éviter la prise en compte exclusive des intérêts découlant de l'un des volets au détriment des autres.

De manière générale, une collectivité publique qui entre dans une démarche de développement durable doit se donner les structures, les compétences, les procédures et les moyens pour agir en prenant en compte le niveau local et le global, le court terme et le long terme en considérant à la fois l'efficacité économique, l'équité sociale et la préservation de l'environnement.

Cette démarche ne repose pas sur un plan d'actions unique et figé, mais consiste en une série d'itérations de projets et de mesures qui finissent par peu à peu s'intégrer aux structures et processus politiques de la commune. Elle repose, entre autres, sur un engagement politique des autorités, un état des lieux initial et l'identification d'objectifs, un plan d'action et sa mise en œuvre suivis d'une évaluation permettant de dresser un bilan qui débouchera sur une nouvelle série d'actions.

Pour assurer le succès d'une telle démarche, plusieurs facteurs sont requis. La plupart sont importants pour toute gestion de projet, mais ils prennent un sens particulier dans le cadre des démarches en faveur d'un développement durable. Parmi ces facteurs, on peut citer :

- des équipes pluridisciplinaires qui combinent des compétences complémentaires selon les besoins du projet, qui sont gérées transversalement (hors d'une logique en silo) et qui impliquent un réseau de partenaires (par ex. le privé, les habitants, le monde académique ou associatif) ;
- les démarches participatives sont encouragées que ce soit lors de la formalisation d'un projet, de sa gouvernance ou en accompagnement de sa mise en œuvre. Ces démarches demandent une préparation soignée et un accompagnement constant afin d'en garantir le sérieux ;
- le déroulement du projet (objectifs, processus, résultats,...) est transparent et communiqué largement et clairement afin de permettre un climat de confiance et l'assimilation du projet par le plus grand nombre ;
- les projets, quels que soient leurs objectifs particuliers, contribuent à sensibiliser les gens au développement durable, et les expériences acquises au cours des projets sont capitalisées et valorisées pour être transmises et reproduites ;
- le développement durable est ancré dans l'institution en étant intégré au cahier des charges de certaines fonctions et au fonctionnement de la commune plus généralement, pour finir par se retrouver dans l'ensemble de l'action publique.

4.2 Bilan

A la lumière des quelques éléments conceptuels fondamentaux posés ci-dessus et du résumé de la politique communale en matière de développement durable sur les dernières années (voir Chapitre 3), il est possible de poser un bilan de la démarche lausannoise en quelques points.

Les éléments positifs

- Les **origines anciennes** de la démarche lausannoise en matière de développement durable (milieu des années 1990) lui permettent d'être aujourd'hui **bien ancrée** dans la commune.
- Le développement durable bénéficie d'un **soutien politique fort** de la part de la Municipalité, indépendant des logiques partisans. Il se retrouve dans la signature de la Charte d'Ålborg (1998) ou de la Convention des Maires pour une énergie locale durable (2008), la participation à des réseaux comme les Cités de l'Énergie, mais aussi dans les grands projets qui ont émergé récemment comme le **projet de législation 2006-2011** « **Métamorphose** ».

- L'**Agenda 21 de la Ville** propose une **vision large** déclinée en sept préavis cohérents balayant tous les secteurs de l'activité de l'administration communale. Il a favorisé l'émergence d'un **grand nombre de projets**, d'ampleurs et de types variables, portés par les services de la Ville et permettant une prise de conscience progressive des collaborateurs et des habitants débouchant sur l'élargissement graduel de la politique de la Ville (voir annexe : recensement des projets 1998-2010).
- La mise sur pied de l'Agenda 21 a rapidement identifié la nécessité d'une **consultation de la population lausannoise** (projet « Quartiers 21 »). Cet état des lieux - résultat d'un processus de consensus, de concertation avec l'administration et de validation politique - a été intégré dans plusieurs préavis.
- La **sensibilisation** a fait l'objet de nombreuses initiatives (dépliants, tous-ménages, expositions, visites, etc.) visant à informer les Lausannois et à encourager un changement des habitudes. Ces initiatives sont largement relayées sur le site Internet de la Ville, que ce soit sur les pages des services concernés ou dans l'espace « ville durable ».
- Des **éléments innovants**, notamment sur le **plan financier** (le Fonds pour le développement durable et le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables), donnent les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la politique communale, facilitant en particulier les idées novatrices qui entrent en phase pilote.
- Une **coordinatrice** en charge des aspects transversaux de la politique communale, de l'administration du Fonds pour le développement durable et du maintien des relations avec les correspondants dans divers secteurs de l'administration en matière de développement durable.
- Le **réseau de partenaires** de la Ville s'étend à plusieurs échelles que ce soit par un soutien aux associations locales, en prenant part à des réflexions au niveau des villes (par ex. l'association Coord21¹⁸ ou la coordination des villes de Suisse Romande¹⁹), du Canton de Vaud (par ex. pour l'élaboration de la méthode Sméo²⁰) ou la Confédération (par ex. Cercle Indicateurs²¹, Forum du développement durable²²).
- Enfin, l'**approche globale** lausannoise intègre également des aspects parfois marginalisés du développement durable tels qu'une **activité de solidarité et d'échange** avec d'autres collectivités au niveau international (Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF²³, soutien à la FEDEVACO²⁴, création de la Fédération internationale des régions vertes (IFGRA) et divers projets de solidarité internationale²⁵) ou une **politique de promotion de la Ville** qui valorise les expériences lausannoises et développe les synergies entre les compétences de la Ville. C'est dans ce cadre-là que s'inscrit le projet d'entraide mené par **eauservice** qui assiste la ville de Nouakchott (Mauritanie) dans l'extension de son réseau d'eau potable et les bonnes pratiques en matière de distribution d'eau.

Les points à améliorer

- Le développement durable est fondamentalement transversal et à ce titre demande une adaptation des modes de fonctionnement traditionnels d'une administration. En ce sens, la **gouvernance** de la politique en matière de développement durable bénéficierait à être renforcée afin de faciliter la coordination des projets entre services, de favoriser l'élaboration de projets transdisciplinaires, de permettre la diffusion des pratiques

¹⁸ Association des collectivités publiques de Suisse romande et du Tessin engagées dans une démarche de développement durable (www.coord21.ch)

¹⁹ www.conferencedecoordination.ch

²⁰ www.smeo.ch; www.quartiersdurablesbysmeo.ch

²¹ <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/21/04/01.html>

²² Plateforme nationale regroupant Confédération, cantons, communes et régions

²³ Association Internationale des Maires Francophones (www.aimf.fr; voir aussi : www.lausanne.ch/aimf)

²⁴ Fédération Vaudoise de Coopération

²⁵ Divers projets portés par des partenaires ou des services de la Ville, notamment le projet Nouakchott d'**eauservice**

intéressantes entre les services et de susciter une réflexion transversale qui alimente et porte la politique de la Ville.

- En lien avec les questions de gouvernance se pose la nécessité d'une meilleure **coordination des politiques sectorielles** (mobilité, urbanisme, logement, aspects sociaux, environnement, culture, promotion de la ville, communication,...), telle qu'elle existe d'ailleurs déjà sur certains grands projets, afin d'exploiter les complémentarités et optimiser la cohérence des différents programmes.
- La marge de progression en ce qui concerne l'**administration communale et son fonctionnement** est encore large, que ce soit la sensibilisation des employés communaux à leur mode de fonctionnement et à l'intégration de leur travail dans le cadre plus large d'une administration qui se veut durable, mais aussi un accès facilité à l'information et à la formation pour le personnel dans le domaine du développement durable.
- La palette de projets réalisés est vaste et variée mais l'**évaluation** des résultats et le **bilan** de ces projets est encore insuffisant, ce qui est particulièrement à relever pour les projets financés par le Fonds pour le développement durable. En lien avec cette problématique se pose également la question d'un **suivi** plus systématique du développement durable sur le territoire communal au moyen d'indicateurs.
- Après plus de dix ans de fonctionnement et d'ajustements ponctuels, le règlement du Fonds pour le développement durable est devenu complexe. Les modalités d'**utilisation du Fonds** méritent d'être mises à jour afin de clarifier les critères d'utilisation, que ce soit sur les types de projets, les domaines, les modalités d'évaluation ou la participation financière des services porteurs. Il s'agit également d'intégrer les aspects énergétiques du développement durable, aujourd'hui traités partiellement par le Fonds pour le développement durable, dans le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, qui deviendrait ainsi un véritable « Fonds pour l'efficacité énergétique », plus souple et pouvant réunir les compétences et les projets spécifiques à ce secteur.
- La richesse des projets lausannois en matière de développement durable représente paradoxalement un handicap pour sa politique de **communication**, que ce soit l'**information** et la **sensibilisation** de la population et du personnel communal ou la valorisation des actions de la Ville vers l'extérieur. En effet, la communication du développement durable de la Ville a fait l'objet d'un effort initial important (site Internet dédié, plateforme pour Quartiers 21, brochure...), puis s'est fragmentée et affaiblie. Une politique de communication globale qui intégrerait les divers niveaux de la politique en matière de développement durable de la Ville contribuerait à la fois au **rayonnement** et à la diffusion des actions mises en œuvre au sein de l'administration communale, auprès de la population lausannoise, de la région et dans les cercles internationaux.
- Le **renforcement mutuel des axes de promotion** de la Ville (ville durable, ville sportive, ville de formation et de recherche et ville de culture) en est à ses débuts. Il est cependant aujourd'hui clair que ces quatre piliers sont complémentaires, c'est le cas en particulier du développement durable ou de la formation qui sont transversaux à nombre de projets portés par la Ville dans le cas du sport notamment. Ces complémentarités et ces synergies bénéficieraient à être renforcées.
- De même, des possibilités encore insuffisamment explorées en direction de **partenaires** de l'administration et de certains secteurs (par ex. les milieux sportifs ou le tourisme) pourraient faire l'objet d'incitations plus marquées à modifier leur mode de fonctionnement vers plus de durabilité.

4.3 Perspectives

Globalement, la politique menée par la Ville en matière de développement durable est positive, tant sur le fond que pour son image. Avec son Agenda 21, la Ville a développé une vision large qui, soutenue par un portage politique fort et munie de moyens dédiés, a

initié une riche palette de projets et de programmes dans tous les domaines de l'action communale. Aucune lacune significative telle, qu'un domaine essentiel n'aurait pas fait l'objet d'actions pertinentes, n'est à signaler. A l'heure de ce bilan intermédiaire, il est donc possible de valider les domaines d'intervention tels qu'ils ressortent des préavis de ces dernières années. Les insuffisances identifiées portent essentiellement sur les modalités de mise en œuvre et sur le développement et le renforcement d'une coordination entre les secteurs de l'action communale.

Cependant, il est important de noter que la mise en œuvre d'une démarche de développement durable à Lausanne est en train de changer. En effet, durant les douze dernières années, le développement durable à Lausanne a été largement porté par les projets imaginés et mis en œuvre par les services de la Ville sous l'impulsion de son Agenda 21. Cette dynamique est en cours de mutation avec l'émergence de plus grands projets qui reprennent aujourd'hui ce rôle : leur ampleur concerne plusieurs des domaines de l'action communale et implique l'alignement d'un certain nombre de politiques sectorielles et la coordination des services concernés. La coordination étroite que ces projets impliquent est aujourd'hui assurée par le Devcom (par ex. coordination générale au sein de la Délégation municipale aux grands projets (DGP) ou la coordination des questions d'urbanisme et de développement économique). Cette évolution concerne directement la politique de développement durable de la Ville et est appelée à se renforcer avec la mise en œuvre des grands projets lausannois que l'on peut résumer en cinq points :

1. **Métamorphose** - projet intégrateur avec le quartier à haute valeur environnementale, la modernisation et la redistribution des équipements sportifs, l'amélioration de l'offre en matière de transports publics et de mobilité douce ainsi que la démarche participative ;
2. **Energie** - le développement de la production énergétique renouvelable, qu'il s'agisse de la réalisation d'éoliennes sur les hauts de Lausanne ou de l'utilisation, par exemple, de la géothermie de moyenne profondeur, en particulier avec les projets de SI-REN²⁶ ;
3. **Mobilité** - le développement des transports publics et la mise en œuvre des axes forts, bus puis tram, dans le cadre du PALM²⁷ et les perspectives de réalisation du métro, permettant d'envisager des changements importants de part modale ;
4. **Logement** - les projets de construction et de rénovation de logements comme le projet « 3000 logements durables » (dont 1250 sont aujourd'hui réalisés ou en voie de réalisation) avec l'écoquartier et diverses mesures à venir ;
5. **Plan directeur** - mettre en place, dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, une vision de la planification du territoire communal à moyen et long terme qui intègre les aspects du développement durable.

Compte tenu de leur ampleur, ces axes dépassent largement le présent préavis et font l'objet de décisions et d'actes spécifiques auxquels on se référera. Cependant, il est probable que la démarche évaluée par le présent préavis et les projets qui font l'objet d'interventions du Fonds pour le développement durable vont petit à petit jouer un rôle différent. Ils sont appelés à intervenir dans l'accompagnement des grands projets dans tous les domaines qui ne sont pas directement abordés (sensibilisation, communication, société, solidarité, biodiversité, ...), ainsi que dans la proposition de projets à caractère exploratoire. Le développement durable de la Ville dans ses multiples dimensions se situe probablement à l'interface de ces deux approches et de leurs complémentarités.

4. Objectifs

Il est d'important d'insister sur les principes clé qui guident l'action de la Ville dans sa démarche de développement durable et qui ont servi de base à l'élaboration de ce préavis et de ses objectifs :

²⁶ Société créée par la Ville pour augmenter son approvisionnement en énergies renouvelables (www.si-ren.ch). Rapport-préavis N° 2009/27

²⁷ Projet d'agglomération Morges-Lausanne (www.lausanne-morges.ch)

- de façon permanente : vision globale, approche transversale, coordination, programme d'actions à moyen et long terme;
- spécifiquement pour la période 2011-2016 : gouvernance, communication, suivi et évaluation, partenariats, promotion de la ville, financement et ressources adaptées.

C'est avec ces éléments que la Ville de Lausanne pourra continuer à jouer un rôle de pionnier dans ses activités en relation avec le développement durable et valoriser au mieux le savoir-faire qu'elle acquiert.

Les constats sur la situation actuelle de la politique de développement durable de la Ville et les perspectives qu'il est possible de dresser débouchent sur la définition de huit familles d'objectifs, dont beaucoup portent sur des questions de méthode et de processus. Ces objectifs proposent une politique de développement durable à moyen terme pour Lausanne, au minimum pour la législature 2011-2016, voire au-delà. Les orientations et les objectifs retenus de même que les moyens de mise en œuvre ont vocation à être évalués et adaptés en fonction des besoins.

On trouvera les huit objectifs décrits ci-après sous une forme synthétique, et développés dans les chapitres suivants :

- **Renforcer la gouvernance et coordination des politiques**

Le pilotage de la démarche doit être revu dans le sens d'une plus grande efficacité, notamment afin de mieux prendre en compte les projets transversaux avec leur besoin de coordination.

- **Impliquer l'administration communale**

Un certain nombre de mesures à l'intention du personnel communal et de son fonctionnement sont à envisager que ce soit par la sensibilisation, la formation et la valorisation de pratiques déjà existantes notamment.

- **Simplifier le fonctionnement du Fonds communal pour le développement durable et du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables**

Spécificité lausannoise, le Fonds pour le développement durable a démontré son intérêt et son efficacité. Toutefois, sa gestion peut être simplifiée et améliorée, avec une refonte du règlement permettant une meilleure visibilité des possibilités d'intervention du Fonds en clarifiant sa vocation et en ciblant ses critères. Il en va de même pour le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables en matière énergétique.

- **Réaliser un suivi et des évaluations**

La Ville doit avoir un certain recul sur l'efficacité de son action. A cet effet, les principaux projets et programmes portés par l'administration communale ont vocation à être l'objet d'un suivi et d'une évaluation spécifique. C'est particulièrement le cas des projets soutenus par le Fonds pour le développement durable au moment de la présentation des demandes (validation des objectifs poursuivis), comme après réalisation (vérification des impacts effectifs par rapport aux attentes).

- **Favoriser la promotion de la ville**

Le développement durable est un des piliers de la promotion de la ville (avec sports et olympisme, formation et recherche, et culture). Les actions qu'il soutient, à l'interne comme vers l'extérieur, peuvent être relayées voire renforcées dans plusieurs domaines : subventions, manifestations, politique du sport, relations avec la valorisation de Lausanne, ville de formation, liens et coopération avec l'économie et implication dans des réseaux internationaux.

- **Renforcer les partenariats**

Approche globale, le développement durable dépasse les seuls enjeux lausannois. Il est donc important de favoriser les échanges avec d'autres collectivités (Confédération, Canton, autres villes), mais aussi dans un cadre d'agglomération et en direction des hautes écoles, voire sur un plan international (Association des villes francophones).

- **Développer la politique de communication**

Une communication renforcée permet de mettre en valeur le rôle de la Ville mais aussi de concrétiser le rôle d'exemple que peuvent jouer les projets qu'elle soutient, incitant à des changements de comportement et à l'adoption de nouvelles pratiques.

- **Assurer les ressources humaines nécessaires**

Le programme proposé repose sur des actions renforcées. Il implique quelques ressources, principalement sous la forme de prolongation pour durée limitée de ressources actuellement temporaires afin de tester et valider certaines interventions envisagées. C'est le cas pour les actions décrites dans le présent préavis au titre du développement durable et pour le développement des démarches participatives, notamment dans le cadre de Métamorphose.

4.1. Gouvernance et coordination des politiques

La politique du développement durable est par nature transversale et repose sur un degré élevé de transversalité et de coordination. Cette exigence doit être servie par un système de gouvernance qui mette en contact les divers acteurs, facilite la circulation de l'information, encourage les synergies et harmonise les pratiques.

5.1.1 Coordination des politiques

Afin de tendre vers une meilleure coordination et renforcer les effets de la politique du développement durable, il s'agit de renforcer le rôle et l'implication des instances politiques de coordination, en premier lieu la Délégation aux grands projets et la Délégation aux grands projets mobilité, délégations municipales mises en place au début de la nouvelle législature.

A titre d'illustration, les domaines suivants pourraient être concernés par des mesures visant à encourager et pérenniser des pratiques durables et cohérentes :

- **Manifestations** : 1. introduction d'un volet développement durable dans les critères d'autorisation et de soutien aux manifestations en agissant davantage de façon incitative (bonus durabilité) plutôt que répressive (conditions pour l'octroi de subventions communales) et 2. amélioration de l'information et de la formation des partenaires de la Ville, en particulier les organisateurs, pour qu'ils intègrent les critères de durabilité dans le processus d'organisation d'événements (guide de l'organisateur de manifestations durables) ;
- **Préavis** : introduction d'une rubrique « durabilité » dans tous les préavis communaux, au même titre que les effets sur les finances ou le personnel communal et généralisation d'instruments d'évaluation et de communication liés au développement durable lors de l'adoption de préavis (voir Chapitres 5.5 et 5.8) ;
- **Promotion de la ville** : renforcement des liens entre les différents axes tels que les liens entre « ville durable » et « ville sportive » (développement durable et manifestations sportives internationales, utilisation du sport pour la promotion de la durabilité, collaboration dans le cadre de l'Union mondiale des villes olympiques) ou encore avec le pilier « ville de formation et de recherche » (développement des collaborations avec les Hautes écoles, projets pilotes démontrant la faisabilité de projets de recherche, etc.) (voir Chapitres 5.6 et 5.7) ;
- **Secteur privé** : collaboration avec l'économie pour la mise en œuvre de projets liés au développement durable en ciblant en priorité les branches économiques les mieux

organisées et en travaillant avec les instances représentatives de ces branches pour qu'elles impliquent leurs membres. A titre d'exemple, le savoir-faire acquis avec le Plan de mobilité d'entreprise mis en œuvre au sein de l'administration communale peut être proposé aux entreprises lausannoises. Dans le même ordre d'idées, le secteur du tourisme pourrait faire l'objet d'interventions particulières afin d'améliorer les pratiques suivies, avec l'appui des services communaux. Dans le domaine énergétique, des formules encourageant les économies d'énergie dans le secteur privé, en particulier au moyen d'instruments financiers comme le contracting pourraient également être envisagées ;

- **Solidarité internationale** : renforcer les exigences de développement durable dans les projets soutenus au titre de la solidarité internationale.

Il s'agit là d'exemples qui devront être approfondis en considérant la faisabilité pratique de ces projets. Pour la plupart de ces propositions, le travail de coordination incombe en premier lieu au Devcom, tout en soulignant que des résultats significatifs ne pourront être obtenus que dans la mesure où une coopération accrue se met en place avec les services partenaires au sein de l'administration.

5.1.2. Structure de gouvernance

Le présent préavis propose que le pilotage de la politique en matière de développement durable soit toujours mené à partir de la Direction de l'administration générale (dicastère du syndic), par le Service du développement de la ville et de la communication (Devcom). Après évaluation, l'idée de la création d'une Direction du développement durable n'a pas été retenue. En effet, la politique du développement durable est par nature transversale et concerne l'ensemble des directions et des services : vouloir la concentrer dans une seule direction l'affaiblirait, tant sur le plan de la coordination qu'en ce qui concerne le poids politique dont elle bénéficie en étant directement rattachée au syndic.

La structure de gouvernance proposée a pour objectifs de renforcer la transversalité des projets au sein de l'administration et de mutualiser le savoir-faire présent en impliquant le politique de façon plus marquée, et en renforçant les mécanismes d'échange et de coordination entre directions et services. Ainsi, tel que décrit ci-après, il est proposé de réactiver une délégation municipale et de favoriser les échanges avec les services directement concernés.

Description de la structure proposée :

- **Rôle de la Municipalité**

Rôle : direction politique ; définir les grandes options, donner les impulsions. Un rapport est fait à la Municipalité une à deux fois par année pour définir les grandes options;

- **Comité de pilotage et de gestion du Fonds pour le développement durable**

Composition : le Syndic et un représentant au moins par direction. Les Municipaux particulièrement concernés peuvent être appelés à siéger au Comité;

Rôle : réflexion stratégique ; appui à la délégation municipale pour proposer des orientations de la Ville en matière de développement durable sur la base des réalités du terrain ; travail en lien étroit avec les services ; préavis sur les projets présentés en vue d'un financement par le Fonds pour le développement durable à l'intention de la Municipalité ou du Conseil communal selon leurs compétences; évaluation et suivi des projets financés par le Fonds, sur la base de rapports établis par les services ou les partenaires concernés.

- **DEVCOM**

Rôle : garantir la transversalité de la démarche au sein de l'administration, favoriser la coordination des politiques, animer le réseau interne à l'administration et valoriser le savoir-faire lausannois vers l'extérieur.

4.2. Administration

Si l'administration communale a déjà soumis son fonctionnement à un certain nombre d'actions en matière de développement durable, le potentiel d'évolution et de progrès reste important. Ces premiers efforts peuvent aujourd'hui être systématisés pour déboucher sur une ligne de fonctionnement cohérente pour l'administration lausannoise dans différents domaines comme la consommation d'énergie et d'eau, la gestion des déchets, la politique d'achats, l'entretien des locaux ou des bâtiments et de leur environnement immédiat, notamment. Ces mesures tournées vers l'administration, avec principalement un caractère incitatif et non de mise sous tutelle des services, permettront d'une part de mobiliser les collaborateurs et d'autre part d'encourager des acteurs externes à initier une démarche similaire.

Une première étape consiste en un diagnostic global des services accompagné d'une campagne d'information afin de :

- informer et sensibiliser les collaborateurs des services en attirant leur attention sur leurs modes de fonctionnement et sur les enjeux du développement durable,
- scanner le fonctionnement des services sur la base d'une grille commune pour recenser les pratiques, valoriser celles qui existent déjà et encourager la modification de certaines habitudes;
- mettre sur pied des indicateurs environnementaux et sociaux pratiques et pertinents, sans causer de charge supplémentaire excessive, pour établir un programme de développement durable efficace et spécifique à chaque service;
- déboucher sur un plan d'actions « écologie au travail » qui représente un référentiel commun et des outils pour l'ensemble des collaborateurs.

Ces actions doivent être conçues dans une perspective à moyen terme. Elles tiendront compte de la disponibilité effective des services et des autres priorités de la Municipalité. En parallèle, un effort d'information doit permettre d'inciter les collaborateurs à découvrir la richesse des projets portés par la Ville et d'encourager et accompagner ceux qui souhaitent s'impliquer dans une démarche plus durable.

Parmi les actions envisageables, on peut citer :

- tirer parti de la journée des nouveaux collaborateurs pour mettre en avant le développement durable comme « politique d'entreprise » à la Ville et illustrer le rôle que chaque service y joue ;
- étoffer l'offre de formation en lien avec les différentes thématiques du développement durable en partenariat avec le CEP²⁸, au besoin en développant des formations spécialisées pour certains métiers (cours de conduite, par exemple) ;
- développer les collaborations avec les Directions et services afin d'orienter les collaborateurs et relayer les questions et les besoins (voir Chapitre 5.1).

Enfin, parmi les programmes thématiques, on peut citer le plan de mobilité (PML) qui a été mis en œuvre dans tous les services de l'administration entre 2009 et 2010. Le PML entre dans une deuxième phase qui vise un renforcement des mesures favorisant l'usage des transports publics et le recours à la mobilité douce, limitant l'usage et le stationnement des véhicules individuels, encourageant l'usage étendu de véhicules peu polluants ainsi que le renforcement de la communication notamment.

²⁸ Centre d'éducation permanente pour la fonction publique

4.3. Fonds communal pour le développement durable

Comme évoqué plus haut, le Fonds communal pour le développement durable a été instauré avec le premier préavis Agenda 21 (rapport-préavis N° 2000/155). Le Fonds constitue un instrument majeur de la politique de la Ville en matière de développement durable et une de ses originalités incontestables par rapport aux autres collectivités : le fait de disposer de moyens financiers affectés à de telles actions est précieux et permet de passer facilement et rapidement au stade de la mise en œuvre des projets.

4.3.1. Pérennisation et ajustements

L'approche proposée vise à pérenniser le Fonds pour le développement durable, ses modalités d'approvisionnement et l'essentiel de ses modalités d'engagement. Néanmoins, quelques ajustements seront nécessaires :

- renforcer les volets « communication » et « évaluation » des projets financés par le Fonds et y allouer au besoin des ressources financières ;
- simplifier le règlement sans en modifier l'esprit afin de définir plus facilement l'admissibilité des projets présentés.

L'alimentation du Fonds pour le développement durable est maintenue dans son principe mais légèrement ajustée : le prélèvement sur les ventes de gaz est porté de 0.05 ct par kWh à 0.1 ct et celui sur les ventes d'eau est porté de 2 à 3 cts par m³. Ces ajustements permettront de doter le Fonds de quelques ressources supplémentaires qui lui permettront notamment, à court terme, de financer les coûts potentiellement élevés des fouilles archéologiques nécessaires sur le site des Prés-de-Vidy (anciens jardins familiaux) dans le cadre du projet Métamorphose Sud. Ces augmentations n'ont pas d'impact sur le consommateur : il ne s'agit en effet pas de taxes supplémentaires mais de modifications dans les règles d'attribution du produit des ventes, sans report sur l'utilisateur.

4.3.2. Révision du Règlement du Fonds pour le développement durable

Le Règlement d'utilisation, indiquant les domaines dans lesquels des actions en faveur du développement durable peuvent être financées, a été complété au fur et à mesure de l'adoption de préavis et rapports-préavis Agenda 21 ou liés à la thématique du développement durable.

De onze domaines initialement, le Règlement dans sa version actuelle en compte 26, ce qui en fait un catalogue dont les priorités ne sont que difficilement discernables : celles-ci doivent notamment s'attacher à préserver ou développer :

- un environnement préservé
- une société solidaire
- une économie forte
- un partenariat entre la population, les autorités et l'administration

De même, le rôle dévolu au Fonds visant à permettre la réalisation d'actions pilotes, à caractère exemplaire et novateur, ayant un impact à long terme, et qui répondent aux besoins des générations futures, ne ressort pas du Règlement.

4.4. Révision du Règlement du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

La Municipalité propose de modifier le Règlement du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables en lui donnant plus de souplesse d'intervention et en élargissant son domaine d'activités à tout le secteur des énergies (électriques, mais aussi thermiques). Ces aspects sont parallèlement retirés du champ d'actions du Fonds pour le développement durable, qui conserve toutefois, en matière d'efficacité énergétique, un domaine important : le soutien aux interventions sur l'enveloppe des bâtiments au titre de « promotion de logement durable ».

Le nouveau périmètre d'actions proposé pour le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables est le suivant : promotion de la production d'énergies renouvelables thermiques et électriques, rationalisation de l'utilisation de la chaleur, du froid et de l'électricité, soutien aux processus d'écologie industrielle, soutien à la substitution des énergies fossiles par des énergies renouvelables, y compris dans le domaine de la mobilité. Il pourra intervenir pour soutenir des mesures, y compris sous forme de contracting, liées à la rénovation des installations techniques des bâtiments qui permettent des gains d'efficacité énergétique importants, par exemple: optimisation des chaufferies, équilibrage des systèmes hydrauliques de chauffage, étanchéité des buanderies, isolation des tuyauteries.

Le Fonds pourra être sollicité par les services de l'administration pour des projets spécifiques portant sur le patrimoine administratif et financier de la Ville, et pour des mesures génériques accessibles à tous les citoyens (par exemple : système de rétribution à prix coutant du courant solaire, subvention pour l'achat de vélos électriques). Pour soutenir la recherche et le développement, il est également proposé que les Hautes écoles puissent saisir le Fonds pour des projets qui permettent des applications locales.

Le règlement actuel du Fonds fixe des critères contraignants et cumulatifs, en particulier le projet ne doit pas être réalisable sans le soutien du Fonds et il ne doit pas être rentable sans ce soutien. Or, les mesures d'efficacité énergétique, par exemple, sont rentables sur le long terme. Toutefois, elles nécessitent un investissement de départ qui peut poser problème et inciter à reporter la mesure ou à ne pas la réaliser. Ces contraintes ont été supprimées. Cette refonte du règlement doit permettre de dynamiser l'action du Fonds et d'utiliser efficacement les ressources disponibles.

4.5. Evaluation et suivi

A ce jour, les projets mis en œuvre et soutenus dans le cadre de la politique du développement durable ne font que rarement l'objet d'appréciation et d'évaluation, que ce soit durant leur planification ou quand ils arrivent à terme. C'est aussi le cas des projets bénéficiant du Fonds pour le développement durable et il est donc difficile de s'assurer que les objectifs ont été atteints ou que des conséquences non désirables ne sont pas apparues. Il n'est de ce fait pas possible de tirer un bilan comparé des actions soutenues. Cette remarque ne concerne toutefois pas les projets importants qui font l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement résultant d'une obligation légale, notamment les projets de planification territoriale (PDL, PDCom, PPA, PQ).

Les difficultés en matière de suivi et d'indicateurs sont connues et les obstacles sont nombreux (diversité des indicateurs, non pertinence de certains d'entre eux pour une collectivité comme Lausanne, risques de perte de temps et d'énergie, etc.). De ce fait, les démarches au niveau de la ville portant sur la sélection d'indicateurs de suivi sont lacunaires et trop ponctuelles ; elles mériteraient cependant d'être relancées.

L'évaluation de projet repose sur un outil qui met en évidence de façon synthétique les forces et les faiblesses du projet en regard du développement durable. En identifiant les potentiels conflits d'objectifs et d'intérêts du projet, l'évaluation permet de faciliter la prise de décision et d'ainsi optimiser le projet en fonction des buts définis, de le justifier et de le communiquer.

Il existe une large palette d'outils pour évaluer un projet sous l'angle du développement durable: de la grille de questions (par ex. villes de Vevey ou de Nyon) à l'algorithme (par ex. logiciel WinWin22) en passant par les questionnaires qualitatifs (par ex. Boussole 21 du Canton de Vaud ou Boussole Bernoise du Canton de Berne). Il existe enfin une série d'outils « métiers » développés pour répondre aux exigences de spécialistes (construction -

Sméo²⁹, routes,...). Chacun de ces outils répond à un besoin différent et le choix de l'un ou de l'autre passe par l'identification précise des besoins auxquels son usage répondra.

Devant le besoin de pouvoir évaluer son action en matière de développement durable et considérant la diversité des projets à évaluer et des outils utilisables, il est proposé de :

- demander l'évaluation des principaux projets soutenus par le Fonds pour le développement durable (voir Chapitre 5.3) ;
- demander en règle générale une évaluation des projets faisant l'objet d'un préavis de la Municipalité au Conseil communal, les résultats seront à faire figurer dans un chapitre en conclusion du préavis;
- sélectionner un outil destiné à l'évaluation des préavis, simple à utiliser et facilement généralisable, et définir une procédure d'accompagnement pour son usage.

4.6. *Promotion de la ville et réseaux internationaux*

Le volet économique du développement durable débouche aussi sur la politique de promotion de la ville voulue par Lausanne. A l'usage, on réalise toutefois que la promotion de la ville ne se limite pas aux seules questions économiques, mais qu'elle débouche régulièrement sur des actions qui permettent de combiner les trois aspects du développement durable (environnemental, économique et social), en particulier lorsqu'il s'agit de mettre en valeur le rôle de Lausanne comme ville pionnière en matière de développement durable.

Pour rappel, la promotion de la Ville englobe la conception et la mise en œuvre d'un ensemble de mesures qui visent à améliorer l'attractivité de la ville. Les buts poursuivis sont notamment une croissance dans le domaine du tourisme, une augmentation du nombre des habitants et des entreprises, ainsi qu'une plus grande attractivité de la ville en tant que lieu de rencontre et d'achats. Il s'agit d'une véritable politique de positionnement de la Ville, tant au niveau régional, national qu'international.

En janvier 2007, le Conseil communal approuve le préavis N° 2006/51³⁰ proposant la mise sur pied d'une politique de promotion de la ville à Lausanne pour valoriser les quatre pôles d'excellence que la Ville a identifiés : la formation et la recherche, le sport et l'olympisme, la culture et le développement durable. Il est accompagné, pour la période 2007-2009, d'un crédit de 800'000 francs prélevés sur le Fonds pour le développement durable. Ce financement a permis de développer l'image de Lausanne en accord avec les quatre piliers susmentionnés en suivant deux axes principaux : les réseaux internationaux (UMVO, AIMF, IFGRA & villes gourmandes – descriptifs ci-dessous) et l'envoi de délégations à l'étranger (Beijing, lors des Jeux Olympiques d'été en août 2008, et Moscou, délégation économique vaudoise en septembre 2009).

Cette approche est exploratoire et évolutive, notamment en ce qui concerne l'implication de la Ville dans les réseaux internationaux. Elle repose sur les principes suivants :

- mise en place ou participation à au moins un réseau à vocation internationale par domaine de la promotion de la ville : capitale olympique (UMVO), ville durable (AIMF et IFGRA), ville de formation et de recherche (réseau des universités francophones, réseaux universitaires animés par les Hautes écoles lausannoises) ;
- implication active dans les réseaux auxquels la Ville adhère, en coordination avec les objectifs communaux (pas de participation uniquement passive) ;
- engagement de la Ville dans un nombre réduit de réseaux correspondant aux moyens à disposition (concentration des efforts) ;
- organisation d'événements réguliers à Lausanne ;

²⁹ www.smeo.ch

³⁰ BCC 2006-2007, T. II, pp. 29-67

- suivi des efforts sur le moyen terme, des actions purement ponctuelles étant inefficaces pour obtenir des résultats significatifs.

On trouvera dans les sous-chapitres suivants la présentation des principales actions menées dans ce domaine. Les résultats obtenus à ce jour sont variés mais globalement probants, notamment en termes de promotion des échanges et de valorisation de l'image de la Ville. A noter que nombre de ces actions bénéficient aussi d'un soutien financier cantonal par l'intermédiaire de la LADE (loi sur l'appui au développement économique), soulageant ainsi les charges financières de Lausanne.

Dans chacun des piliers de la promotion de la ville, il est possible d'envisager un panel de mesures qui vont du développement des infrastructures et des services à l'intégration de réseaux internationaux en passant par la communication. Conçue comme une politique sur le long terme, la stratégie de promotion de la ville doit être poursuivie dans la ligne engagée. En termes d'objectifs, il s'agit de :

- Renforcer les liens entre les piliers de la promotion de la ville;
- Continuer à allouer à ces actions des moyens financiers dans le prolongement des préavis précédents.

4.6.1. Union Mondiale des Villes Olympiques (UMVO)

En 2002, la Ville de Lausanne cofonde avec la Ville d'Athènes l'Union Mondiale des Villes Olympiques (UMVO³¹) et en héberge le siège et le secrétariat depuis 2007. L'Association compte actuellement 22 membres actifs et six membres associés ou invités. Le Syndic de Lausanne, M. Brélaz, en est le président.

L'UMVO a pour buts, en partenariat avec le Comité International Olympique (CIO), de :

- favoriser l'échange d'expériences et de compétences entre les villes organisatrices des Jeux Olympiques (JO) et les villes candidates à l'organisation des JO ;
- étudier l'impact des JO sur les villes hôtes, notamment en termes de développement durable et de planification urbaine ;
- promouvoir les villes olympiques contemporaines en tant que centres internationaux de développement d'activités sportives et culturelles, et ainsi développer le lien entre les initiatives culturelles et les institutions olympiques ;
- valoriser le caractère éducatif du Mouvement olympique ;
- soutenir les villes olympiques dans leurs efforts en faveur de la paix.

L'implication de la Ville de Lausanne au sein de l'UMVO permet à Lausanne de développer un pilier important de la promotion de la ville, celui de ville de sport et capitale olympique. En étant présidente de l'association et en contribuant à son développement, Lausanne consolide ses liens avec le CIO et avec le monde du sport et des fédérations sportives. L'UMVO est enfin une plateforme de discussions entre villes où Lausanne peut partager et valoriser son expertise dans des domaines complémentaires, le développement durable en particulier.

L'UMVO constitue une plateforme essentielle de valorisation de Lausanne sur un plan international. Les succès rencontrés par l'UMVO et sa montée en puissance rapide (38 villes représentées au séminaire organisé en mai 2011) témoignent de l'intérêt de cette institution. Elle offre en outre une excellente base pour favoriser les approches multidisciplinaires, notamment en matière de développement durable (sport et développement durable, durabilité des grandes manifestations sportives) et dans le domaine de la formation et de la recherche comme le développement d'un pôle d'excellence en matière de formation, en partenariat avec l'AISTS (Académie internationale des sciences et techniques du sport).

³¹ www.olympiccities.org

4.6.2. Association Internationale des Maires Francophones (AIMF)

Fondée en 1979 par les maires de Québec et de Paris (alors MM. Jean Pelletier et Jacques Chirac), l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF³²) regroupe aujourd'hui près de 200 villes ou associations de villes francophones. Ces membres viennent d'Europe, d'Europe de l'Est, d'Amérique du Nord, d'Asie et, pour la majorité, d'Afrique. L'AIMF est présidée actuellement par M. Bertrand Delanoë, maire de Paris.

L'AIMF a pour vocation de développer la coopération entre maires dans les domaines de l'activité municipale et de leur offrir une tribune internationale afin de faire entendre la voix des collectivités locales. Opérateur de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF³³), l'AIMF s'engage pour renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

La Ville de Lausanne est entrée à l'AIMF en 1990. Depuis octobre 2008, Lausanne s'implique activement au sein de l'AIMF, en particulier en assurant la présidence de la commission permanente « Villes et développement durable » de cette association. Entourée de quelques villes³⁴, Lausanne mène une réflexion autour du développement urbain durable avec pour objectif de sensibiliser les maires à la problématique, de stimuler les échanges entre les membres de l'association, au-delà des différences évidentes qui existent entre villes du sud ou du nord, mégapoles ou petites villes. Pour ce faire, Lausanne s'est entourée d'experts venant des services de l'administration (notamment Urbanisme, Routes et mobilité, Développement stratégique des SI), des Hautes écoles (ie. UNIL, EPFL et IDHEAP) et de spécialistes particulièrement familiers des questions urbaines en Afrique (FEDEVACO, bureaux d'ingénieurs,...).

L'implication de la Ville de Lausanne au sein de ce réseau lui permet de valoriser le large savoir-faire en matière de développement durable qui est présent dans ses divers services. En partageant ses expériences en matière de gestion municipale, en découvrant d'autres pratiques et en étant en contact étroit avec des collectivités du Sud, Lausanne acquiert une visibilité internationale en matière de développement durable. C'est aussi l'occasion de développer des partenariats avec divers acteurs académiques et privés de la place lausannoise et de mettre en résonance certains de ces projets avec son action en matière de solidarité internationale.

L'évolution de cette implication passera par le développement de l'information et de la formation, mais aussi par un soutien à des projets pilotes permettant de mettre en pratique les savoir-faire développés dans la commission. Une coordination renforcée avec le volet « solidarité internationale » de la politique lausannoise peut aussi être envisagée.

4.6.3. Cluster sport international

Des représentants de la Ville et du Canton, accompagnés du CIO, se sont réunis afin d'examiner les possibilités de renforcer les actions dans le domaine du sport international. Il en est résulté un projet intitulé Cluster sport international Lausanne – Vaud, dont le but est de créer autour de Lausanne un pôle d'excellence multisectoriel dans le domaine du sport international par la mise en réseau, la coordination, l'intensification et l'édification de politiques publiques, d'actions para-publiques et privées. Il s'agit ainsi de créer une marque internationalement reconnue et également admise par les Lausannois et les Vaudois.

Le cluster, intégré à la politique lausannoise de promotion de la ville, se compose de cinq éléments principaux :

³² www.aimf.asso.fr

³³ www.francophonie.org

³⁴ Abidjan - Côte d'Ivoire, Abomey - Bénin, Cités et Villes Unies du Cameroun, Genève, Liège - Belgique, Lille - France, Marrakech - Maroc, N'Djaména - Tchad, Niamey - Niger, Nouakchott - Mauritanie, Ouagadougou - Burkina Faso, Tunis - Tunisie, Sousse - Tunisie

- Une **plate-forme Formation et recherche**. Il s'agit d'associer les institutions de formation et de recherche actives dans le domaine du sport afin de favoriser le développement de leur offre, de coordonner leur développement, de les promouvoir sur la base d'une plate-forme commune, de favoriser l'innovation et de développer l'offre de services (mandats).
- Une **plate-forme Accueil des fédérations et manifestations**. Elle a pour but de renforcer et d'intensifier les actions de recherche et d'implantation à Lausanne de nouvelles fédérations et institutions sportives internationales, d'améliorer les possibilités de rechercher de nouvelles manifestations sportives, notamment en lien avec les fédérations, de renforcer le lien entre les manifestations sportives et le statut de capitale olympique, de promouvoir Lausanne comme ville de manifestations sportives et de congrès.
- Une **plate-forme Promotion économique**, qui vise à mettre en réseau les entreprises régionales actives dans le domaine du sport, à renforcer leur potentiel économique, à favoriser l'implantation de nouvelles entreprises dans ce domaine, de promouvoir le savoir-faire économique régional dans le domaine du sport.
- Une **structure de pilotage** (association, comité de pilotage stratégique, comité directeur, secrétariat) conduisant et coordonnant les travaux des plates-formes mentionnées ci-dessus et prenant notamment en charge la politique de communication et de promotion.
- Enfin, la **construction d'un bâtiment AISTS** (Académie internationale des sciences et techniques du sport) sur le site de Dorigny, afin de renforcer l'équipement à sa disposition, de contribuer à sa visibilité et d'offrir, le cas échéant, des locaux pour les autres activités du cluster. La construction du bâtiment pourrait être effectuée par la société de la Maison du sport international (MSI) au prix d'une augmentation modérée de son capital ou par la constitution d'une société ad hoc.

Le coût de l'opération se monte à 500'000 francs par année, partagés à parts égales entre la Ville et le Canton. Ces chiffres s'entendent pour un budget de fonctionnement en année pleine, après une à deux années de montée en puissance progressive. Le projet pourrait ainsi démarrer en 2013. Aux montants figurant ci-dessus viendraient s'ajouter, le cas échéant, d'autres ressources éventuelles : Confédération, sponsoring, monde sportif international, etc.

A ces charges de fonctionnement s'ajoutent les montants nécessaires pour augmenter le capital de la SA de la Maison du sport international afin de lui permettre d'engager la réalisation du bâtiment AISTS, de l'ordre de 500'000 francs au total, dont un tiers à charge de la Ville (contribution unique en 2013). Variante possible : constitution d'une nouvelle société sur le modèle MSI avec les mêmes conséquences financières. L'ensemble de ces montants seraient financés par le Fonds pour le développement durable. Les sommes dépassant les plafonds de compétence de la Municipalité, l'accord exprès du Conseil communal, par la voie du présent préavis, est indispensable à cet effet.

5.7. Partenariats

En plus de sa participation aux divers réseaux internationaux décrits dans le chapitre traitant de la promotion de la ville, Lausanne collabore avec une large palette de partenaires, particulièrement au niveau régional et national. A ce titre, on peut notamment mentionner :

- **Confédération** : participation à des plateformes d'échange avec les services fédéraux (ARE – développement territorial, OFEN – énergie et OFEV – environnement), partage d'expériences,

orientation de politique générale, développement d'outils notamment de mesure et d'évaluation ;

- **Canton** : collaborations ponctuelles sur des projets, financements occasionnels ;
- **Suisse romande** : association Coord21 regroupant les délégués communaux et cantonaux romands au développement durable, partage d'expériences ;
- **Hautes écoles** : soutien aux manifestations organisées par les hautes écoles (congrès, séminaires), mandats ponctuels.

S'agissant d'un enjeu global qui dépasse largement les limites communales de Lausanne et les seules préoccupations de l'administration, le développement durable repose sur les partenariats et les collaborations. Il en résulte un gain global d'efficacité mais aussi un partage d'expériences permettant de renouveler les pratiques suivies au niveau lausannois. A cet effet, il s'agit de :

- renforcer les échanges entre Ville, Confédération et Canton, en priorité autour de projets concrets ;
- proposer les services et les compétences de l'administration communale lausannoise aux autres communes de la région lausannoise en soutien à la planification et à la mise en œuvre de projets, dans les cas où elles ne disposeraient pas à elles seules des ressources nécessaires ;
- intensifier les collaborations avec les autres villes de Suisse, notamment par l'intermédiaire des instances d'échange existantes ;
- développer la collaboration avec les Hautes écoles autour du développement durable afin de bénéficier de leur savoir-faire et de leur proposer d'utiliser la ville comme vitrine de leurs projets.

L'intensification de ces échanges pourra notamment passer par les actions suivantes dans les prochaines années :

- **Agglomération et région** : intensification des échanges, éventuel volet Agenda 21 à intégrer dans le PALM, mise à disposition du savoir-faire lausannois pour les communes de la région dans le cadre du PALM ou de celui de Lausanne Région, réalisation de projets communs.
- **Villes romandes** : utilisation de la Coordination des villes de Suisse Romande, présidée par Lausanne, pour partager les expériences et réalisations en matière de développement durable, notamment à l'occasion des séminaires organisés par l'association.
- **Hautes écoles** : développement des échanges, par des mandats aux hautes écoles sur des problèmes rencontrés par la Ville, notamment autour des grands projets lausannois, soutien accru aux congrès et séminaires organisés par les Hautes écoles dans le domaine du développement durable (appuis financiers et logistiques, participation de représentants de la Ville, exemples tirés de la Ville, etc.), implications des Hautes écoles dans les réseaux animés par la Ville, comme c'est déjà le cas en ce qui concerne l'AIMF par exemple, soutien à des projets de recherche en lien avec les problématiques de la Ville ou portées par elle (bourses de recherche, etc.).
- **Secteur économique** : lancement d'un projet-pilote, a priori avec la branche touristique, afin de voir comment sensibiliser ses acteurs à la problématique de la durabilité dans le cadre de leurs activités. Une telle approche impliquerait la Ville sur le plan financier (Fonds), sur le plan des compétences et expériences, et sur le plan de la communication. Cette démarche serait engagée en collaboration étroite avec les milieux académiques (Ecole hôtelière) et avec les partenaires habituels de l'économie touristique (Lausanne tourisme). Une première évaluation permettra de juger de la possibilité et de l'opportunité d'étendre ensuite la démarche à d'autres secteurs économiques.

5.8. *Politique de communication*

Comme mentionné dans le bilan, la politique de communication et de valorisation des actions de la Ville dans le domaine du développement durable est insuffisante. Au contraire de nombreuses collectivités comparables, Lausanne fait beaucoup en matière de développement durable, joue souvent un rôle pilote mais le fait peu savoir... Ce travers quelque peu calviniste doit être corrigé car Lausanne peut à juste titre mettre en valeur son rôle pionnier dans de nombreux domaines, sans vantardise excessive.

Il ne s'agit pas seulement de valoriser la Ville mais aussi de faire circuler un savoir-faire susceptible d'inspirer d'autres collectivités publiques, des entreprises locales ou d'autres services de l'administration communale. Dans ces conditions, seule une politique de communication claire peut contribuer à cette diffusion des réalisations de la Ville et à leur mise en pratique dans d'autres cercles.

Dans ce domaine, il est proposé de :

- élaborer et mettre en œuvre un concept de communication global du développement durable, sous la conduite du Devcom, qui permette de sensibiliser, faire adhérer, rassembler et valoriser l'image de la Ville ;
- baser la communication sur les projets pour donner un tour concret à la notion, souvent abstraite, du développement durable ;
- renouveler et renforcer le matériel de communication sur tous types de support (papier, web...) ;
- envisager des actions de communication larges (expositions, manifestations à l'attention du grand public) pour renforcer l'impact et leur allouer les moyens nécessaires, à prélever sur le Fonds pour le développement durable ;
- inclure un volet communication (dont l'élaboration et la mise en œuvre se fera en collaboration entre le Devcom et les services concernés) dans les principaux projets soutenus par le Fonds pour le développement durable, au besoin en prévoyant les ressources nécessaires dans le financement de ces projets.

5.9. *Démarches participatives*

Lausanne a engagé depuis quelques années plusieurs démarches participatives en lien avec des projets, notamment d'aménagement (Vallon, Métamorphose, etc.). Parallèlement, une démarche pilote a été engagée dans le quartier de Montelly afin de mieux chercher à intégrer les attentes des habitants du quartier et d'en tenir compte par des petits aménagements locaux.

Les résultats de ces opérations sont positifs mais ont aussi montré la nécessité de développer des approches spécifiques et des méthodes nouvelles. Les prochaines années verront en particulier, avec le développement de Métamorphose, la nécessité d'assurer un suivi attentif de la participation dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. S'il est à terme souhaitable de pérenniser et d'étendre les démarches de quartier, les besoins de Métamorphose en la matière sont suffisamment importants pour justifier qu'une priorité lui soit donnée en matière de participation et que les ressources affectées aux expériences de quartier (Montelly) soient réaffectées en faveur du projet Métamorphose. Pour cette raison, le présent préavis propose le financement d'un poste spécialement dédié aux démarches participatives, en particulier s'agissant de Métamorphose, au Service du logement et des gérances, ainsi que des moyens complémentaires pour conduire ces démarches.

5. **Ressources humaines**

La mise en œuvre des projets énumérés ci-dessus implique un accroissement des tâches du DEVCOM, instance d'impulsion et de coordination. A cet effet, il est nécessaire de disposer de ressources permettant au service d'accomplir ses missions. Il n'est pas proposé de création de postes nouveaux, compte tenu des impératifs financiers de la Ville, mais de

prolonger des postes temporaires, pour la durée de la législature, sans augmentation d'effectifs ou de budget par rapport à 2011, tout en finançant les ressources en question par le Fonds pour le développement durable. A ce titre, il est proposé de :

- maintenir le poste de responsable du développement durable (0.8 ETP) figurant à l'effectif régulier du Devcom ;
- prolonger le poste de chargé de recherche, niveau d'adjoint administratif, octroyé temporairement jusqu'à mars 2012 en l'inscrivant au plan des postes du DEVCOM pour la durée de la législature 2011-2016 (0.8 ETP) ;
- prolonger le poste d'assistante de projet de promotion de la Ville, porté au niveau d'adjoint administratif, octroyé temporairement jusqu'à mars 2012 en l'inscrivant au plan des postes du DEVCOM pour la durée de la législature 2011-2016 (1 ETP) ;
- prolonger un poste temporaire (1 ETP) pour la durée de la législature afin :
 - d'explorer et de mettre en œuvre les possibilités de renforcer le travail avec les réseaux du développement durable, notamment dans le cadre des villes francophones et des universités ;
 - de contribuer à la mise en place de réseaux de collaboration autour des Hautes écoles de la région lausannoise ;
 - de renforcer les capacités de communication en matière de développement durable et d'accompagnement de projets sur le plan de la communication.

L'impact de ces demandes sur l'effectif du Devcom porte donc sur la prolongation de trois postes existants (2.8 ETP) – actuellement temporaires - pour cinq ans sans accroissement de budget par rapport aux montants prévus en 2011.

Par ailleurs, il est proposé de prolonger, pour la durée de la législature, le poste d'animateur de quartier (1 ETP) attribué pour une période de deux ans au Service du logement et des gérances (SLG), qui a mené une expérience pilote dans le quartier de Montelly. L'intérêt des résultats obtenus par cette action, financée par le Fonds pour le développement durable, justifie la demande de prolonger l'expérience mais en l'adaptant. Le coût de l'opération se monte à 200'000 francs par année, charges comprises.

Enfin, il est proposé que les postes mentionnés ci-dessus (Devcom 0.8 + 2.8 ETP et SLG 1 ETP), qui sont en lien direct avec le développement durable, soient financés par le Fonds pour le développement durable et non par le budget ordinaire de la Ville.

6. Financement

Les actions proposées débouchent sur des impacts financiers qu'il s'agit de considérer de la façon suivante :

- Frais de fonctionnement liés au développement durable : les postes (pérenne et prolongés) liés au développement durable représentent 3.6 ETP pour une masse salariale de l'ordre de 550'000 francs par année, charges employeur comprises. Compte tenu de leur relation directe avec la politique de développement durable de la Ville, il est proposé que ces postes soient financés de manière pérenne par le Fonds pour le développement durable par un prélèvement annuel correspondant à la masse salariale effective des postes considérés :
 - pour la durée de la législature pour 2.8 ETP au Devcom et 1 ETP au SLG,
 - et indéfiniment pour 0.8 ETP au Devcom.
- Le montant en question s'accompagnera d'une diminution des charges budgétaires ordinaires de l'ordre de 425'000 francs charges employeur comprises, par rapport au budget 2011 du Devcom, un des postes faisant déjà l'objet d'un financement par le Fonds pour une durée limitée.

- Poste prolongé pour la période 2011-2016 au service du logement et des gérances ou montant destiné à mener des actions équivalentes en matière de démarches participatives : 200'000 francs financés par le Fonds pour le développement durable.

7. Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin

Dans son postulat transmis à la Municipalité le 26 août 2008³⁵, intitulé « Une « unité développement durable » pour un développement responsable de Lausanne », M. Charles-Denis Perrin demande notamment un état des lieux de l'Agenda 21 lausannois et des actions entreprises, un plan d'action du développement durable, des adaptations organisationnelles, ainsi qu'une prise

en compte du concept d'écologie industrielle. Les nombreuses propositions contenues dans ce préavis répondent aux trois premières demandes du postulat de M. Charles-Denis Perrin.

S'agissant du volet écologie industrielle, ce secteur d'intervention a été ajouté dans les buts du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Des actions spécifiques sont réalisables et méritent d'être soutenues au niveau communal. Les Services industriels et le Service d'assainissement ont déjà réalisé des actions dans ce domaine avec des entreprises privées. La Municipalité considère toutefois que ce type de démarche ne peut pleinement porter ses fruits que dans la mesure où elle est entreprise et concrétisée au niveau régional ou de l'agglomération. Elle développera ce sujet dans la réponse au postulat de Mme Litzistorf intitulé « Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne »³⁶ - s'il est effectivement renvoyé à la Municipalité, comme le recommande le rapport de la Commission de votre Conseil qui l'a examiné. Sur le principe, la Municipalité se déclare d'ores et déjà prête à soutenir les initiatives publiques ou privées qui tendraient à intégrer cette approche dans leur gestion et à collaborer avec elles.

8. Conclusions

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

Le Conseil communal de Lausanne

vu le rapport-préavis N° 2012/3 de la Municipalité du 19 janvier 2012 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

1. de prendre acte en l'approuvant du bilan et des perspectives de la politique de développement durable présentés par la Municipalité de Lausanne,
2. d'approuver le Règlement d'utilisation du Fonds pour le développement durable modifié, joint en annexe,
3. d'approuver le Règlement d'utilisation du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (Fonds pour l'efficacité énergétique) modifié, joint en annexe,
4. d'accepter le prélèvement annuel de 550'000 francs sur le Fonds pour le développement durable pour financer les salaires des collaborateurs du Devcom travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable,
5. d'accepter le prélèvement annuel de 200'000 francs sur le Fonds pour le développement durable pour financer le salaire d'une collaboratrice du SLG travaillant en lien direct

³⁵ BCC 2008-2009, T.I, pp. 74-76.

³⁶ Déposé le 1er février 2011.

- avec la politique communale du développement durable (animation de quartier et démarches participatives),
6. de prendre acte d'une diminution des charges au budget ordinaire du Devcom de l'ordre de 425'000 francs, par rapport au budget 2011,
 7. d'approuver une contribution annuelle de 250'000 francs prélevés sur le Fonds pour le développement durable au titre de la participation de Lausanne au Cluster sport international,
 8. d'approuver la réponse partielle au postulat de M. Charles-Denis Perrin.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

Annexes :

1. Projet de règlement modifié du Fonds pour le développement durable
2. Projet de règlement modifié du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (Fonds pour l'énergie)
3. Recensement des réalisations durables des deux fonds communaux

Annexe 1 au rapport-préavis N° 2012/3

Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du ...

Chapitre I	Constitution, buts et champ d'application
Constitution	Art. 1 - Il est constitué un <i>Fonds communal pour le développement durable</i> au sens de l'art.7 du <i>Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité</i> du 5 juin 2007.
Buts	Art. 2 - Le Fonds est destiné : a) à financer des mesures et projets de la Municipalité en faveur du développement durable, s'inscrivant dans la ligne définie par les sept préavis Agenda 21, à savoir: <ul style="list-style-type: none">- un environnement de qualité,- une société solidaire,- une économie forte,- un partenariat entre la population, les autorités et l'administration. b) à susciter et soutenir des mesures et projets associatifs ou privés s'inscrivant également dans le concept du développement durable.
Domaines prioritaires	Le Fonds est destiné à financer prioritairement des mesures et projets visant à : <ul style="list-style-type: none">- la promotion des matières premières locales et renouvelables, notamment le bois,- le maintien d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville et le maintien ou la restauration du patrimoine

- naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable,
- une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne,
 - une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et l'accès à la formation, à la culture, la santé, la sécurité, et le sport,
 - la promotion de logements et de bâtiments durables,
 - la promotion de la mobilité douce et des transports en commun,
 - la promotion de la Ville, sur le plan local, régional et international, notamment en lien avec le développement durable,
 - le soutien au développement économique et au volet finances de l'Agenda 21,
 - la promotion et la réalisation de projets durables dans le domaine de la coopération internationale,
 - l'information de la population sur les objectifs du développement durable.

Dans tous ces domaines peuvent être soutenus des projets - de leur construction à leur démontage -, des études ou des prestations, notamment de communication, visant à la mise en place du développement durable.

Champ d'application

Art. 3 - Les actions soutenues par le Fonds doivent, en principe, avoir principalement pour cadre le territoire communal - sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau suisse ou international et compatibles avec les objectifs du Fonds - ainsi que, cas échéant, celui des communes qui contribuent au même titre que la Ville de Lausanne à l'alimentation du Fonds. Des projets situés sur le territoire d'autres communes pourront aussi être soutenus dans la mesure où ils concernent largement ou majoritairement des usagers lausannois.

Le Fonds peut intervenir par le biais de prêts avec ou sans intérêt ou de subventions à fonds perdus.

Chapitre II

Alimentation

Art. 4 - Le Fonds est alimenté par les montants suivants :

- a) par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 6 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007, pour au maximum 0.3 ct / kWh,
- b) 0.1 ct par kWh sur les ventes de gaz du Service du gaz et du chauffage à distance,
- c) 3 cts par m³ sur les ventes d'eau d'eauservice,
- d) 1% du bénéfice annuel, hors part de l'électricité, des Services industriels.

Art. 5 - Au cas où le Fonds pour le développement durable contiendrait un montant supérieur à 20 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Chapitre III

Critères d'attribution

Conditions d'octroi

Art. 6 - Lors de l'examen des projets, les critères suivants seront notamment examinés :

- a) le projet prend en compte les trois dimensions du développement durable: société, économie et environnement,
- b) le projet est novateur, il a valeur d'exemple et est reproductible,
- c) le projet a un impact à long terme,
- d) le projet indique les résultats attendus,
- e) les résultats du projet sont visibles et communicables,
- f) le projet permet un contrôle du résultat obtenu.

Les projets répondant à plusieurs ou à la totalité des critères indiqués pourront bénéficier d'un soutien accru.

Critères de soumission

Art. 7 - Le requérant doit présenter à l'autorité compétente pour l'octroi des subventions (voir art.12) un dossier écrit démontrant que sa demande s'inscrit dans les objectifs du Fonds.

Chapitre IV

Compétences d'utilisation et gestion du Fonds

Municipalité

Art. 8 - Sur proposition de services de l'administration communale ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de l'attribution de montants inférieurs ou égaux à 100'000 francs annuellement à partir du Fonds pour le développement durable. Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des attributions faites sur ce critère, à l'occasion des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre 50'000 francs et 100'000 francs, elle informe immédiatement le Conseil communal.

Art. 9 - Pour toute dépense conduisant à un prélèvement annuel de plus de 100'000 francs sur le Fonds pour le développement durable, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis. Elle peut également, dans le cadre de préavis proposés au Conseil communal, demander qu'une partie d'une dépense relevant en tout ou partie de la notion de développement durable puisse être prélevée sur le Fonds pour le développement durable.

	<p>Art. 10 - Aucun prélèvement fait sur le Fonds pour le développement durable ne peut l'être sans l'accord de la Municipalité pour les montants inférieurs ou égaux à 100'000 francs annuellement, ou du Conseil communal pour ceux supérieurs à 100'000 francs annuellement.</p>
Financement de postes	<p>Art. 11 - Les postes de travail au sein de l'administration directement liés au développement durable peuvent être financés par le Fonds de manière pérenne.</p>
Comité de gestion	<p>Art. 12 - La Municipalité désigne, au début de chaque législature, un comité de gestion du Fonds composé de représentants de la Municipalité et de chaque direction. Il est chargé d'évaluer les projets soumis au Fonds, et de préavisier l'octroi des financements.</p>
Gestion du Fonds	<p>Art. 13 - Le Service du développement de la ville et de la communication (DEVCOM) est responsable de la gestion du Fonds et du contrôle de son utilisation.</p> <p>Il est chargé de coordonner les activités du comité de gestion du Fonds dont il fait partie de droit.</p>
Chapitre V	<p>Prescription</p> <p>Art. 14 - Les créances afférentes aux subventions se prescrivent par cinq ans à compter de leur naissance.</p> <p>Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de cinq ans.</p>
Chapitre VI	<p>Dissolution du Fonds</p> <p>Art. 15 - En cas de dissolution du Fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.</p>
Chapitre VII	<p>Abrogation et entrée en vigueur</p>
Abrogation	<p>Art. 16 - Le présent Règlement abroge et remplace le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 5 juin 2007.</p>
Entrée en vigueur	<p>Art. 17 - La Municipalité est chargée de l'exécution du présent Règlement, qui entre en vigueur le....</p>

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne, le....

Le président : Claude-Alain Voiblet

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

Annexe 2 au rapport-préavis N° 2012/3

Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (Fonds pour l'efficacité énergétique - FEE) du ...

Chapitre I Constitution, buts et champ d'application

Constitution Art. 1 - Il est constitué un *Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables* (ci-après le Fonds) au sens de l'art. 4 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007.

Buts Art. 2 - Le Fonds doit contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement en énergies renouvelables de la Commune de Lausanne et à la diminution de la consommation énergétique sur son territoire et sur celui des communes qui contribuent à l'alimentation du Fonds. Il est destiné à soutenir des actions visant à :

- a) promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ;
- b) promouvoir la production d'énergie par des sources renouvelables ;
- c) promouvoir les processus d'écologie industrielle ;
- d) soutenir des activités de conseil et de sensibilisation dans ces domaines ;
- e) soutenir la recherche et le développement dans ces domaines ;
- f) réaliser des opérations de contracting énergétique (attribution à un contracteur de la planification, du financement, de la mise en place et de l'entretien d'installations liées à l'énergie) pour des installations présentant un caractère innovant ou permettant d'améliorer significativement l'efficacité énergétique d'un projet immobilier ou d'un processus industriel.

Champ d'application Art. 3 - Les actions soutenues par le Fonds portent sur la rationalisation de l'utilisation de la chaleur, du froid et de l'électricité, sur les processus d'écologie industrielle, sur la substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles, y compris dans le domaine de la mobilité, et sur la production d'énergies renouvelables thermiques et électriques.

Le Fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement liées aux activités qu'il soutient, notamment en matière de communication.

Le Fonds peut intervenir par le biais de prêts, avec ou sans intérêt, ou de contributions à fonds perdus.

Chapitre II

Alimentation

Art. 4 - Le Fonds est alimenté par la taxe lausannoise sur l'électricité prévue par l'article 3 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007.

Les autres communes qui souhaitent participer au Fonds et à son alimentation doivent assujettir leurs habitants à une taxe similaire et du même montant.

Art. 5 – Au cas où le Fonds contiendrait un montant supérieur à 10 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci est momentanément suspendue.

Chapitre III

Critères d'attribution

Requêtes

Art. 6 - Peuvent soumettre des requêtes au Comité (voir art. 10) :

- a) la Municipalité et les services de l'administration communale lausannoise, cas échéant, les municipalités et les services de l'administration des autres communes qui participent à l'alimentation du Fonds, pour proposer des actions spécifiques et génériques ;
- b) les Hautes écoles pour proposer des projets de recherche et développement allant dans le sens de l'article 2, lettre e, et permettant des retombées ou applications locales.

Type d'actions

Art. 7 - Le Fonds soutient, sur proposition de l'administration communale, des actions génériques pour lesquelles tous les clients assujettis à la taxe mentionnée à l'article 4 peuvent déposer une demande de subside.

Le Fonds soutient également des actions spécifiques de l'administration des communes qui participent à son alimentation et des projets de recherche et de développement des Hautes écoles.

Si plusieurs communes participent à l'alimentation du Fonds, les montants pour les actions spécifiques sont disponibles en fonction du produit de la taxe de chacune d'elle.

Conditions d'octroi

Art. 8 - Lors de l'examen des requêtes par le Comité, les critères suivants sont notamment examinés :

- a) la requête démontre clairement que le projet s'inscrit dans les objectifs du Fonds ;
- b) la requête indique les résultats attendus du projet ;
- c) les résultats du projet sont visibles et communicables ;

d) le projet permet un contrôle du résultat obtenu.

Charges et conditions Art. 9 - La décision d'octroi d'une contribution peut être assortie de charges et de conditions. Les mesures génériques accessibles à tous les bénéficiaires et présentant des charges ou conditions font l'objet d'une directive municipale réglant leur attribution. Les contributions à des projets de recherche et de développement peuvent faire l'objet d'un contrat de recherche.

Pour les opérations de contracting énergétique, la totalité du montant accordé est remboursée au Fonds en principe sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 1.5%. Sur demande motivée, le Comité peut modifier le montant à rembourser, la durée d'amortissement et le taux d'intérêt.

Il n'existe aucun droit à l'octroi d'une contribution.

Chapitre IV Compétences d'utilisation et gestion du Fonds

Comité Art. 10 - La Municipalité de Lausanne désigne, au début de chaque législature, un comité de 3 à 5 membres dont le mandat est renouvelable. Il est chargé :

- a) d'octroyer les contributions dont le montant ne dépasse pas 100'000 francs ;
- b) d'avaliser, avant leur présentation au Conseil communal, les projets dont la demande de contribution dépasse 100'000 francs ;
- c) de promouvoir l'activité du Fonds.

Le comité est composé :

- a) du directeur des Services industriels, qui préside le comité avec voix prépondérante ;
- b) de 2 à 3 représentants concernés par les domaines d'application couverts par les buts du Fonds, issus de l'administration ou des Hautes écoles.

Peut également siéger au comité :

- c) 1 représentant des communes qui contribuent à l'alimentation du Fonds.

Le comité se réunit à la demande du président, mais au moins deux fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Si aucune autre commune ne participe au Fonds, le siège qui leur revient reste vacant.

Enveloppes budgétaires Art. 11 - Il est constitué des enveloppes budgétaires au sein du Fonds permettant de financer spécifiquement certaines catégories d'actions. Leur montant représente le maximum qu'il est possible d'affecter, annuellement ou par mesure, aux catégories d'actions considérées.

Le comité est compétent pour décider de l'affectation des enveloppes.

Les enveloppes suivantes sont constituées, dont les principes sont validés par la Municipalité :

- a) mesures génériques pour les installations techniques des bâtiments : 350'000 francs par mesure au plus;
- b) mesures génériques pour l'efficacité énergétique de l'éclairage et des installations, appareils et outils électriques domestiques et professionnels : 350'000 francs par mesure au plus ;
- c) mesures génériques dans le domaine de la mobilité : 350'000 francs par mesure au plus ;
- d) réalisation d'installations communales de production photovoltaïque : 900'000 francs (TTC) par année au plus.

Gestion du Fonds Art. 12 - Les Services industriels sont responsables de la gestion du Fonds et du contrôle de son utilisation.

Ils sont chargés de coordonner les activités du comité et de suivre les actions soutenues.

Chapitre V Prescription

Art. 13 - Les créances afférentes aux contributions allouées par le Fonds se prescrivent par cinq ans à compter de leur naissance.

Le délai de prescription pour le remboursement des contributions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de cinq ans.

Chapitre VI Dissolution du Fonds

Art. 14 - En cas de dissolution du Fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Chapitre VII Abrogation et entrée en vigueur

Abrogation Art. 15 - Le présent Règlement abroge et remplace le Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables du 5 juin 2007.

Entrée en vigueur Art. 16 - La Municipalité est chargée de l'exécution du présent Règlement, qui entre en vigueur le

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne, le....

Le président : Claude-Alain Voiblet

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

Annexe 3 au rapport-préavis N° 2012/3

Recensement non exhaustif des réalisations et projets réalisés soit grâce à un financement total ou partiel du Fonds communal pour le développement durable (signalés par un astérisque), soit par le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables, soit dans le cadre des activités des services de l'administration communale.

Réalisations soutenues par le Fonds pour le développement durable ou dans le cadre des activités des services de l'administration communale

Fonds pour le développement durable

1. Valoriser le bois

1.1 Bâtiments et ouvrages

- Façades en bois (collège de l'Eglantine, chaufferie de Malley, villa individuelle)
- Subvention pour la pose de fenêtres en bois massif (Champrilly)*
- Abri pour plaquettes de bois (RAMA)
- Abribus (Chalet-à -Gobet)*
- Centre de vie enfantine de la Chenille*
- Tour de Sauvabelin*
- Halle de tennis*
- Logements pour étudiants
- Parking relais de la Tuilière*
- Placette de la Borde
- Passerelle pour manifestations sportives*
- Cabane des Bossons*
- Refuge des Saugealles*

1.2 Encouragement à la filière du bois

- Meuble 21 (concours sur le meuble contemporain en bois)*
- AveniBois (Lignopôle)*
- Sodef2 (coopérative autour d'une déchiqueteuse de bois énergie)*
- Boipac (coopérative propriétaire d'un parc à grumes (troncs), Rueyres)

1.3 Le bois comme source d'énergie

- Chaufferie de la Tuilière*
- Chaufferie de la RAMA*
- Chauffage du collège de l'Arzillier*

1.4 Sensibilisation

- Animations pédagogiques (forêt, ferme, compostière,...)
- Information sur l'abattage d'arbres en ville (visites guidées, affichage public)
- Un arbre, un enfant (annuel)*
- Fête de la Forêt (2011)*
- Balades à l'intention du grand public
- Divers dépliants et expositions

2. Energie

2.1 Bâtiments

- Campagne d'affichage Display des bâtiments communaux
- Cités de l'énergie (cf.pt. 14.1)
- Audits énergétiques des immeubles
- Systèmes de télégestion des bâtiments communaux pour l'optimisation du chauffage
- Prix rénovation énergétique/ Concours de la meilleure rénovation (2008)*

- Etude stratégique sur l’assainissement énergétique d’une partie du patrimoine bâti de la Ville*

2.2 Economies

- Eclairage LED pour fêtes de Noël
- Remplacement des ampoules à filaments par des platines LED sur les boîtes à feux tricolores des carrefours
- Pose systématique d’ampoules à faible consommation pour l’éclairage public
- Alimentation des horodateurs par des panneaux solaires
- Capteurs solaires pour économiser sur l’eau chaude sanitaire (ECS)*

2.3 Production et approvisionnement

- Plan directeur pour le développement du Chauffage à distance (CAD) et extensions (Sous-gare et Prilly)
- Incinération des déchets de Tridel fournissant ~70% d’énergie renouvelable pour un millier de bâtiments raccordés au CAD
- Micro-centrale électrique de la Louve*
- Usine hydroélectrique de Lavey : optimisation du turbinage et tri des déchets flottants
- Installation de biogaz agricole à la ferme des Saugealles*
- Eoliennes (Collonges, Martigny)
- Installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux (par ex. Stade Olympique)
- Pose de câbles en aluminium au lieu de cuivre (meilleur marché, empreinte écologique plus faible)
- Micro-cogénération à la piscine de Mon-Repos

2.4 Sensibilisation

- Subventions des installations solaires thermiques*
- Bourse solaire*
- Promotion installations solaires (immeubles de particuliers et d’entreprises)*
- Campagne Display dans les écoles
- Tout-ménage « Les 4 saisons de l’énergie »
- Portes ouvertes
- Soutien pour l’achat d’ordinateurs portables à faible consommation « Energy Star »
- Guichet d’information sur les énergies: Espace Contact Energies
- Rétribution subsidiaire et temporaire pour la production d’électricité d’origine photovoltaïque

3. Construire et se loger

3.1 Construction

- Politique du logement (objectifs sociaux et maîtrise du sol)
- Projet 3’000 logements durables (objectifs écologiques, sociaux et économiques)
- écoquartier des Plaine-du-Loup (Métamorphose)
- Réhabilitation de l’îlot Riponne-Tunnel*
- Convention écologique: contrats avec les locataires d’immeubles rénovés*
- SméO, outil d’aide à la décision en matière de construction durable (développé avec le canton de Vaud)*

3.2 Sensibilisation

- Site web (carte interactive/3’000 logements, Agir Eco)
- Guichet Bâtiments durables
- Brochure « Logements durables »*
- Cellule d’aide individualisée au logement
- Promotion filtre à particules pour cheminées (soutien financier)*

4. Déchets

4.1 Déchets

- Tri des déchets dans les installations sportives de la ville (piscines, patinoires, terrains)
- Mise en place des déchetteries mobiles
- Tri et vaisselle recyclable et/ou biodégradable lors de manifestations culturelles et sportives (Festival de la Cité, 20 kms de Lausanne, Marché de Noël, ...)*

4.2 Sensibilisation

- Déchetteries éducatives dans les écoles*
- Nouvelles déchetteries conviviales de quartier
- Prévention "Nuits du Bourget" (soirées fin d'année scolaire)*
- Campagnes de sensibilisation et présence lors de manifestations culturelles et sportives (20 kms, UCV, Balélec, Festival de la Cité)
- Trophée Eco-conscience (2002-2006)

5. Vivre ensemble³⁷

5.1 Quartiers

- « Agissons ensemble » (Brochure 2002 + exposition Forum Hôtel de Ville)*
- Démarches participatives (Quartiers 21 + Brochure « La parole aux habitants », * Métamorphose, Logements Praz Gilliard, quartier du Vallon, contrat de quartier à Montelly)*
- Maison de quartier de Chailly (Labellisation Minergie)*
- Immeubles en Fête*
- TV Bourdonnette*
- Unité « habitants solidaires »
- Amélioration de l'éclairage public*
- Plantages et jardins familiaux (ex. réhabilitation de 7'000 m² pour les familles à la Bourdonnette)

5.2 Intégration

- Semaine d'action contre le racisme
- Caravane interculturelle (1^{ère} édition en 2010)
- Accueil des nouveaux habitants (brochure et événement)
- Français en jeu (cours pour parents allophones)*
- Conseil des enfants*
- Ateliers graffiti (art urbain)*
- Soutien à l'association Joker (accès aux nouvelles technologies)*
- Centre de rencontre pour jeunes de la Borde
- Soutien annuel à des projets de jeunes (Fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes)
- Travailleurs sociaux hors murs
- Conseil des Jeunes*
- Plateau multi-jeux sur toiture TL à la Borde*

5.3 Travail

- Réinsertion professionnelle et programme des emplois temporaires subventionnés (ETS) ; programme Syni (Europe de l'Est et Suisse)
- Projet préapprentissage
- Prix Encouragement à la formation professionnelle (SIC/Ville)*

5.4 Divers

³⁷ Ce chapitre ne comporte pas de section « sensibilisation » car la majorité des actions listées relèvent de la sensibilisation dans divers domaines.

- Educateur-animateur sportif*
- Prévention obésité et suicide*
- Observatoire de la sécurité créé en 2002

6. Se déplacer

6.1 Mobilité privée

- Parkings-relais
- Zones 30 et zones de rencontre (zone 20)*
- Zones macarons
- Promotion scooters électriques
- Promotion des véhicules à gaz (subventions fonds DD: plus de 160 acquéreurs)*
- Stations-services GNC (gaz naturel carburant)
- Mesures incitatives pour taxis roulant au gaz naturel
- Projet « flexfuel » de biodiesel aux AMV pour les véhicules lourds de la Ville*

6.2 Transports publics

- Métro m2
- Réseau 08 des TL
- Axes forts mobilité

6.3 Mobilité douce

- Délégués piétons et vélos
- Carte des parcours « vélo » pour Lausanne
- Promotion du vélo (lien avec les TL, subvention achat/batteries)
- Bateaux Aquarel (offre intercommunale en gérance privée)
- Amélioration des carrefours pour les piétons
- Pedibus
- Cheminement piétonnier (Valmont-Praz-Séchaud-Boveresses)

6.4 Sensibilisation

- Semaine de la mobilité

7. Economie

- Politique de marketing urbain*
- Intégration d'un critère développement durable aux appels d'offre des marchés publics (dont places d'apprentissage)
- Easyswap, plateforme internet d'échange de biens et de services*
- Soutien à l'implantation d'entreprises*

8. Protéger l'eau

8.1 Distribution

- Système d'ultrafiltration des eaux (Lutry)
- Association Solidarit'eau (eau potable à Nouakchott, Mauritanie) et fonds de "solidarité internationale eau"
- Déclaration "Eau bien public"
- Projet Interreg "Alpeau"*
- Ecobilan Sonzier*

8.2 Assainissement

- Essais pilote de traitement des micropolluants (STEP) (partenariat Canton/Confédération)
- Remplacement urinoirs « à rigoles » par urinoirs « secs »
- Diminution du sel dans l'eau usée grâce à la modernisation de l'épandage du sel à neige

- Emploi de produits biodégradables pour le nettoyage (WC publics, mobilier urbain, tags/graffitis)

8.3 Sensibilisation

- Actions lors de la Journée mondiale de l'eau (dès 2002)
- Campagnes de sensibilisation Visites pour les écoles
- Site internet (FAQ « Derrière le robinet », « L'eau et vous »)

9. Environnement

9.1 Nature & Ville

- Entretien différencié et respectueux (fauches alternées, jachères, haies/lisières, moutons, fauchage à la faux, ...)
- Recensements floristiques et faunistiques et mesures de soutien (nichoirs et entretien différencié)*
- Nouveaux plantages (jardins naturels, potagers, vergers « pro specie rara »)*
- Certification FSC, Q+ et PEFC des forêts lausannoises*
- Passage pour batraciens dans le Jorat (crapauduc)*
- Gestion en biodynamie des vignobles du domaine de Rochefort*
- Gestion selon la production intégrée des quatre autres domaines viticoles de la Ville
- Projet Interreg « Nature en Ville »*
- Test cheval urbain*
- Test entretien « zéro phyto »*
- Soutien à l'agriculture contractuelle de proximité*

9.2 Tourisme vert

- Chambres et tables d'hôtes dans les domaines de la Ville
- Bois de Sauvabelin : tour, parcours autour de la tour, parc animalier*
- Chemin de la Vuachère (« Sur les traces du renard »)
- Parcours des fontaines (Jorat et ville)*
- Guide de randonnée « Lausanne, ville et nature » (avec Randonature)*

9.3 Sensibilisation

- Balades et sentiers didactiques dans les bois du Jorat
- Balades guidées à l'intention du grand public
- Brochure « Activités de sensibilisation à l'environnement »*
- Information au public sur les espèces envahissantes
- Actions lors de la Journée internationale de la biodiversité 2009
- Expositions
- Cours de fauchage à la faux

10. Administration³⁸

10.1 Personnel

- Déléguée à l'égalité et à la qualité de vie au travail
- Cellule ARC (conflits au travail)
- Plan de mobilité (abonnements mobility, vélos électriques dans les services, subventionnement d'abonnements TL, ...)
- Programme pour l'apprentissage (dont centre de formation technique à Malley)

10.2 Energie & environnement

- Fontaines à eau branchées sur le secteur (entreprises et administration)

³⁸ Figurent ici les projets qui concernent toute l'administration communale et excluant les initiatives internes à certains services

- Utilisation de biocarburant et/ou d'essence alkylée pour certains véhicules et engins (« flexfuel », station Ateliers et Magasin de la Ville - AMV)*
- Réduction des émissions de particules fines et de CO₂ du parc de véhicules de la Ville*

10.3 Sensibilisation

- Intranet communal, journal Ville en ligne et lettre adressée aux collaborateurs
- Utilisation des produits régionaux par la Ville: cours de sensibilisation proposés aux collaborateurs*
- Opération « Bike to work »
- Cours eco-drive*
- Fonds : Fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes, Fonds communal pour le développement durable, Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

11. Grands projets de développement de la Ville

- Métamorphose
- Agenda 21
- Parc naturel périurbain du Jorat (participation au projet, promotion, sensibilisation)*
- Chalet-à-Gobet (centre équestre, observatoire astronomique, planétarium, zone d'accueil liée au parc naturel périurbain)*
- AquaEcopôle à Vennes (musée, hôtel, restaurant, centre médical et magasins)
- Participation large à des événements mondiaux et/ou européens : journée de l'eau, semaine de la mobilité, immeubles en fête...

12. Réseaux internationaux

- UMVO (Union Mondiale des Villes Olympiques)
- Délice (Villes gourmandes)
- Commission « Villes et développement durable » de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones)
- IFGRA (Fédération des régions vertes)

13. Manifestations

- Expositions Développement durable (Forum Hôtel de Ville 2002, Comptoir suisse 2006, Brochure « Lausanne – Objectif qualité de vie », OLMA 2008)
- Présence au Forum Mondial de l'Eau 2009 (Istanbul)
- Earth hour (extinction de l'éclairage public pendant une heure)
- Forum Economique Rhodanien (2008)
- Semaine du goût et mobilité durable
- Gymnaestrada 2011
- Assemblée générale 2010 de l'AIMF (Association Internationale des Maires Francophones)
- Festival mondial de la Terre (soutien jusqu'en 2010)

14. Labels et récompenses

14.1 Labels

- Certification ISO 14001 et 9001 des Services industriels
- Certification ISO 14001 et 9001 du Service d'assainissement
- Certification ISO 14001 et 9001 de eauservice
- Label « Parc Naturel » (de Nature & Economie) pour jardin naturel à Pierre-de-Plan
- Label « FSC » pour les forêts lausannoises
- Label « Cité de l'énergie » en 1996
- Label « Fourchette Verte » pour les APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire)
- Certification « naturelle ou renouvelable » (TÜV - www.tuv.com) pour toute l'énergie produite par les SI dès 2001
- Label « Production intégrée » pour l'établissement horticole de la Bourdonnette (1996)

14.2 Récompenses

- Watt d'or en 2007 et 2009 (Office fédéral de l'énergie)
- European Energy Award gold 2004 et 2009
- Prix suisse de l'Ethique 2008 pour la police lausannoise
- Distinction pour la promenade de la Ficelle réalisée par les architectes paysagistes lausannois Hüsler & Associés et l'architecte Pascal Amphoux (« Flâneur d'or 2008 », Association Suisse des Piétons)
- 1^{er} prix « Towards Class A » de la campagne Display® en 2007
- 1^{er} prix 2007 Vins Vaudois pour vin blanc (Clos des Moines 2005)
- Prix spécial du jury « Towards Class A » de la campagne Display® en 2006
- Mention lors du prix suisse de l'intégration 2005 pour TV Bourdonnette (Commission fédérale des étrangers)
- 1^{er} rang des villes « Cité de l'énergie » en 2001
- Distinction pour la promotion des kits photovoltaïques (Prix Solaire Suisse) en 2000
- Prix solaire suisse et prix solaire européen en 1995
- Prix « Nature et progrès » pour l'usine du lac de Bret (conception et entretien des surfaces vertes)

Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

15. Assainissement énergétique

- Diminution de la consommation de l'éclairage de la piscine de Mon-Repos
- Soutien à la réalisation de bilans et de diagnostics énergétiques de l'enveloppe des bâtiments
- Participation à la conception d'une maison quartier à Chailly labellisée MINERGIE
- Assainissement de l'éclairage du service des écoles
- Test d'un système domotique permettant d'économiser électricité et chauffage dans les collèges
- Remplacement de l'éclairage du musée de l'Art Brut par des systèmes à LED
- Etude de faisabilité pour la mise en place de stabilisateur de tension sur les installations d'éclairage et équipements annexes de bâtiments communaux
- Détermination et validation d'une méthodologie d'audit énergétique des pompes du réseau d'eauservice

16. Energies renouvelables et projets pilotes de production

- Participation à un projet de biogaz agricole sur la commune de Palézieux
- Participation au projet de géothermie profonde AGEPP - Alpine Geothermal power production
- Projet pilote de micro-cogénération à partir du chauffage à distance à la piscine de Mon-Repos
- Soutien à l'achat de kits solaires photovoltaïques
- Système de rétribution à prix coûtant lausannois pour la production photovoltaïque (RPCL)
- Analyse du potentiel de production photovoltaïque en Ville de Lausanne
- Soutien aux activités de développement de la mini et micro hydraulique (MHyLab)
- Etude de faisabilité du turbinage des eaux du lac de Bret
- Réalisation d'une installation solaire photovoltaïque sur le bâtiment administratif de Flon-Ville
- Etude du potentiel éolien dans le Gros-de-Vaud
- Subventionnement d'installations photovoltaïques privées
- Pré-étude en vue de l'augmentation de la production hydroélectrique de l'aménagement de Lavey

17. Mobilité

- Soutien à l'achat de vélos électriques
- Aide au renouvellement des batteries de vélos électriques
- Financement d'une flotte de vélos électriques pour le personnel de l'administration
- Soutien aux centres médico-sociaux ALSMAD pour l'achat de vélos électriques
- Soutien à l'achat de scooters électriques
- Mise en place de bornes de recharge pour scooters électriques à Lausanne

18. Efficacité énergétique des appareils électriques

- Soutien à l'achat de téléviseurs efficaces par le biais de Citycable
- Soutien à l'achat d'ordinateurs portables efficaces par le biais de Citycable

19. Information, communication et sponsoring

- Création et édition du bulletin « Les 4 saisons de l'énergie »
- Exposition au Forum de l'Hôtel Ville sur « l'éclairage domestique »
- Financement du responsable de la gestion de Contact Energies
- Création d'un DVD sur la réalisation de l'éolienne Collonges
- Soutien à la Journée du soleil
- Soutien au Festival du film sur l'énergie de Lausanne (FIFEL)
- Soutien au développement d'un outil de sensibilisation à la réduction des émissions de CO₂ par La RevueDurable
- Sponsoring du concours de robots solaires organisé par l'EPFL, éditions 2008 et 2009
- Sponsoring de la manifestation Naturemade energie arena 2008 à Lausanne
- Promotion d'un chek-up énergétique des bâtiments
- Soutien à la conférence Efficiency, Cost, Optimization, Simulation and Environmental Impact of Energy Systems (ECOS 2010) à l'EPFL
- Sponsoring du congrès international sur les petites centrales hydroélectriques Hidroenergia 2010 à l'EPFL
- Publication d'un article dans la revue Swiss Label sur les activités de la Ville de Lausanne dans le domaine des énergies renouvelables et des économies d'énergie
- Soutien au projet Solar Impulse

20. Formation

- Promotion des énergies renouvelables dans le cadre de Camps de vacances organisés par le MJSR
- Projet innovant de production de lumière mécanique pour éclairer un terrain de jeux multi-sports (projet Young Power)
- Mise en œuvre de cours de perfectionnement dans le secteur de l'utilisation de la force hydraulique et de l'exploitation des aménagements hydroélectriques
- Soutien pour la formation CAS énergie renouvelable de la HEIG-VD
- Promotion de l'efficacité énergétique dans le cadre du Festival de robotique 2010 de l'EPFL

Rapport

Membres de la commission : M^{mes} et MM. Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice, Jean-Luc Chollet (UDC), Magali Crausaz Mottier (La Gauche), Gianfranco Gazzola (Soc.), Jean-Pascal Gendre (PLR), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Philippe Jacquat (PLR), Alain Jeanmonod (PLR), Natacha Litzistorf Spina (Les Verts), Philippe Mivelaz (Soc.), Charles-Denis Perrin (PLR), Laurent Rebeaud (Les Verts), Vincent Rossi (Les Verts), Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), Julien Sansonnens (La Gauche)

Rapport polycopié de M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice

Présidence : Anne-Françoise Decollogny

Membres présents : Jean-Luc Chollet (en remplacement de Mme C. Hmida) ; Jean-Pascal Gendre (séances 1, 2 et 4) ; Alain Jeanmonod (en remplacement de M. J.-P. Gendre, séance 3) ; Philippe Jacquat (séance 1 et 2) ; Jean-Daniel Henchoz (en remplacement de M. Ph. Jacquat, séance 3 et 4) ; Philippe Mivelaz (séances 1,2 et 4) ; Natacha Litzistorf (séances 2, 3 et 4) ; Laurent Rebeaud (en remplacement de Mme N. Litzistorf, séance 1) ; Vincent Rossi ; Charles-Denis Perrin ; Francisco Ruiz Vasquez (séances 1, 2 et 3) ; Gianfranco Gazzola (en emplacement de M. F. Ruiz Vasquez, séance 4) ; Julien Sansonnens (séance 3) ; Magali Crausaz-Mottier (en remplacement de M. J. Sansonnens, séance 4).

Membres excusés : Philippe Mivelaz (séance 3) ; Julien Sansonnens (séance 1).

Membres absents : Julien Sansonnens (séance 2).

Représentant-e-s de la Municipalité : Daniel Brélaz, syndic ; Denis Décosterd, chef du DEVCOM ; Françoise Chappuis, coordinatrice du développement durable (DEVCOM) ; Aline Dépraz, chargée de recherche (DEVCOM) ; Jean-Yves Pidoux, directeur de Services Industriels.

Notes de séances Françoise Chappuis (séances 1 et 2) ; Aline Dépraz (séances 3 et 4), que nous remercions pour l'exactitude de leurs notes.

Lieu : salle des Commissions de l'Hôtel de Ville.

Date : 16 avril, 2 et 24 mai, 11 juin 2012.

Présentation du rapport-préavis

Les représentants de la Municipalité mettent en évidence les objectifs du rapport-préavis, soit un besoin de reconcentration, de clarification et de simplification du règlement du Fonds communal pour le développement durable d'une part, ainsi que du règlement du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (FUREPER) d'autre part. De plus, il est prévu de pouvoir augmenter les actions visant au développement durable ainsi que leur visibilité via une augmentation des montants affectés à ces fonds.

En conséquence, les modifications proposées sont plus méthodologiques que substantielles.

Rappel de la définition du développement durable : « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre à leurs propres besoins* ».

Discussion générale

La quasi-totalité des commissaires relève l'écart entre le titre (Développement durable : bilan et perspectives) et son contenu. D'où l'expression d'une certaine déception face à l'absence de vision stratégique à long terme et de bilan véritable. Plusieurs commissaires relèvent également un problème de cohérence du texte qui rend sa compréhension peu aisée. Le syndic s'engage à présenter un bilan et des perspectives d'ici deux à trois ans si la commission le souhaite. Ce que celle-ci confirme.

Le développement durable est un état d'esprit et l'on peut considérer que tous les projets de la Ville devraient s'en réclamer et en porter la marque.

Ceci admis, les questions principales portent sur les éléments suivants :

Situation de Lausanne en matière de développement durable : Il apparaît que Lausanne se situe dans le trio de tête des villes « Cité de l'énergie ». Ce réseau permet à la ville des échanges de pratiques. Les autres réseaux où la ville est active sont la Convention des maires, l'Association internationale des maires francophones et l'Union mondiale des villes olympiques.

Dimensions sociale, économique et environnementale : il est relevé que ces domaines du développement durable sont relativement peu présents dans le document, alors qu'ils en font partie. Les grands projets immobiliers, en particulier, devraient être économiquement supportables pour la collectivité, selon la définition du développement durable. S'agissant de la promotion économique, il est rappelé que Lausanne n'a pas de promotion économique propre, mais que celle-ci relève de Lausanne Région. En revanche elle développe la promotion de son image dans les quatre grands domaines que sont les sports et l'olympisme, la culture, la formation et l'éducation, ainsi que le développement durable.

Indicateurs et outils d'analyse : plusieurs commissaires relèvent que la politique de la Ville en matière de développement durable devrait s'accompagner d'outils d'évaluation, de tableaux de suivi et d'indicateurs permettant d'en suivre l'évolution, qu'il s'agisse des grands projets municipaux ou des projets plus modestes financés et réalisés via le Fonds pour le développement durable. La définition ou l'utilisation d'indicateurs de suivi, l'élaboration de tableaux de bord et leur mise en œuvre, s'agissant des projets financés par le fonds du développement durable et le FUREPER, est clairement demandée par la commission, ce dont le syndic prend note.

Approvisionnement du fonds du développement durable : un large débat a lieu sur cette question. Il apparaît qu'avec les nouveaux taux de prélèvement prévus, l'approvisionnement annuel passera d'environ 3 millions à 4,5 millions de francs par an. A la demande de la commission, un tableau récapitulatif des montants utilisés annuellement lui est fourni, ainsi que pour le FUREPER.

FUREPER : le règlement actuel prévoit des contraintes importantes pour son utilisation. Ces contraintes sont levées dans le projet de nouveau règlement. En particulier le Fonds pourra soutenir des actions rentables sur le long terme. Les commissaires approuvent la dynamisation de ce fonds.

Critères d'utilisation des fonds : les commissaires relèvent que les fonds ne devraient pas financer ce qui relève de la mission et des tâches de la Ville et donc ressortir au budget ordinaire de la Ville. La Municipalité indique avoir fait le choix de faire intervenir le Fonds du développement durable pour des domaines expérimentaux ou pour compenser le surcoût de certains projets.

Postes financés par le Fonds du développement durable : Plusieurs commissaires sont réticents à ce que des postes pérennes soient financés par un fonds. Le syndic précise que la durée des financements prévus est limitée à la présente législature. La poursuite de la démarche des contrats de quartiers est largement soutenue par la commission et par conséquent le poste qui leur est dévolu devrait rester affecté à cette mission, plutôt qu'au projet Métamorphose. De plus, le contrat de quartier avec Montelly n'est pas achevé et doit encore être soutenu, ce que le syndic reconnaît. Il propose de plus de rajouter un montant de Fr. 40 000 à 50 000 pour compléter le financement de projets de quartier. Il accepte également que le poste reste dévolu à des contrats de quartier existants, de préférence proches du futur écoquartier.

Fusion des deux fonds : même si cela peut apparaître comme une bonne idée, il est relevé que tous deux relèvent des RPCP (Redevances et prestations pour les collectivités publiques) autorisées par la législation fédérale. La loi vaudoise sur l'approvisionnement en électricité intègre en plus la possibilité spécifique de financer le développement durable par le biais des RPCP. Un regroupement des deux fonds pourrait mettre en péril l'édifice du financement.

Sensibilisation au développement durable au sein de l'administration communale : les commissaires souhaitent qu'une sensibilisation et une incitation au développement durable soient soutenues au sein de l'administration. Des actions telles que le plan de mobilité de la ville sont mises en évidence. Les SI ont également introduit des indicateurs de développement durable pour leur propre fonctionnement.

Sensibilisation au développement durable lors de manifestations : la commission exprime le vœu que les subventions que la Ville accorde pour des manifestations s'accompagnent de conditions. Il faut toutefois proportion garder même si l'effort et l'incitation doivent persister. Plusieurs exemples, dont celui du Festival de la Cité (gobelets avec consignes) sont mentionnés.

Sport international et développement durable : le rapport-préavis faisant une place importante au sport international et à la participation de la Ville à son développement, des commissaires relèvent un certain paradoxe car le sport donne de multiples exemples de non-durabilité. D'autre part, le lien entre sport et développement durable n'est pas précisé dans le rapport. Toutefois il faut relever que la Ville s'efforce d'amener le développement durable dans les préoccupations des fédérations sportives qu'elle accueille. S'agissant du montant prévu en conclusion pour le « Cluster Sport International », il s'agit d'une extension de la Maison du sport international à laquelle la Ville a déjà participé. Il s'agit donc de cohérence dans le soutien pour la durée de la législature. Raison pour laquelle le syndic propose d'inscrire dans la conclusion n° 7 un montant de 1 250 000 francs, ce qui est plus précis qu'une contribution annuelle de 250 000 francs.

Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin : Le syndic indique que la Municipalité voyait mal une centralisation de la gouvernance du développement durable. De nombreux efforts de coordination et de transversalité sont déployés qui paraissent actuellement une meilleure solution. Le postulant indique ne pas avoir imaginé une centralisation mais bien des mécanismes de transversalité et une mise en réseau entre collaborateurs des différents services. S'agissant des indicateurs qu'il demande, le préavis ne répond que très peu à sa demande en matière d'objectifs et d'évaluation des actions de développement durable. Quant à l'écologie industrielle, elle est renvoyée à un futur préavis, d'où l'insatisfaction du postulant dont le syndic prend acte.

Vote article par article du Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du... (date)

Art. 1 : Adopté

Art. 2. « Buts » : la demande est faite que les références précises aux sept préavis de l'Agenda 21 soient ajoutées en notes de bas de page, ce qui ne constitue pas un amendement. Adopté.

Art. 2. « Domaines prioritaires »

2^e tiret : ajout proposé « *ou le renforcement d'espaces verts... et le développement de nouveaux espaces verts.* Le 2^e tiret amendé devient :

- Le maintien *ou le renforcement* d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville, le maintien ou la restauration du patrimoine naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable *et le développement de nouveaux espaces verts.* Adopté avec amendement.

6^e tiret : ajout demandé : « *de la modération du trafic* ». Le 6^e tiret amendé devient :

- « la promotion de la mobilité douce, *de la modération du trafic* et des transports en commun. » Adopté avec amendement.

7^e tiret : « *notamment* » remplacé par « *en mettant l'accent sur* ». Le 7^e tiret amendé devient :

- « La promotion de la ville, sur le plan local, régional et international, *en mettant l'accent sur* le développement durable. » Adopté avec amendement.

8^e tiret : ajout de « *durable* ». Le 8^e tiret devient :

- « Le soutien au développement économique *durable* et au volet finances de l'Agenda 21. » Adopté avec 1 abstention.

Art. 3 : Amendement d'ordre logique proposé : déplacement de la dernière phrase du paragraphe (« *Le Fonds peut intervenir par le biais de prêts avec ou sans intérêt ou de subventions à fonds perdus* ») au chapitre 3, art. 6 en fin d'article. Adopté avec amendement.

Art. 4 : Adopté.

Art. 5 : Ajout de « *non engagé* ». L'article devient : « Au cas où le Fonds pour le développement durable contiendrait un montant *non engagé* supérieur à 20 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue. » Adopté avec amendement.

Art. 6 : Ajout de la phrase : « *Le Fonds n'est pas destiné à suppléer des insuffisances de financements ordinaires.* » Amendement adopté.

Art. 6, lettre f) : ajout de : « *et prévoit dans la mesure du possible* ». La lettre f) devient : « le projet permet *et prévoit dans la mesure du possible* un contrôle du résultat obtenu. » Adopté avec amendement.

Art. 7 : Adopté.

Art. 8 : Adopté

Art. 9 : Adopté

Art. 10 : Adopté

Art. 11 : Amendement proposé : remplacement de « *directement liés au développement durable* » par « *directement liés à la réalisation de projets de développement durable* ». L'article amendé devient :

« Les postes de travail au sein de l'administration *directement liés à la réalisation de projets de développement durable* peuvent être financés par le Fonds de manière pérenne. » Adopté moins une absence.

Art. 12 : Adopté.

Art. 13 : Adopté.

Art. 14 : Amendement : Le délai légal de prescription étant de 10 ans et non 5, il est proposé de remplacer le délai de 5 ans par 10 ans. L'article devient :

« Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de *dix* ans. » Adopté avec amendement.

L'ensemble du Règlement est adopté à l'unanimité par la Commission.

Vote article par article du Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables

Art. 1 : Adopté.

Art. 2, lettre f) : Amendement proposé : Ajout d'une définition de « *contracting* » et « *contracteur* ». La définition proposée est la suivante :

« Le *contracting* énergétique consiste à sous-traiter la planification, le financement, l'installation et l'exploitation d'installations liées à l'énergie électrique ou thermique. En l'occurrence, un tiers bénéficiaire de ces prestations (le contractant) les attribue par contrat à un contracteur (les Services industriels). Outre une marge appropriée, la rémunération du contracteur par le contractant inclut donc, en lissant sur la période de fonctionnement de l'installation, les coûts d'investissement, d'amortissement et d'exploitation. »

Adopté avec amendement.

Art. 3 : Adopté.

Art. 4 : Adopté.

Art. 5 : Ajout proposé de « *non engagé* ». L'art. 5 devient : « un montant *non engagé* supérieur à 10 millions de francs. » Adopté avec amendement.

Art. 6 : Adopté.

Art. 7 : Adopté.

Art. 8, lettre a) Par souci de cohérence du texte, il est proposé de remplacer le terme « objectifs » par « buts ». La lettre a) devient « la requête démontre clairement que le projet s'inscrit dans les *buts* du Fonds. » Adopté avec amendement.

Art. 8, lettre d) Ajout proposé : « et prévoit dans la mesure du possible ». La lettre d) devient : « Le projet permet *et prévoit dans la mesure du possible* un contrôle du résultat obtenu. » Adopté avec amendement.

Art. 9 : Adopté.

Art. 10 : Par souci de cohérence, il est proposé de déplacer le dernier paragraphe de l'article « Si aucune commune ne participe au Fonds... » après la lettre c) 1 représentant des communes qui contribuent à l'alimentation du Fonds. » Adopté avec amendement.

Art. 11 : Adopté.

Art. 12 : Adopté.

Art. 13 : Amendement : Le délai légal de prescription étant de 10 ans et non 5, il est proposé de remplacer le délai de 5 ans par 10 ans. L'article devient :

« Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de *dix* ans. » Adopté avec amendement.

Art. 14 : Adopté.

Art. 15 : Adopté.

Art. 16 : Adopté.

L'ensemble du Règlement est adopté à l'unanimité par la Commission.

Conclusion n° 1 amendée :

1. « De prendre acte du bilan en l'approuvant de la politique de développement durable présenté par la Municipalité de Lausanne *et de l'engagement pris par la Municipalité de présenter les perspectives.* » Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 2 : Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 3 : Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 4 : Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 5 amendée :

5. « d'accepter le prélèvement annuel de 250 000 francs sur le Fonds pour le développement durable pour financer le salaire d'une collaboratrice du SLG travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable *et des projets* (animation de quartier et démarches participatives). » Adoptée avec 9 oui et 1 non.

Conclusion n° 6 : Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 7 : Amendement proposé : Remplacer « *une contribution annuelle de 250'000 francs* » par « *un montant de 1 250 000 francs* ». La conclusion devient :

7. « d'approuver *un montant de 1 250 000 francs* prélevés sur le Fonds pour le développement durable au titre de la participation de Lausanne au Cluster sport international. » Adoptée à l'unanimité.

Conclusion n° 8 : elle est refusée par 6 non, 3 oui et 1 abstention

Lausanne, le 7 août 2012

Discussion

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à rajouter, madame la Présidente.

La présidente : – Cet objet étant relativement complexe, je vous propose d'abord d'ouvrir une discussion générale. Ensuite d'ouvrir la discussion sur le Règlement sur le fonds pour le développement durable puis de procéder au vote de ce Règlement. Ensuite de prendre le Règlement sur le fonds pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et de procéder au vote de ce Règlement. Puis de discuter les chapitres 3 à 8 du rapport-préavis et de voter conclusion par conclusion pour la 1 – la 2 et la 3 auront déjà été votées – la 4, la 5, la 6, la 7 et la 8 et de faire un vote général sur le rapport-préavis. J'ouvre donc la discussion générale.

La discussion générale est ouverte.

M. Vincent Rossi (Les Verts) : – Les Verts saluent ce préavis. Il n'a pas la portée qu'on aurait pu lui prêter au vu de son titre et c'est la raison de l'amendement de la première conclusion à laquelle nous viendrons tout à l'heure et que nous vous recommandons d'accepter afin que notre Municipalité nous propose un futur préavis plus complet. Je précise déjà que le futur préavis devra traiter de la vision de la Municipalité sur les défis-clés en matière de développement durable pour Lausanne. Soit de ses objectifs généraux, de ses indicateurs et outils de monitoring et enfin de la manière dont la politique du développement durable sera déployée dans l'administration, c'est-à-dire de la façon dont les décisions seront prises. Je parle donc du savoir-faire que les fonctionnaires ont pour déployer une politique de développement durable. En attendant, nous avons le préavis de ce jour qui a le mérite d'être crucial pour la refonte des règlements d'utilisation de deux fonds qui permettent de financer la politique du développement durable de la Ville. Il s'agit bien sûr de ce Fonds du développement durable et du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et de la promotion des énergies renouvelables. Ces fonds sont désormais mieux ciblés et mieux dotés et nous vous recommandons de les accepter avec les amendements qui ont été élaborés par la commission et largement adoptés par ses membres. Par ailleurs, ce rapport-préavis donne des moyens à la Municipalité en finançant des ressources humaines œuvrant directement ou indirectement pour le développement durable. Afin que cela ne devienne pas une habitude de financer des postes fixes à l'aide du Fonds du développement durable, ce financement est donc limité par amendement à la durée de la législature, ce que nous vous recommandons également d'accepter. Ce financement permet entre autres de prolonger le projet d'animation de quartier de démarches participatives et c'est pour cela que nous l'acceptons par le biais du Fonds de développement durable. J'ajoute, à titre personnel, qu'il a d'autres dimensions pour lesquelles on se pose plus de questions et notamment tout ce qui est lié aux sports. Mais le sport permet, paraît-il, d'œuvrer pour le développement durable. Enfin, ce préavis ne répond pas de manière satisfaisante au postulat de M. Charles-Denis Perrin et nous nous rangeons à sa proposition de refuser cette réponse pour réponse ultérieure, grâce notamment au prochain préavis que nous attendons.

M. Charles-Denis Perrin (PLR) : – Comme l'a dit mon préopinant et comme le diront certainement mes postopinants, Lausanne peut être fière de ses 250 projets réalisés en à peu près quatorze ans en ayant dépensé environ 40 millions de francs. Nous pouvons être fiers, en lisant les différents projets, de constater qu'il y en a à peu près dans tous les secteurs. C'est magnifique et il fallait faire preuve de pragmatisme et la diversité des projets retenus illustre bien ceci. En revanche, si en 2007 j'ai déposé ce bilan, c'est que je

me disais qu'une année plus tard, soit dix ans après qu'on ait commencé une politique de développement durable conformément à notre Règlement, il serait judicieux de faire le point. Nous attendrons quatorze ans, ce n'est pas grave. En ce qui concerne l'objet de mon postulat qui demandait une vision à long terme du développement durable et un plan de développement, je reste également sur ma faim. Les fonds ont été très bien remaniés et je crois que l'on bénéficie maintenant de toute l'expérience de la réalisation des différents projets. Mais c'est à peu près tout ce que l'on a de concret et c'est vraiment étonnant que l'on commence par régler les détails avant d'avoir réglé les grandes stratégies de développement. On sait maintenant que nos ressources ne sont pas illimitées et que si l'on veut les dépenser de manière optimale, il faut faire une évaluation de ce qu'on peut faire compte tenu des moyens à disposition. Je rappelle que dans Métamorphose nous nous sommes pendant plusieurs années projetés dans l'avenir avant de réaliser que nous n'avions pas les sous. Je souhaiterais donc que l'on évite également cet écueil dans le domaine du développement durable. Mon postulat demandait également trois autres choses. D'abord que l'on nous présente les possibilités de mener une politique d'écologie industrielle au niveau de la Ville. La réponse a été que l'on verra cela dans le prochain postulat, c'est une manière de traiter les problèmes qui n'est pour moi pas satisfaisante. Je demandais également que l'on regroupe le développement durable au sein d'une petite entité car en 2007 il n'y avait pas d'unité spécifique et ces projets étaient traités au sein du Service des affaires générales. Le but n'était pas de créer un mastodonte mais simplement de mettre en place un réseau de compétences et faire en sorte que l'état d'esprit du développement durable rayonne au sein de l'administration. La Municipalité avait alors fait une proposition et le syndic était déjà d'accord de pousser plus loin de nouvelles réflexions. Peut-être qu'il nous proposera de créer une sorte de Facebook interne du développement durable, mais sans aller si loin il est sans doute possible de mettre facilement en place un réseau d'échange d'informations et de communications en interne. Parlons également des indicateurs. Là j'avoue que j'ai un peu de peine à suivre la Municipalité. Il ne s'agit pas de faire des indicateurs pour comparer Lausanne avec les autres villes de Suisse ou de l'Europe, mais de mettre en place des outils de mesure d'une politique qui a été énoncée. C'est un exercice difficile, mais la première condition est d'avoir une politique et l'on voit que pour le moment nous avons encore un certain doute sur les axes vers lesquels aller. Et puis parallèlement à cela, il faut trouver des outils qui nous permettent de mesurer l'impact de cette politique une fois qu'elle a été décidée. Du reste nous avons au SCRIS des compétences dans ce domaine où nous rémunérons, sauf erreur, quelques collaborateurs qui font les statistiques de la ville. Je pense qu'un mandat aurait pu ou pourra être donné dans ce sens-là lorsque la politique lausannoise aura été définie. Elle pourra également se pencher sur un tableau de bord qui recouperait cinq à six indicateurs. La Déclaration de Rio dit qu'un développement est durable si les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont traités. En ce qui concerne l'environnement et l'énergie, on peut affirmer être extrêmement bien servi. En revanche, si on prend les aspects économiques, je constate qu'il n'y a eu que 4 projets sur 250. C'est une statistique qui vaut ce qu'elle vaut, car les moyens à disposition ont été relativement importants, mais cela montre à quel point nous avons une certaine difficulté à introduire les notions de développement durable dans les questions économiques. En ce qui concerne le tourisme, il est vrai qu'il y a une institution qui s'en occupe à Lausanne, mais je pense que la Commune peut jouer un rôle encore plus proactif qui va au-delà des activités de FODOVI. Elle peut, par exemple, créer des conditions cadres pour que des PME actives dans le domaine du développement durable puissent venir s'installer à Lausanne. Quand au social, c'est 26 projets sur 250, ce qui est mieux mais pas énorme non plus. Dans le préavis, il y a zéro perspective par rapport à cela et zéro objectif. Donc de manière générale : rien sur le social. Rien sur les aînés non plus alors que Lausanne a une population vieillissante. Etant membre du comité de direction de Pro Senectute, je suis sensible à cela et je pense que l'on peut anticiper ces phénomènes et s'en préoccuper. Je vous proposerais donc d'accepter les conclusions 1 à 7 qui ont été largement discutées au

cours de quatre commissions mais de refuser la réponse à mon postulat puisque finalement trois questions sur quatre n'ont pas reçu réponse.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Le concept de développement durable est une notion très large, ce qui a un avantage, cela nous oblige à une certaine souplesse intellectuelle pour s'adapter à chaque situation. Il s'agit d'abord d'avoir le point de vue des générations futures. Mais cela comporte aussi le défaut que cette définition floue peut générer une foule de bureaucratie et de brassage d'air. Tout ça pour dire que lorsque l'on a des notions de monitoring et de gouvernement syndicateur, il faut faire attention que cela reste attaché à des projets concrets. C'est à cela qu'est attaché le Groupe socialiste et donc à ces Fonds du développement durable et au Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité comme des instruments d'une politique de développement durable sur la base de projets concrets et nous pensons que c'est une bonne base de travail. Sur cette base, je vous invite comme mes préopinants à soutenir les conclusions 1 à 7. Quant à la réponse au postulat de M. Perrin, le groupe sera sans doute divisé. Sur certains aspects, je crois que l'on peut le rejoindre et notamment sur la statistique des projets de développement durable. Tout en rappelant que la politique financée par le Fonds de développement durable n'est pas toute la politique de la Ville. Mais il est important de ne pas tout axer sur l'aspect environnemental et ne pas négliger l'aspect social. Pour toutes ces raisons, je vous demande de soutenir quand même principalement ces règlements.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – Notre collègue Vincent Rossi se déclare insatisfait parce que je pense qu'il trouve que le verre est à moitié vide et qu'il pourrait l'être un peu plus. Notre autre collègue Charles-Denis Perrin reste sur sa faim. Là ce n'est pas la soif, c'est la faim. Et Philippe Mivelaz, qui cherche le point de vue des générations futures, aimerait du concret. C'est vrai que là aussi nous sommes un peu dans l'abstrait. Nous avons consacré quatre séances et donc débattu huit heures pendant lesquelles nous avons été quelques fois concrets, souvent un peu plus abstraits et de temps en temps prospectifs. Peut-être bien qu'il est également demandé aux politiques de lever de temps le nez du guidon et de chercher à faire un peu de politique-fiction ou prospective. Nos partons cependant d'éléments concrets et Lausanne n'a pas à rougir d'être verte, et je le dis sans jeux de mots. Lausanne est une ville qui, en matière de développement et diversification énergétique, est à la pointe du progrès. Elle a en plus un plan de déplacement pour le personnel et d'autres choses qui démontrent sa volonté d'être et de rester à la pointe. Maintenant, le développement durable est une notion qui peut être interprétée d'une façon très théorique et je me demande dans quelle mesure on arrive à y intégrer les problèmes d'incivilités, d'insécurité et de propreté. Lausanne : Capitale de la nuit. Trente mille personnes qui viennent à Lausanne en grande partie avec leurs véhicules, je ne sais pas dans quelle mesure on arrive à faire tenir cela dans le concept du développement durable. Nous avons été assez discrets sur cet aspect-là. Souvent les discussions me passaient quelques kilomètres au-dessus de la tête et j'avais un peu de peine à ne pas avoir du vague à l'âme et à saisir la substantifique moelle de tout ce qui se disait. Nous n'avons pas fait de mal, bien au contraire, et je crois que la révision des deux fonds que nous avons menée est une chose concrète. Pour le reste, notre groupe et moi ne voyons pas de raisons de nous opposer à tout ce qui s'est fait et tout ce qui s'est dit. J'espère simplement que nous arriverons à traduire concrètement le préavis qui nous a été soumis et que les huit heures de discussion pourront déboucher sur une amélioration de ce qui est déjà une source de satisfaction pour nous et pour notre groupe.

M. Julien Sansonnens (La Gauche) : – Ce rapport-préavis expose donc la volonté politique en matière de développement durable. Or, il y a un chapitre qui me semble-t-il n'a pas sa place, ou en tout cas d'une manière discutable dans ce rapport-préavis, c'est le chapitre 5.6.1 consacré à l'Union mondiale des villes olympiques et au rôle du CIO en particulier. Je crois que s'il y a une institution qui est critiquable d'un point de vue précisément du développement durable, c'est bien le CIO et les Jeux olympiques. Avec notamment les Jeux olympiques d'hiver et ces images tout de même assez frappantes

d'hélicoptères qui viennent déverser de la neige. Je rappelle juste un fait sans faire le débat : les Jeux olympique d'hiver de Turin ont consommé en deux semaines l'équivalent de deux fois la Ville de Lausanne en une année. Je crois que l'on est tout de même assez loin d'un concept de développement durable. Alors je ne sais pas si c'est parce que Lausanne héberge les instances olympiques que l'on se sent parfois un peu obligé de leur passer la pommade dans nos rapports-préavis, mais je trouve que cela ne devrait pas empêcher un regard un peu critique sur l'action du CIO, sans forcément dire que tout est mauvais, mais qu'il y a peut-être encore des progrès à faire en matière de développement durable. Or là c'est tout le contraire dans ce rapport-préavis, c'est plutôt les louanges du CIO qui sont faites. Je trouve ça un petit peu dommage.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Tout d'abord, merci aux groupes pour leur accord en général sur les changements de règlement, c'est important. Le principal point de divergence vient du fait que nous n'avons pas fait un rapport assez global et pas encore mis d'indicateurs clairement dédiés aux résultats et non pas aux comparaisons internationales où l'on sait qu'il suffit de changer un critère pour créer des résultats extrêmement étranges. Ceci étant dit, je reviens sur les différentes remarques. Je comprends parfaitement la frustration de M. Perrin quant à son postulat. Il y avait des délais, nous avons donc inclus une réponse que la commission souhaite beaucoup plus complète et nous pouvons parfaitement reprendre l'ensemble du postulat de M. Perrin. La Municipalité ne voit aucune source de vexation au refus de sa réponse au postulat de M. Perrin. Ce que je voudrais dire tout d'abord, c'est que la notion globale que réclame la commission, la Municipalité l'a dans passablement d'actions quotidiennes et de préavis sortis des différentes directions. Que ce soit par exemple SMEO pour les bâtiments et les indicateurs du futur en matière de consommation d'énergie ou les différents préavis que les SI ont sortis sur tout ce qui concerne la diminution du CO² en ville de Lausanne. D'ici deux à trois ans, nous allons vraiment nouer la gerbe, mais pour pouvoir le faire nous avons besoin d'un certain nombre d'éléments qui ne sont pas intégralement sortis aujourd'hui. En matière de politique énergétique, il est nécessaire de connaître ce que la Confédération va prévoir pour la sortie du nucléaire pour ne pas faire quelque chose de contradictoire sur un point ou un autre. En matière de politique énergétique toujours, il s'agira de vérifier les contradictions des lois cantonales avec l'évolution de la technologie. C'est extrêmement délicat lorsque l'on met des normes dans ce domaine ; si l'on n'en met pas cela continue à être n'importe quoi mais cela peut également être le cas lorsque l'on en a mis. Il s'agit donc de réfléchir de manière permanente aux évolutions des normes pour que ce soit réellement la durabilité qui soit encouragée, à savoir une consommation d'énergie entièrement couverte par les énergies renouvelables, sauf si c'est un gaspillage manifeste. Mais cela pose évidemment beaucoup moins de problèmes qu'une consommation d'énergie, même un peu moindre, qui serait faite à partir d'énergie intégralement polluante. Nous avons dans la législation plusieurs sources de réflexion et il se pourrait que certaines normes solaires cantonales contredisent l'utilisation de la géothermie, ce qui serait quand même absurde. Il s'agit d'harmoniser ces choses-là au fur et à mesure et également avec la Loi sur l'énergie cantonale qui est promise pour bientôt. Harmoniser le futur quartier écologique dont le but reste pour le moment zéro énergie non renouvelable, à l'exception des transports puisque l'on ne va évidemment pas pouvoir l'appliquer à toutes les voitures des habitants. Toute cette logique-là autour de Métamorphose est maintenant complètement clarifiée en ce qui concerne l'urbanisme et l'habitat. Il ne reste que des emplacements et des variantes pour des équipements sportifs à finaliser ces prochains mois. Il ne s'agit donc pas d'un renoncement dramatique pour des raisons financières, mais d'une optimisation et de la recherche des meilleures solutions qui sont d'ailleurs apparues ces six derniers mois. Nous aurions été bien sots de dire qu'une fois que quelque chose a été dit, ceci est vrai pour l'éternité. C'est en gros le reproche qu'on a entendu dans les médias et qui est manifestement absurde. Avec deux quartiers écologiques, un au nord et un au sud, les objectifs seront bien plus proches du développement durable que dans la version précédente. Tous ces volets énergétiques vont donc être clarifiés, monsieur Perrin.

L'essentiel de la politique que l'on peut faire en matière d'écologie industrielle dans une ville englobe la valorisation des déchets d'une manière ou d'une autre. Et donc lancer une réponse un tout petit peu incitative à votre postulat deux mois avant que ne sorte le règlement sur les déchets nous aurait paru parfaitement incongru. Il faut savoir que c'est l'une des principales sources d'écologie industrielle pour une ville et qui va résulter de la nouvelle politique prévue le préavis – avec notamment un bien meilleur recyclage des déchets aussi bien de l'industrie que de l'économie ou des ménages – que l'introduction de la législation fédérale en matière de taxation. Voilà quelques raisons qui expliquent pourquoi tout n'a pas été traité. Bien sûr, le développement durable n'est pas la bible, sinon il suffirait de faire un préavis pour cinq ans qui s'appellerait « développement durable » et que l'on renouvellerait tous les cinq ans sans devoir traiter d'autres objets. Nous n'avons pas cette prétention-là même si certains ont l'air de souhaiter que nous soyons capables de le faire. Il est clair qu'il y a un très grand nombre de problèmes qui ne méritent pas d'être intégrés dans un raisonnement général de ce genre. Il y a probablement des opportunités à saisir avec des activités économiques novatrices dans le cadre des constructions des deux quartiers écologiques qui vont naître à la Blécherette et au sud-ouest, mais c'est encore en chantier, ce n'est que le début. Il y a des problématiques mondiales autour du développement durable et je crois que l'on sera plutôt dans le lot de pointe. Il s'agira aussi de clarifier, à l'occasion des différents préavis à venir, les potentiels gigantesques des énergies renouvelables qui sont minimisés par divers groupes d'opposants. Probablement par incompetence, parce qu'ils ne se rendent pas compte du potentiel, mais ce sont des choses qu'il faudra clarifier et savoir jusqu'où l'on veut aller dans cette direction. Il s'agit donc d'une chance, sachant que l'on aura pu avancer sur la politique énergétique de Métamorphose et des différents quartiers, en espérant que l'on aura enfin pu mettre à l'enquête certaines éoliennes qui font l'objet d'opérations préliminaires depuis dix-huit mois au moins. En ce qui concerne les indicateurs, il est clair que l'on va aller dans votre direction maintenant que l'on est tous d'accord que ce sont des indicateurs de réalisation de projets et pas de comparaisons internationales, communales ou cantonales. Et je voudrais encore dire que si la ville dégénère autour des problèmes d'incivilités cela peut devenir une menace pour le développement durable en ce sens que c'est la société elle-même qui sera menacée dans son existence traditionnelle. Mais nous n'en sommes quand même pas là et des trains de mesures sont maintenant en route. Nous les jugerons pour eux-mêmes dans le cadre d'autres préavis ces prochains mois. Un dernier mot quand même sur l'Union mondiale des villes olympiques. Elle est constituée de villes ayant organisé les jeux ou candidates à les organiser et a été l'occasion de nombreux séminaires avec notamment comme thème la façon de faire des jeux olympiques utiles aux populations et non pas seulement aux équipementiers sportifs, comme le développement des transports publics qui sont utiles également au développement de l'économie de la région. C'est donc un recyclage assez fort par rapport à la notion historique et à la vision que vous avez, monsieur Sansonnens, que je peux parfaitement comprendre. Mais le CIO étant à Lausanne et les Jeux olympiques n'étant pas menacés de disparition par le fait que la Ville de Lausanne l'accueille, nous cherchons à travailler en bonne intelligence avec les autres villes de l'Union mondiale des villes olympiques et le CIO pour améliorer les projets dans le sens de la durabilité. Alors bien sûr on peut dire je me mets sous ma tente de bédouin dans le désert et j'attends que le monde évolue, ou alors on peut chercher à le faire évoluer et c'est bien ce qu'on vise ici, avec l'aide du CIO qui est conscient du défi et des critiques. Et j'aime beaucoup votre comparaison de Turin, mais il serait extrêmement intéressant de voir combien d'énergie les Turinois ont consacré pour leurs vacances cette même année. Je ne serais pas surpris que ce soit plus que ce qui a été utilisé pour les Jeux olympiques, mais comme ce sont les vacances des travailleurs, ça ne souffre probablement aucune critique.

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Service industriels : – Pour fournir quelques indications complémentaires par rapport à celles qu'a données le syndic sur la question énergétique, ce qui nous a paru important dans ce préavis en termes de politique

énergétique, c'est de créer un cadre normatif communal qui soit cohérent et flexible. Qui soit relativement ouvert et cohérent au sens où l'on souhaiterait que des opérations énergétiques puissent être conduites à travers le fonds qui est dénommé « Promotion des énergies renouvelables et utilisation rationnelle de l'électricité ». Opérations énergétiques, cela inclut la convergence entre l'électricité et la chaleur qui est de plus en plus forte dans toutes les stratégies énergétiques. Et ce cadre normatif communal doit évidemment être ouvert dans la mesure où d'autres cadres normatifs plus importants et déterminants sont en train d'évoluer très fondamentalement, comme la Loi cantonale sur l'énergie, la Loi fédérale sur l'énergie et toute la législation fédérale sur l'électricité. Et M. Perrin, qui s'intéresse à la RPCL, sait bien qu'il va y avoir des changements assez fondamentaux au niveau fédéral avec la mise en place de cette rétribution à prix coûtant, en particulier pour les installations solaires photovoltaïques. Il faut donc que nous soyons adaptables à cette évolution et ce côté ouvert et flexible, tout en étant cohérent, de ce nouveau règlement nous permet de l'être.

Encore trois petits points : il y a une question de cadre normatif et de projet sur l'écologie industrielle. Nous avons quelques projets qui sont conduits en concertation entre la Direction des travaux, par le Service d'assainissement et les Services industriels, qui vous seront évidemment soumis prochainement et qui feront l'objet de préavis et de décisions du Conseil communal. Nous avons aussi quelques évolutions en matière d'indicateurs, dont le point suivant de l'ordre du jour, qui nous permet d'avancer un petit peu dans ce sens-là et qui est d'ailleurs un préavis en réponse à un postulat de M. Perrin. S'agissant des mesures organisationnelles pour déterminer quelles entités communales s'occupent de quoi dans le domaine du développement durable, nous avons récemment transféré le délégué à l'Energie de la Ville de Lausanne à DEVCOM. Ceci dans la perspective de faire une opération gagnant-gagnant, de sensibiliser l'administration générale à la problématique énergétique et de faire entrer les questions énergétiques dans le cadre plus général du développement durable tel qu'il est vu dans la Ville. Cette manière de se parler davantage entre les énergéticiens et les transversaux est encore renforcée par ce transfert.

La discussion générale est close.

La présidente : – La parole n'est plus demandée, dès lors la discussion générale est close. Et nous ouvrons la discussion sur l'annexe 1 – le Règlement sur le Fonds du développement durable. Et je demande à M^{me} la rapportrice de nous dire les conclusions de la commission.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – L'ensemble du Règlement avec les amendements acceptés a été adopté à l'unanimité.

La présidente : – Je vous propose de lire les titres de chapitre, de citer simplement les numéros des articles et si la parole n'est pas demandée, l'article est adopté. Il y aura ensuite un vote sur l'ensemble du Règlement.

La discussion sur le Règlement n'est pas utilisée.

La présidente : – Monsieur Brélaz, j'ai votre nom sur la liste, je vous passe la parole.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Simplement pour préciser que la Municipalité se rallie à l'ensemble des amendements et bien sûr que la manière dont vous allez traiter l'objet veut que, comme le Règlement du Conseil communal le précise, ce soit la version de la commission qui est d'office adoptée si personne ne proteste.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable est adopté à une forte majorité, sans avis contraires et quelques abstentions.

La présidente : – Nous allons faire maintenant le même exercice pour le deuxième Fonds. Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et la promotion des énergies renouvelables. Je vais donc lire les titres de chapitre, citer les

numéros des articles et si la parole n'est pas demandée, l'article est adopté. Il s'agit effectivement de la version avec les amendements adoptés en commission.

La discussion sur le Règlement du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables est ouverte.

Chapitre I – Constitution, buts et champ d'application

Art. 1.

Art. 2.

M. Jean-Pascal Gendre (PLR) : – Je souhaiterais apporter une légère correction à l'art. 2 et plus précisément remplacer la définition suivante : « Le contracting énergétique consiste à sous-traiter la planification, etc. etc. ... **par** le contracting énergétique consiste à *confier* la planification ... ». Ce terme semble plus adéquat.

Amendement

« Art. 2 – lettre F

Le contracting énergétique consiste à confier la planification ... »

M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels : – J'abonde dans le sens de M. Gendre. Le verbe sous-traiter suppose toute une série d'opérations qui ne sont pas l'objet de prédilection de ce Conseil communal et ne correspondent d'ailleurs pas du tout à ce que nous souhaitons effectivement faire. Le contracting consiste bien à confier un mandat à un contractant, la planification par exemple. Donc le verbe confier est bien préférable à sous-traiter.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

L'amendement de M. J.-P. Gendre est adopté à une très forte majorité, avec 2 abstentions.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

Le Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables est accepté à une très large majorité, avec aucune opposition, et 4 abstentions.

La discussion sur le rapport-préavis est ouverte.

J'ouvre maintenant la discussion concernant les chapitres du préavis. Plus particulièrement le chapitre 3 – Agenda 21. La discussion est ouverte. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Le chapitre 4 – Bilan et perspectives. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Le chapitre 5 – Objectifs. Elle n'est pas demandée, elle est close.

Le Chapitre 6 – Ressources humaines.

M^{me} Thérèse de Meuron (PLR) : – A la page 25 de ce chapitre 6 il est dit : « Le coût de l'opération – donc pour l'engagement d'une personne – se monte à 200 000 francs par année charges comprises ». Or, j'ai vu que vous avez amendé les conclusions et que l'on passe de 200 000 tels que prévus dans le rapport-préavis à 250 000 ». Nous dépassons donc les 10 % auxquels nous avons droit si j'en crois l'article 82 de notre Règlement. Je ne veux pas faire du formalisme à tout crin, mais pour éviter qu'ensuite quelqu'un conteste le bien-fondé de cet amendement et du vote qui va s'ensuivre, j'aimerais donner quelques précisions. Dans cet article 82, on nous dit : les amendements à un préavis municipal qui comporteraient une dépense supplémentaire ou la majoration de plus de 10 % d'un poste proposé ne peuvent être adoptés par le Conseil avant que la Municipalité et la commission compétente se soient prononcées à leurs sujets. Alors, pour que les choses soient très claires et pour éviter toute contestation ultérieure, je vous propose que l'on accepte cette majoration de plus de 10 % dans le cadre des conclusions. Je sais bien que le syndic a déjà

fait cette proposition et que la commission s'est empressée de ne pas le contredire et a donc accepté cet amendement, mais je peux imaginer que depuis le mois de juin la Municipalité a eu tout loisir de se pencher sur cette question extrêmement importante et donc d'accepter cette majoration de plus de 10 %. Tout cela pour s'assurer que cela ne posera pas de problème au moment où l'on votera la conclusion amendée puisque la majoration est supplémentaire à ces fameux 10 %.

M. Daniel Brélaz, syndic : – Cette disposition est faite pour les amendements qui surgiraient directement au Conseil communal sans être venus en Municipalité et à cause desquels on se trouverait devant une situation où il y aurait une augmentation supérieure à 10 %. Nous avons déjà vécu cette situation et il est arrivé une fois que la commission se réunisse en urgence suite à une motion d'ordre pour savoir si elle était d'accord. Dans ce cas présent et comme vous l'avez dit, cela a été fait car le contrat de quartier de Montelly n'est pas tout à fait terminé et que l'on veut en faire un nouveau. Nous n'aurions alors pas assez avec 200 000 pour assumer les deux, d'où le montant de 250 000 qui a été accepté par la commission à une large majorité comme par le représentant de la Municipalité dans cette commission, ce qui fait que l'opération est en ordre. Les compétences du syndic sont d'au moins 50 000 francs.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Au sujet de cet amendement, il est précisé que c'est pour financer le salaire d'une collaboratrice du SLG travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable. Et 250 000 francs me paraissent quand même relativement importants, c'est plus que le salaire d'un municipal si je ne m'abuse. Pourriez-vous donc nous donner quelques explications par rapport à l'utilisation de ce montant ?

M. Daniel Brélaz, syndic : – Ce n'est évidemment pas le salaire de la collaboratrice qui a été augmenté de 50 000 francs à l'occasion de la commission. Il est nécessaire de donner encore des petits mandats parce qu'il y a un chevauchement entre la fin de l'opération contrat de quartier de Montelly et le nouveau quartier qui va être privilégié au voisinage du quartier Métamorphose de la Blécherette. Et dans cette optique-là, il faut ces petits mandats, plus une collaboratrice, raison pour laquelle nous avons mis 250 000.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – En complément aux propos du syndic, il faut mentionner qu'il y a un autre amendement dans le même article. Il s'agit d'accepter le prélèvement annuel de 250 000 francs sur le Fonds pour le salaire d'une collaboratrice travaillant en lien direct tant avec la politique communale du développement durable que des projets.

Chapitre VII – Financement. La discussion est close.

Chapitre VIII – Réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin. La discussion n'étant pas demandée, elle est close.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 1 amendée par la commission a été adoptée à l'unanimité. Je vous la teneur de la conclusion amendée.

- de prendre acte en l'approuvant du bilan de la politique de développement durable présenté par la Municipalité de Lausanne et de l'engagement pris par la Municipalité de présenter les perspectives.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 1 est acceptée à une grande majorité, avec 4 abstentions.

La conclusion No 2 et la conclusion No 3 concernent les règlements. Elles ont déjà été acceptées précédemment.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 4 a été adoptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 4 est acceptée à une forte majorité, avec quelques abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 5 – accepter le prélèvement annuel de 250 000 francs sur le Fonds pour le développement durable pour financer le salaire d'une collaboratrice du SLG travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable et des projets, animation de quartier et démarches participatives – a été adoptée avec 9 oui et 1 non.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 5 est acceptée à une large majorité et avec deux oppositions et un certain nombre d'abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 6 a été acceptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 6 est acceptée à une large majorité, avec quelques abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 7 a approuvé un montant de 1 250 000 francs prélevés sur le Fonds pour le développement durable au titre de la participation de Lausanne au Cluster sport international et a été adoptée à l'unanimité.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 7 est acceptée à une large majorité, avec quelques oppositions et quelques abstentions.

M^{me} Anne-Françoise Decollogny (Soc.), rapportrice : – La conclusion N° 8 a été refusée par 6 non, 3 oui et 1 abstention.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La conclusion N° 8 est refusée avec une forte abstention, quelques personnes pour.

Cet objet est ainsi clos.

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2012/03 de la Municipalité, du 19 janvier 2012 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte en l'approuvant du bilan de la politique de développement durable présenté par la Municipalité de Lausanne et de l'engagement pris par la Municipalité de présenter les perspectives ;
2. d'approuver le Règlement d'utilisation du Fonds pour le développement durable modifié, joint en annexe ;
3. d'approuver le Règlement d'utilisation du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (Fonds pour l'efficacité énergétique) modifié, joint en annexe ;
4. d'accepter le prélèvement annuel de Fr. 550 000.– sur le Fonds pour le développement durable pour financer les salaires des collaborateurs du Devcom travaillant en lien direct avec la politique communale du développement durable ;
5. d'accepter le prélèvement annuel de Fr. 250 000.– sur le Fonds pour le développement durable pour financer le salaire d'une collaboratrice du SLG travaillant en lien direct

- avec la politique communale du développement durable et des projets (animation de quartier et démarches participatives) ;
6. de prendre acte d'une diminution des charges au budget ordinaire du DEVCOM de l'ordre de Fr. 425 000.–, par rapport au budget 2011 ;
 7. d'approuver un montant de Fr. 1 250 000.– prélevé sur le Fonds pour le développement durable au titre de la participation de Lausanne au Cluster sport international ;
 8. de refuser la réponse partielle au postulat de M. Charles-Denis Perrin.

Annexe 1 au rapport-préavis N° 2012/3

Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 25 septembre 2012

Chapitre I

Constitution, buts et champ d'application

Constitution

Art. 1 - Il est constitué un *Fonds communal pour le développement durable* au sens de l'art. 7 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007.

Buts

Art. 2 - Le Fonds est destiné :

- a) à financer des mesures et projets de la Municipalité en faveur du développement durable, s'inscrivant dans la ligne définie par les sept préavis Agenda 21³⁹, à savoir :
 - un environnement de qualité,
 - une société solidaire,
 - une économie forte,
 - un partenariat entre la population, les autorités et l'administration.
- b) à susciter et soutenir des mesures et projets associatifs ou privés s'inscrivant également dans le concept du développement durable.

Domaines prioritaires

Le Fonds est destiné à financer prioritairement des mesures et projets visant à :

- la promotion des matières premières locales et renouvelables, notamment le bois,
- le maintien ou le renforcement d'espaces verts, agricoles et viticoles appartenant à la Ville et le maintien ou la restauration du patrimoine naturel et construit dans la mesure où il contribue au développement durable et le développement de nouveaux espaces verts,
- une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne,

³⁹ Rapport-préavis N° 2000/155 : *Mise en place d'un Agenda 21 (politique de développement durable) en ville de Lausanne. Première partie : généralités, patrimoine, bois et espaces verts, environnement, énergie. Réponses aux motions de Geneviève Chiché, Michel Brun et Jean-Yves Pidoux*, Bulletin du Conseil communal (ci-après : BCC) 2000, T. I, pp. 472-526 ;

- une meilleure intégration sociale par le biais de la formation et l'accès à la formation, à la culture, la santé, la sécurité, et le sport,
- la promotion de logements et de bâtiments durables,
- la promotion de la mobilité douce, de la modération du trafic et des transports en commun,
- la promotion de la Ville, sur le plan local, régional et international, en mettant l'accent sur le développement durable,
- le soutien au développement économique durable et au volet finances de l'Agenda 21,
- la promotion et la réalisation de projets durables dans le domaine de la coopération internationale,
- l'information de la population sur les objectifs du développement durable.

Dans tous ces domaines peuvent être soutenus des projets – de leur construction à leur démontage –, des études ou des prestations, notamment de communication, visant à la mise en place du développement durable.

Champ d'application

Art. 3 - Les actions soutenues par le Fonds doivent, en principe, avoir principalement pour cadre le territoire communal – sauf participation exceptionnelle à des actions coordonnées au niveau suisse ou international et compatibles avec les objectifs du Fonds – ainsi que, cas échéant, celui des communes qui contribuent au même titre que la Ville de Lausanne à l'alimentation du Fonds. Des projets situés sur le territoire d'autres communes pourront aussi être soutenus dans la mesure où ils concernent largement ou majoritairement des usagers lausannois.

Chapitre II

Alimentation

Art. 4 - Le Fonds est alimenté par les montants suivants :

- a) par la taxe sur l'électricité prévue par l'article 6 du *Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité* du 5 juin 2007, pour au maximum 0,3 ct / kWh,
- b) 0,1 ct par kWh sur les ventes de gaz du Service du gaz et du chauffage à distance,
- c) 3 cts par m³ sur les ventes d'eau d'**ea**uservice,
- d) 1% du bénéfice annuel, hors part de l'électricité, des Services industriels.

Art. 5 - Au cas où le Fonds pour le développement durable contiendrait un montant non engagé supérieur à 20 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci serait momentanément suspendue.

Chapitre III

Critères d'attribution

Conditions d'octroi

Art. 6 - Le Fonds n'est pas destiné à suppléer des insuffisances de financements ordinaires

Lors de l'examen des projets, les critères suivants seront notamment examinés :

- a) le projet prend en compte les trois dimensions du développement durable : société, économie et environnement,
- b) le projet est novateur, il a valeur d'exemple et est reproductible,
- c) le projet a un impact à long terme,
- d) le projet indique les résultats attendus,
- e) les résultats du projet sont visibles et communicables,
- f) le projet permet et prévoit dans la mesure du possible un contrôle du résultat obtenu.

Les projets répondant à plusieurs ou à la totalité des critères indiqués pourront bénéficier d'un soutien accru.

Le Fonds peut intervenir par le biais de prêts avec ou sans intérêt ou de subventions à fonds perdus.

Critères de soumission **Art. 7** - Le requérant doit présenter à l'autorité compétente pour l'octroi des subventions (voir art. 12) un dossier écrit démontrant que sa demande s'inscrit dans les objectifs du Fonds.

Chapitre IV

Compétences d'utilisation et gestion du Fonds

Municipalité

Art. 8 - Sur proposition de services de l'administration communale ou de son propre chef, la Municipalité peut décider de l'attribution de montants inférieurs ou égaux à 100 000 francs annuellement à partir du Fonds pour le développement durable. Une fois par année, elle informe le Conseil communal de l'ensemble des attributions faites sur ce critère, à l'occasion des comptes communaux. Pour les dépenses comprises entre 50 000 francs et 100 000 francs, elle informe immédiatement le Conseil communal.

Art. 9 - Pour toute dépense conduisant à un prélèvement annuel de plus de 100 000 francs sur le Fonds pour le développement durable, la Municipalité saisit le Conseil communal par voie de préavis. Elle peut également, dans le cadre de préavis proposés au Conseil communal, demander qu'une partie d'une dépense relevant en tout ou partie de la notion de développement durable puisse être prélevée sur le Fonds pour le développement durable.

Art. 10 - Aucun prélèvement fait sur le Fonds pour le développement durable ne peut l'être sans l'accord de la Municipalité pour les montants inférieurs ou égaux à 100 000 francs annuellement, ou du Conseil communal pour ceux supérieurs à 100 000 francs annuellement.

Financement de postes **Art. 11** - Les postes de travail au sein de l'administration directement liés à la réalisation de projets de développement durable peuvent être financés par le Fonds de manière pérenne.

Comité de gestion **Art. 12** - La Municipalité désigne, au début de chaque législature, un comité de gestion du Fonds composé de représentants de la Municipalité et de chaque direction. Il est chargé d'évaluer les projets soumis au Fonds, et de préavisier l'octroi des financements.

Gestion du Fonds **Art. 13** - Le Service du développement de la ville et de la communication (DEVCOM) est responsable de la gestion du Fonds et du contrôle de son utilisation.

Il est chargé de coordonner les activités du comité de gestion du Fonds dont il fait partie de droit.

Chapitre V Prescription

Art. 14 - Les créances afférentes aux subventions se prescrivent par cinq ans à compter de leur naissance.

Le délai de prescription pour le remboursement des subventions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de dix ans.

Chapitre VI Dissolution du Fonds

Art. 15 - En cas de dissolution du Fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Chapitre VII Abrogation et entrée en vigueur

Abrogation **Art. 16** - Le présent Règlement abroge et remplace le Règlement d'utilisation du Fonds communal pour le développement durable du 5 juin 2007.

Entrée en vigueur **Art. 17** - La Municipalité est chargée de l'exécution du présent Règlement, qui entre en vigueur le ...

La présidente : *Janine Resplendino*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Annexe 2 au rapport-préavis N° 2012/3

Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables (Fonds pour l'efficacité énergétique - FEE) du 25 septembre 2012

Chapitre I Constitution, buts et champ d'application

Constitution **Art. 1** - Il est constitué un *Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables* (ci-après le Fonds) au sens de l'art. 4 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007.

Buts **Art. 2** - Le Fonds doit contribuer à l'amélioration de l'approvisionnement en énergies renouvelables de la Commune de Lausanne et à la diminution de la consommation énergétique sur son territoire et sur celui des communes qui contribuent à l'alimentation du Fonds. Il est destiné à soutenir des actions visant à :

- a) promouvoir une utilisation plus rationnelle de l'énergie ;
- b) promouvoir la production d'énergie par des sources renouvelables ;
- c) promouvoir les processus d'écologie industrielle ;

- d) soutenir des activités de conseil et de sensibilisation dans ces domaines ;
- e) soutenir la recherche et le développement dans ces domaines ;
- f) réaliser des opérations de contracting énergétique⁴⁰ (attribution à un contracteur de la planification, du financement, de la mise en place et de l'entretien d'installations liées à l'énergie) pour des installations présentant un caractère innovant ou permettant d'améliorer significativement l'efficacité énergétique d'un projet immobilier ou d'un processus industriel.

Champ d'application

Art. 3 - Les actions soutenues par le Fonds portent sur la rationalisation de l'utilisation de la chaleur, du froid et de l'électricité, sur les processus d'écologie industrielle, sur la substitution des énergies renouvelables aux énergies fossiles, y compris dans le domaine de la mobilité, et sur la production d'énergies renouvelables thermiques et électriques.

Le Fonds peut également financer des dépenses de fonctionnement liées aux activités qu'il soutient, notamment en matière de communication.

Le Fonds peut intervenir par le biais de prêts, avec ou sans intérêt, ou de contributions à fonds perdus.

Chapitre II

Alimentation

Art. 4 - Le Fonds est alimenté par la taxe lausannoise sur l'électricité prévue par l'article 3 du Règlement sur les indemnités communales liées à la distribution d'électricité du 5 juin 2007.

Les autres communes qui souhaitent participer au Fonds et à son alimentation doivent assujettir leurs habitants à une taxe similaire et du même montant.

Art. 5 – Au cas où le Fonds contiendrait un montant non engagé supérieur à 10 millions de francs, l'alimentation financière de celui-ci est momentanément suspendue.

Chapitre III

Critères d'attribution

Requêtes

Art. 6 - Peuvent soumettre des requêtes au Comité (voir art. 10) :

- a) la Municipalité et les services de l'administration communale lausannoise, cas échéant, les municipalités et les services de l'administration des autres communes qui participent à l'alimentation du Fonds, pour proposer des actions spécifiques et génériques ;
- b) les Hautes écoles pour proposer des projets de recherche et développement allant dans le sens de l'article 2, lettre e, et permettant des retombées ou applications locales.

⁴⁰ Le contracting énergétique consiste à confier la planification, le financement, l'installation et l'exploitation d'installations liées à l'énergie électrique ou thermique. En l'occurrence, un tiers bénéficiaire de ces prestations (le contractant) les attribue par contrat à un contracteur (les Services industriels). Outre une marge appropriée, la rémunération du contracteur par le contractant inclut donc, en les lissant sur la période de fonctionnement de l'installation, les coûts d'investissement, d'amortissement et d'exploitation.

Type d'actions	<p>Art. 7 - Le Fonds soutient, sur proposition de l'administration communale, des actions génériques pour lesquelles tous les clients assujettis à la taxe mentionnée à l'article 4 peuvent déposer une demande de subside.</p> <p>Le Fonds soutient également des actions spécifiques de l'administration des communes qui participent à son alimentation et des projets de recherche et de développement des Hautes écoles.</p> <p>Si plusieurs communes participent à l'alimentation du Fonds, les montants pour les actions spécifiques sont disponibles en fonction du produit de la taxe de chacune d'elles.</p>
Conditions d'octroi	<p>Art. 8 - Lors de l'examen des requêtes par le Comité, les critères suivants sont notamment examinés :</p> <ol style="list-style-type: none">la requête démontre clairement que le projet s'inscrit dans les buts du Fonds ;la requête indique les résultats attendus du projet ;les résultats du projet sont visibles et communicables ;le projet permet et prévoit dans la mesure du possible un contrôle du résultat obtenu.
Charges et conditions	<p>Art. 9 - La décision d'octroi d'une contribution peut être assortie de charges et de conditions. Les mesures génériques accessibles à tous les bénéficiaires et présentant des charges ou conditions font l'objet d'une directive municipale réglant leur attribution. Les contributions à des projets de recherche et de développement peuvent faire l'objet d'un contrat de recherche.</p> <p>Pour les opérations de contracting énergétique, la totalité du montant accordé est remboursée au Fonds en principe sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 1,5%. Sur demande motivée, le Comité peut modifier le montant à rembourser, la durée d'amortissement et le taux d'intérêt.</p> <p>Il n'existe aucun droit à l'octroi d'une contribution.</p>
Chapitre IV	Compétences d'utilisation et gestion du Fonds
Comité	<p>Art. 10 - La Municipalité de Lausanne désigne, au début de chaque législature, un comité de 3 à 5 membres dont le mandat est renouvelable. Il est chargé :</p> <ol style="list-style-type: none">d'octroyer les contributions dont le montant ne dépasse pas 100'000 francs ;d'avaliser, avant leur présentation au Conseil communal, les projets dont la demande de contribution dépasse 100'000 francs ;de promouvoir l'activité du Fonds. <p>Le comité est composé :</p> <ol style="list-style-type: none">du directeur des Services industriels, qui préside le comité avec voix prépondérante ;

- b) de 2 à 3 représentants concernés par les domaines d'application couverts par les buts du Fonds, issus de l'administration ou des Hautes écoles ;

Peut également siéger au comité :

- c) 1 représentant des communes qui contribuent à l'alimentation du Fonds.

Si aucune autre commune ne participe au Fonds, le siège qui leur revient reste vacant.

Le comité se réunit à la demande du président, mais au moins deux fois par an. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents.

Enveloppes budgétaires **Art. 11** - Il est constitué des enveloppes budgétaires au sein du Fonds permettant de financer spécifiquement certaines catégories d'actions. Leur montant représente le maximum qu'il est possible d'affecter, annuellement ou par mesure, aux catégories d'actions considérées.

Le comité est compétent pour décider de l'affectation des enveloppes.

Les enveloppes suivantes sont constituées, dont les principes sont validés par la Municipalité :

- a) mesures génériques pour les installations techniques des bâtiments : 350 000 francs par mesure au plus ;
- b) mesures génériques pour l'efficacité énergétique de l'éclairage et des installations, appareils et outils électriques domestiques et professionnels : 350 000 francs par mesure au plus ;
- c) mesures génériques dans le domaine de la mobilité : 350 000 francs par mesure au plus ;
- d) réalisation d'installations communales de production photovoltaïque : 900 000 francs (TTC) par année au plus.

Gestion du Fonds **Art. 12** - Les Services industriels sont responsables de la gestion du Fonds et du contrôle de son utilisation.

Ils sont chargés de coordonner les activités du comité et de suivre les actions soutenues.

Chapitre V

Prescription

Art. 13 - Les créances afférentes aux contributions allouées par le Fonds se prescrivent par cinq ans à compter de leur naissance.

Le délai de prescription pour le remboursement des contributions obtenues indûment ou en trompant l'autorité, ou détournées de leur but est de dix ans.

Chapitre VI

Dissolution du Fonds

Art. 14 - En cas de dissolution du Fonds, le Conseil communal décide, sur proposition de la Municipalité, de l'affectation du solde restant.

Chapitre VII

Abrogation et entrée en vigueur

Abrogation

Art. 15 - Le présent Règlement abroge et remplace le Règlement sur le Fonds communal pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables du 5 juin 2007.

Entrée en vigueur

Art. 16 - La Municipalité est chargée de l'exécution du présent Règlement, qui entre en vigueur le

La présidente : Janine Resplendino

Le secrétaire : Frédéric Tétaz

La présidente : – Je vous propose que nous prenions la pause. Il est 20 h 05 et nous nous retrouvons à 20 h 30.

La séance est levée à 20 h 05.
